



# Schéma départemental des services aux familles

## 2016-2019

Entre :

► le Préfet du département ci-après dénommé « l'Etat »,

et

► le Président du Conseil départemental ou son représentant,

et

► la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise,

et

► le Directeur académique des services de l'Education nationale,

et

► le Président du Conseil d'administration et le Directeur de la Caisse d'allocations familiales

et

► le Président du Conseil d'administration et le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole

et

► la Présidente de l'Union départementale des associations familiales,

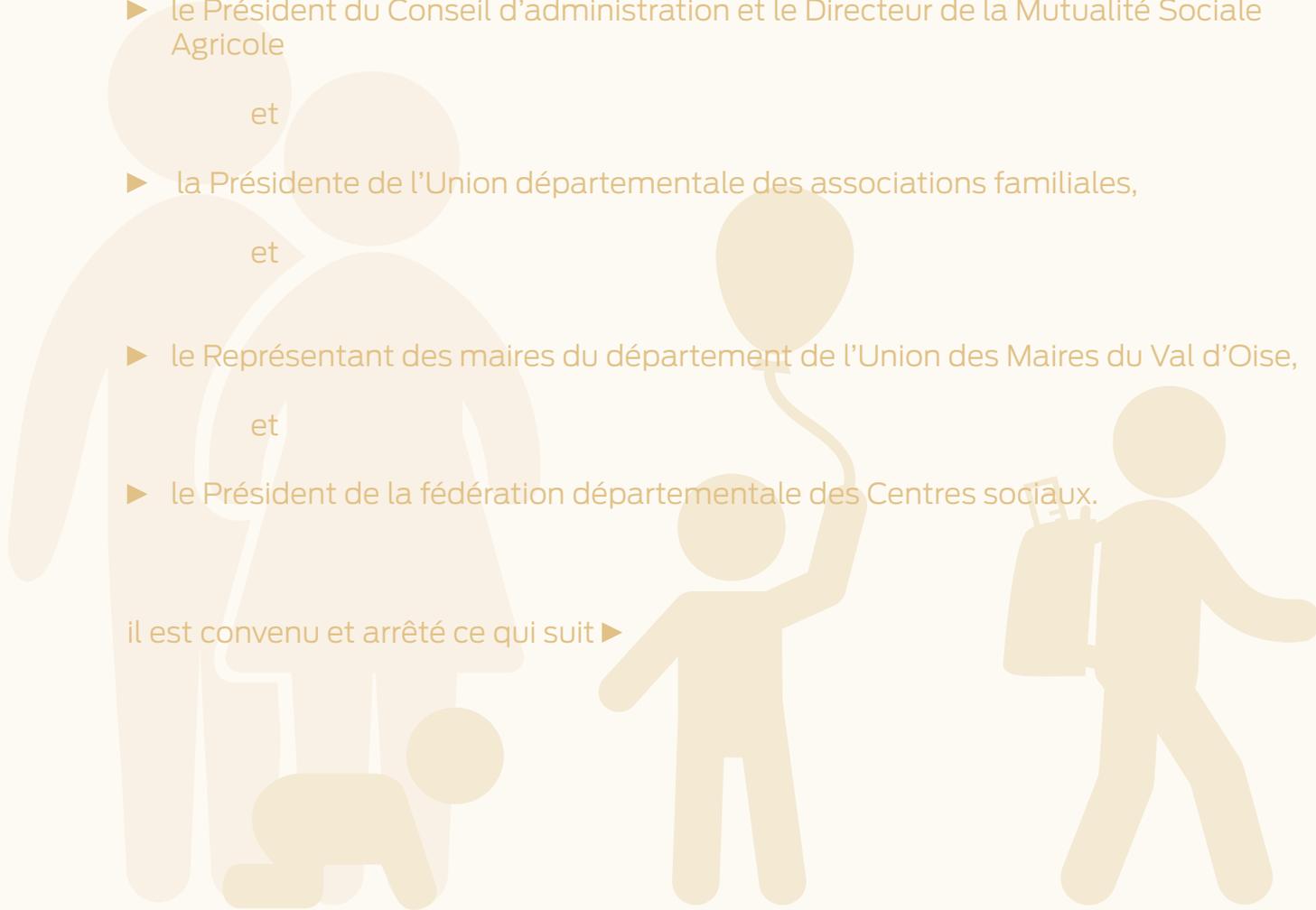
et

► le Représentant des maires du département de l'Union des Maires du Val d'Oise,

et

► le Président de la fédération départementale des Centres sociaux.

il est convenu et arrêté ce qui suit ►



04 Préambule

05 Diagnostic territorial partagé

14 Orientations stratégiques pluriannuelles  
et plan d'action

21 Gouvernance du Schéma

22 Modalités de mise en œuvre du Schéma

22 Suivi et évaluation

23 Modification et résiliation du Schéma

27 Annexes



# PREAMBULE

## La politique d'accueil de la petite enfance contribue à la mise en œuvre de la politique familiale, de la politique sanitaire et sociale, de la politique de l'emploi et de la politique éducative.

Elle poursuit trois objectifs soulignés par la Cour des Comptes<sup>1</sup> :

- un objectif familial de soutien à la natalité et de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle,
- un objectif socio-économique d'encouragement à l'emploi des femmes et à leur insertion dans la vie professionnelle,
- un objectif socio-éducatif d'appui au développement de l'enfant dans une logique d'égalité des chances.

L'accueil des enfants de moins de 3 ans devient une priorité à mieux cibler.

En effet, l'offre de garde est très développée mais connaît d'importantes disparités territoriales et sociales.

La France compte 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans en 2015<sup>2</sup> soit une hausse de 40 000 en 10 ans.

Deux tiers des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans sont des couples avec deux actifs ou des familles monoparentales dont le parent est actif.

Le niveau de vie des familles monoparentales est plus faible de 35 % que celui des couples avec enfant. Plus de la moitié des enfants de moins de 6 ans en famille monoparentale vit sous le seuil de pauvreté (soit 11 800 €/ par an).

En termes de mode de garde des enfants, la capacité nationale est passée de 47,6 places à plus de 54 % en 2013.

L'ensemble de l'évolution s'explique par une augmentation jusqu'en 2014 de l'accueil proposé par les assistants maternels employés par des particuliers et une proportion de l'offre d'accueil en établissement de près de 90 000 places en 9 ans.

Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est de 11,7 %.

Même si la capacité d'accueil s'améliore en France, elle reste inégale selon les territoires. A ces disparités territoriales s'ajoutent des disparités sociales.

Ce constat peut s'expliquer par une coordination des acteurs insuffisante.

Le Val d'Oise se caractérise par un taux de couverture du besoin d'accueil de 42,27 % avec une augmentation de 6,41% en 6 ans (source CNAF), soit inférieur de plus de 11 % à la moyenne nationale.

En 2011, 19 551 naissances ont été domiciliées dans le Val d'Oise avec une hausse régulière depuis 2000 (12,5 % en 2011).

En 2014, la Caf du Val d'Oise recense 46 419 familles monoparentales dont 6 891 avec 3 enfants et plus.

L'offre d'accueil a augmenté en moyenne de 120 places par an depuis 2007, avec une progression du nombre d'enfants de moins de 3 ans de 1 % par an.

Malgré un effort financier soutenu et un accompagnement d'expertise menée en partenariat (CD, CAF, MSA), les disparités territoriales subsistent et l'accès des familles les plus modestes demeure difficile.

Le pilotage national du développement des solutions d'accueil de la petite enfance est en pratique partagé entre l'Etat et la Sécurité Sociale. Le pilotage est rendu difficile par l'imprécision des indicateurs, l'éclatement des compétences au plan local et une connaissance trop lacunaire de l'offre et des besoins exprimés par les familles, nécessitant un diagnostic partagé plus approfondi.

La Cour des Comptes a ainsi formulé 15 recommandations<sup>3</sup> dont le développement des lieux d'accueil, mais aussi le ciblage des dépenses, le renforcement du pilotage, l'amélioration de l'information à destination des familles pour permettre de mieux identifier les besoins et mieux y répondre.

Comme indiqué dans la circulaire ministérielle du 7 février 2012, le soutien à la parentalité est devenu l'une des priorités de la politique familiale.

Le soutien à la parentalité se caractérise par une grande diversité de dispositifs dont découle une importante offre de services et d'actions construite à partir de multiples partenariats.

(1) Rapport de la Cour des Comptes « Accueil des enfants de moins de 3 ans - 2013 »

(2) Observatoire national de la petite enfance - Rapport 2015 « L'accueil du jeune enfant en 2014 »

(3) Rapport thématique novembre 2013

L'accueil du jeune enfant demeure donc plus que jamais au cœur des préoccupations parentales et des politiques publiques. L'importance du sujet est telle qu'il figure au rang des priorités du Haut Conseil de la Famille depuis 2013.

Il n'est pas du seul ressort de la politique familiale et s'inscrit également comme une composante de la politique de la ville à travers les Quartiers politique de la ville (QPV) et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Le CGET peut apporter une aide ponctuelle à une action (qui vise par exemple à favoriser l'accueil des enfants et/ou des personnes en insertion). Les contrats de villes ont ainsi pour ambition de développer ces dispositifs au sein des quartiers.

Les collectivités territoriales sont aussi engagées dans cette politique ainsi que le Conseil Départemental au titre de l'aide sociale, de la protection maternelle et infantile et de la protection de l'enfance. En effet, au-delà de sa mission de contrôle et de surveillance des modes d'accueil de la petite enfance, le service de protection maternelle et infantile du Conseil Départemental met en œuvre des actions d'accompagnement et de soutien des futurs parents et des jeunes parents, y compris à domicile, afin de prévenir les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

La typologie et l'organisation familiale ont évolué (chômage, divorce). Les besoins se sont accentués dans un contexte socio-économique parfois difficile selon les territoires. Les actions des différents partenaires constituent donc un levier de prévention au profit d'une meilleure cohésion sociale. Elles ont pour spécificité de placer la reconnaissance des compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation de l'enfant.

Toutefois, les offres ne rencontrent pas toujours le public cible. Ce constat se vérifie également sur le Val d'Oise.

## **Le Val d'Oise se caractérise par un partenariat actif et constructif depuis plusieurs années sur les champs de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité**

La politique départementale d'accueil du jeune enfant a été initiée et conduite depuis 2003 sous l'égide de la Commission départementale d'accueil du jeune enfant présidée par le Conseil départemental. Le Schéma directeur des actions en faveur de l'accueil de la petite enfance 2009/2012, élaboré conjointement par le Conseil départemental et la CAF, a permis de définir un cadre d'actions prioritaires pour améliorer l'accueil de la petite enfance et a notamment abouti à la création de l'ODAPE pour analyser et évaluer cette politique.

Ces actions autour de six axes majeurs ont porté leurs fruits et font ainsi l'objet d'une évaluation qui permet de définir les prochaines orientations. Elles ont ainsi largement alimenté le diagnostic de la démarche de ce schéma.

Le comité de soutien à la parentalité, qui a été installé par le Préfet en décembre 2012, a permis une première étape de coordination des actions parentalité. La définition d'une conception partagée et d'une charte commune a permis de fédérer les acteurs autour de priorités communes et d'élaborer le diagnostic parentalité du département.

Ces deux dynamiques lancées autour de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité ont été essentielles pour la définition des orientations du présent schéma.

## **Deux politiques publiques à réunir pour une politique ambitieuse de développement de services aux familles**

Même si elles n'ont pas la même ampleur, les politiques relatives à l'accueil de la petite enfance et à l'accompagnement de la parentalité obéissent à une même logique de services aux familles.

Fort de ces constats, et dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le gouvernement a souhaité réformer la gouvernance territoriale de la politique petite enfance et parentalité.

Les instances locales de gouvernance de la CDAJE et du Comité départemental de soutien à la parentalité se regroupent ainsi désormais au sein de la Commission départementale des services aux familles.

L'élaboration concertée du présent Schéma départemental de services aux familles répond à une volonté de coordination, de renforcement de la politique au service des familles et d'optimisation de la synergie des acteurs du Val d'Oise.

Ces démarches volontaires de l'ensemble des acteurs pourront se traduire par une évolution des organisations, une transformation des pratiques pour mieux prendre en compte les besoins des familles dans leur contexte et être au plus près de ceux qui en ont le plus besoin dans leur parcours de vie.

Ce schéma est un outil commun de projection pluriannuelle : d'actions et d'organisation. **A chacun de le faire vivre dans le respect de ses compétences et de ses moyens pour qu'il soit un véritable levier de réussite de la politique au service des familles.**

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Le diagnostic identifie les besoins et la localisation de l'ensemble des services existants et des actions mises en œuvre dans le champ de l'accueil du jeune enfant et de la parentalité.

Le diagnostic est la première étape du Schéma départemental de services aux familles pour permettre à cet outil de programmation et de planification financière et technique de décliner des objectifs et moyens dédiés en cohérence avec les besoins repérés.

## I - L'accueil du jeune enfant : le Val d'Oise engagé dans le développement

### A | Données générales

Les éléments de diagnostic sont issus de l'état des lieux départemental réalisé conjointement avec le Conseil départemental et la CAF coordonnés par l'Observatoire départemental de l'accueil de la petite enfance (source CD), créé en 2011 et en lien avec la CTRAD (source CAF).

Au dernier recensement de 2012, le Val d'Oise comptait 1 187 081 habitants, soit une augmentation de 0.45 % par an en moyenne depuis 5 ans, et 58 596 enfants de 0 à 3 ans (données 2014). On note une progression des naissances de 0.3 % encore en 2013 contrairement aux tendances régionales et nationales.

Le revenu moyen déclaré par foyer fiscal est de 27 952 € (31 460 € en Ile-de-France). 23 % (baisse de 53 158 familles en 2011 à 45 274 en 2012) des familles avec enfants de moins de 3 ans sont monoparentales. 27.8 % des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires sont dans la catégorie des bas revenus.

La proportion des familles avec enfants de moins de 3 ans dont au moins un des parents travaille (cible a minima des modes d'accueil) est de 47.6 %. Ce chiffre est en baisse régulière depuis 2007. (*cf Etat des lieux 2015*).

Depuis 2007, l'offre d'accueil avait augmenté de 5 % en moyenne par an

(14,4 % en accueil collectif et familial). Mais cette progression ralentit en 2014 avec moins de 0.5 % de places supplémentaires par rapport à 2013.

Le taux de couverture théorique (source ODAPE) du département en 2014 est de 49,3 places d'accueil (crèche et assistants maternels) pour 100 enfants de moins de 3 ans (49,1 en 2013).

La capacité d'accueil comprend 9130 places en établissement (accueil collectif ou familial) avec la progression la plus forte enregistrée en 2007 (+5% de places). A contrario, avec 6 867 assistants maternels agréés, employés par des particuliers et 19 782 places, la progression importante

jusqu'en 2012 s'est arrêtée et la capacité d'accueil chez les assistants maternels est en baisse pour la première fois, avec une sous-activité des assistants maternels. Paradoxalement, toujours plus d'enfants sont inscrits en crèche (16 882 enfants accueillis en 2014 chez un assistant maternel).

L'accueil en maison d'assistants maternels (MAM), après un démarrage lent,

progresses depuis 2014 (11 MAM ouvertes à fin 2015). Les projets ont des difficultés à se concrétiser (financement, local). La garde à domicile reste une pratique peu développée et représente un coût élevé pour les familles.

Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est en progression depuis 2012 avec un taux de 4,25 % en 2014 pour 3,2 % en 2013.

Concernant la cartographie des territoires prioritaires, c'est un des objectifs du schéma de le préciser et d'essayer de mieux identifier les besoins spécifiques liés aux caractéristiques de chacun des territoires.

Le précédent Schéma a déjà mis en œuvre des actions dont l'évaluation apporte des éclairages.

## B | Actions réalisées dans le précédent Schéma d'accueil du jeune enfant sur la période de 2009 à 2014

Le pilotage de la petite enfance sur le Val d'Oise se caractérise par une implication forte du Conseil Départemental au-delà des missions de la PMI, des communes et de la CAF avec un fort investissement des partenaires. Cet investissement s'est formalisé par la réalisation du premier schéma départemental de l'accueil de la petite enfance sur la période 2009-2012.

La politique petite enfance déclinée localement par les communes a donc été accompagnée par les partenaires.

Outre sa mission d'agrément et de

suivi des modes d'accueil de la petite enfance, le service de protection maternelle et infantile du Conseil Départemental met en œuvre des actions d'accompagnement et de soutien des futurs parents et des jeunes parents, y compris à domicile, afin de prévenir les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

La CAF a décliné une offre locale spécifique auprès des allocataires autour de la naissance. Le partenariat avec les puéricultrices du Conseil Départemental

et les relais assistants maternels a permis de décliner cette offre adaptée aux besoins des parents autour de l'arrivée de l'enfant.

Le partenariat, c'est également la coordination du soutien aux gestionnaires de place d'accueil du jeune enfant tant par l'organisme et le personnel spécifique dédié à la CAF, que par le soutien financier des autres partenaires (CD, MSA). Ces collaborations ont permis de mener à bien le schéma d'accueil du jeune enfant.

**Le schéma s'est décliné sur 6 axes et 13 actions.**

### Axe 1

**Une information homogène et opérationnelle sur les modes d'accueil existants, un conseil aux familles dans leurs recherches.**

#### LES ACTIONS :

- ▶ accompagnement technique et financier pour la création de 11 points conseil petite enfance (PCPE)
- ▶ montée en charge du site mon-enfant.fr,
- ▶ accompagnement technique et financier au développement des RAM.

#### LES POINTS POSITIFS :

- ▶ satisfaction des familles autour des points conseil petite enfance,
- ▶ 2/3 des assistants maternels inscrits sur le site mon-enfant.fr,
- ▶ développement des RAM + 30 % en 4 ans.

#### LES POINTS À AMÉLIORER :

- ▶ couverture des PCPE et leur capacité à mobiliser les familles
- ▶ disparité territoriale dans la couverture des RAM,
- ▶ actualisation des données par les assistants maternels.

### Axe 2

**Renforcer l'accès des familles aux offres existantes**

#### LES ACTIONS :

- ▶ mise en place de l'aide VObébé en complément du CMG assistante maternelle jusqu'en juin 2015,
- ▶ sensibilisation des gestionnaires à l'obligation de réserver des places pour les parents en démarche d'insertion et à l'adaptation, et l'élargissement des horaires d'accueil,
- ▶ appel à projet par la CAF pour le soutien financier aux gestionnaires d'accueil du jeune enfant sur fonds locaux, de l'accompagnement des personnes en insertion,
- ▶ réalisation d'un document récapitulatif des aides financières pour l'accès de ces familles à un mode d'accueil,
- ▶ aide financière au fonctionnement pour l'accueil d'enfants présentant un handicap, par la CAF et le Conseil départemental.

#### LES POINTS POSITIFS :

- ▶ VObébé a permis de participer au rééquilibrage du reste à charge des familles,
- ▶ efficacité du dispositif « handicap » dans la simplicité de la démarche et l'accessibilité.

#### LES POINTS À AMÉLIORER :

- ▶ respect de la réglementation par tous les gestionnaires pour l'accompagnement des enfants des parents en insertion,
- ▶ ajustement des horaires d'accueil en fonction des besoins des familles et non des impératifs de gestion,
- ▶ prise en compte des assistants maternels dans la réponse aux besoins spécifiques.

## Axe 3

### Développer et optimiser les places d'accueil

#### LES ACTIONS :

- ▶ dispositifs d'accompagnement technique et financier des gestionnaires pour le fonctionnement et l'investissement (fonds nationaux CNAF et Conseil départemental),
- ▶ dispositifs spécifiques d'aide au rattrapage sur les territoires déficitaires,
- ▶ accompagnement spécifique des porteurs de projets dits innovants : MAM, micro-crèches,
- ▶ réflexion partagée et formalisée entre gestionnaires de crèches familiales.

#### LES POINTS POSITIFS :

- ▶ augmentation des places d'accueil (+ 20 %),
- ▶ ciblage des territoires prioritaires,
- ▶ émergence de nouveaux types de gestionnaires.

#### LES POINTS À AMÉLIORER :

- ▶ difficultés des crèches familiales,
- ▶ persistance des disparités territoriales,
- ▶ contrôle et perspectives sur les nouveaux lieux d'accueil.

## Axe 4

### Valoriser le mode d'accueil assistant maternel

#### LES ACTIONS :

- ▶ création d'un support de communication,
- ▶ organisation de journées départementales des assistants maternels,
- ▶ développement des formations continues,
- ▶ poursuite du soutien au développement des RAM,
- ▶ mise en place d'actions partenariales entre les services de PMI et les RAM.

#### LES POINTS POSITIFS :

- ▶ accueil favorable sur les opérations ponctuelles d'information.

#### LES POINTS À AMÉLIORER :

- ▶ mesure de la valorisation et de l'accompagnement des assistants maternels,
- ▶ accès des assistants maternels aux RAM,
- ▶ accompagnement des MAM.

## II. La parentalité

### Constats / contexte

Le Comité Départemental d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité a été installé en décembre 2012

Dès ses premières séances de travail, les membres de cette instance ont éprouvé la nécessité de préciser l'accompagnement et le soutien à la parentalité dans notre département et d'en dégager une conception partagée.

- L'accompagnement à la parentalité se définit comme une ressource proposée aux parents dans toutes les étapes de leur parcours familial : c'est un processus dynamique et dans la durée.
- Le soutien à la parentalité constitue un recours ponctuel, à un moment clé de l'histoire familiale (naissance, adolescence, séparation, veuvage...)

Une charte de la parentalité (*en annexe 1*) a pu être élaborée à partir de cette référence commune. Elle précise notamment les critères fondateurs des actions et services d'accompagnement et de soutien à la parentalité :

- L'action doit viser à mettre en place un accueil et une écoute bienveillante des parents afin d'établir une relation

de confiance réciproque et équilibrée (le parent est le premier éducateur et détient des compétences reconnues par les acteurs du projet)

- L'adhésion des parents au projet est impérative et doit être sans contrainte ni conséquence pour l'enfant ou eux-mêmes.
- L'action mise en place doit répondre aux besoins du (des) parent (s) mais aussi de tout adulte en relation avec l'enfant (professionnels, bénévoles...) dans le respect des rythmes de chacun.
- Toutes les formes d'organisation familiale doivent être prises en compte.
- L'action vise à rechercher toutes formes de liens : lien parents-enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre parents et institutions, entre enfants et institutions.

Le comité a ainsi identifié parmi les actions et services proposés aux parents répondant à ces critères, ceux contribuant à l'accompagnement et au soutien des parents.

La COG 2013/2017, conscient de cette dynamique, a donc prévu de renforcer la fonction d'animation au sein de la gouvernance partenariale par un financement dédié à l'animation.

Les travailleurs sociaux accompagnent les parents dans leur fonction parentale :

#### L'offre de service « Séparation »

La mise en place de l'offre de service « Séparation » a permis de rencontrer 526 allocataires dans le cadre d'un rendez-vous des droits, soit un taux de recours à l'offre de 26 %.



**200 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement social, soit **38 %** des personnes reçues.

En 2015, les travailleurs sociaux ont maintenu leur engagement dans les actions de soutien à la fonction parentale, notamment via la co-animation de certains LAEP (308 séances) ou via leur participation à certaines actions du REAAP (187 séances). Ils ont pu mobiliser des fonds pour soutenir certains projets ou des actions de quartier en lien avec la facilitation des relations parents-enfants, y compris autour de thématiques de prévention de la radicalisation ou d'accompagnement de situations de ruptures. Les actions se déclinent autour de groupes de paroles, d'ateliers,

## Axe 5

### Impliquer les usagers dans l'élaboration de l'offre et dans sa gestion

Cet axe n'a pas pu être investi.

## Axe 6

### Développer des outils d'aide à la décision et des processus d'évaluation

- ▶ Cet axe a pour orientation le développement des outils d'aide à la décision et des processus d'évaluation. Dans ce cadre a été instauré par un groupe multi-partenarial, l'Observatoire départemental de l'accueil de la petite enfance (ODAPE), qui permet d'avoir sur un rythme annuel, un état des lieux départemental par le Conseil départemental. Il est ainsi possible de disposer d'éléments et d'analyses sur le contexte départemental, l'offre et les recours à l'offre d'accueil.
- ▶ Ces nombreuses actions ont permis une évolution positive de l'offre, le partenariat particulièrement dynamique a été un levier essentiel.
- ▶ Malgré ces avancées, le taux de couverture pour l'accueil du jeune enfant reste insuffisant mais surtout inégal selon les territoires. Ce nouveau Schéma de services aux familles permettra d'approfondir les pistes d'amélioration et mettre en œuvre des actions adéquates.

d'animations parents/enfants, café des parents, informations et échanges soient 47 thématiques déclinées sur plus de 522 séances, en complément des séances des PCPE et RSA.

#### Les actions et dispositifs suivants sont identifiés dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des parents :

- Projets d'animation collective famille des centres sociaux (ACF)
- Actions CLAS
- Les lieux accueil enfants parents (LAEP)
- Le dispositif « La mallette des parents »
- Les services de médiation familiale
- Le dispositif ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)
- Les actions de parrainage
- Les points conseil petite enfance (PCPE)
- Les actions du service PMI
- Les points info familles (PIF)
- Les programmes de réussite éducative (PRE)
- Les actions du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Le domaine de la protection de l'enfance est intégré dans la dynamique des services aux familles.

Le diagnostic fait apparaître la nécessité de poursuivre la diversification du panel de réponses mobilisables en faveur des enfants et des familles.

Pour ce faire, il nécessite une meilleure articulation des interventions des acteurs institutionnels et associatifs, et un renforcement de l'accompagnement des professionnels face aux situations les plus complexes.

L'accompagnement des familles prend en compte la dimension prévention et réponses aux besoins, notamment pour les plus précaires. Maintenir le rôle des parents quelque soit la situation est un enjeu.

La mise en œuvre des actions dans le cadre du Schéma peut contribuer à repérer de façon précoce les situations les plus complexes et renforcer les actions mises en place, telle que la médiation familiale, et les actions dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Dans le cadre du soutien des parents les actions et dispositifs suivants :

- Les espaces rencontres
- La maison des adolescents

**Dans la durée, il y aura lieu de s'assurer de l'appropriation par les porteurs de la**

#### charte élaborée dans ce cadre et de leur adhésion pour la qualité de l'action

La photographie (Annexe 3) de l'offre parentalité reprend chaque dispositif avec leur localisation et le nombre d'actions :

- REAAP
- CLAS
- PCPE
- LAEP
- Espaces rencontre
- Point info famille
- Animation collective familles et centres sociaux
- Médiation familiale
- Actions Education nationale (mallette des parents - PRE - opération « Ouvrir l'école aux parents »)

**Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Val d'Oise a été mis en place dès la publication des textes fondateurs de 1999. Il est aujourd'hui reconnu comme un dispositif central d'accompagnement des parents.**

La dynamique du réseau départemental REAAP porté par la fédération départementale des centres sociaux et la CAF s'appuie sur la contribution d'acteurs de tout horizon mobilisés sur la thématique de la parentalité. Le

réseau départemental organise chaque année des temps forts autour d'ateliers ou réunions d'information. Il gère un site Internet et publie une lettre d'information. Il soutient les dynamiques locales en accompagnant les réseaux locaux en apportant un appui aux conduites des actions avec les parents.

L'appel à projets est lancé au début de chaque année civile par les services de la CAF qui assurent le secrétariat. Le comité de lecture dans un premier temps étudie la qualité des actions et leur conformité au regard de la charte nationale pour l'attribution du label. Dans un second temps, les financeurs étudient et se répartissent les demandes de subvention.

En 2014, 52 porteurs ont mené 96 actions REAAP dans le département. 4886 familles ont été touchées par ces actions représentant 5366 parents et 3272 enfants différents. On estime à plus de 18000 le nombre de participants aux séances REAAP proposées par

les acteurs. (Données issues du questionnaire de remontées nationales REAAP de juin 2015).

Toutefois, le diagnostic réalisé dans le cadre du « Comité Départemental d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité » en 2014, a permis de pointer une inégale répartition des actions à l'échelle du département. Ainsi en 2014, 9 de ces actions se sont déroulées à l'échelle départementale ou intercommunale.

Les 85 autres se sont déclinées sur 29 communes essentiellement situées dans :

- le sud pour 11 actions (Argenteuil, Bezons, Cormeilles)
- dans l'est pour 11 actions (Saint Brice, Sarcelles, Garges, Gonesse et Goussainville)
- au centre du département pour 35 actions (Menucourt, Courdimanche, Jouy le Moutier, Cergy Osny Pontoise, Saint Ouen l'Aumône)
- 8 actions ont été mises en place dans le nord à la limite du département

de l'Oise. (Fosses, Viarmes, Persan et Champagne sur Oise)

• 2 seulement sur le territoire du Vexin. Il en ressort une disparité territoriale significative :

Certains territoires ne sont pas couverts et certaines communes à densité de population équivalente sont plus ou moins pourvues en actions REAAP, d'autres ne le sont pas du tout.

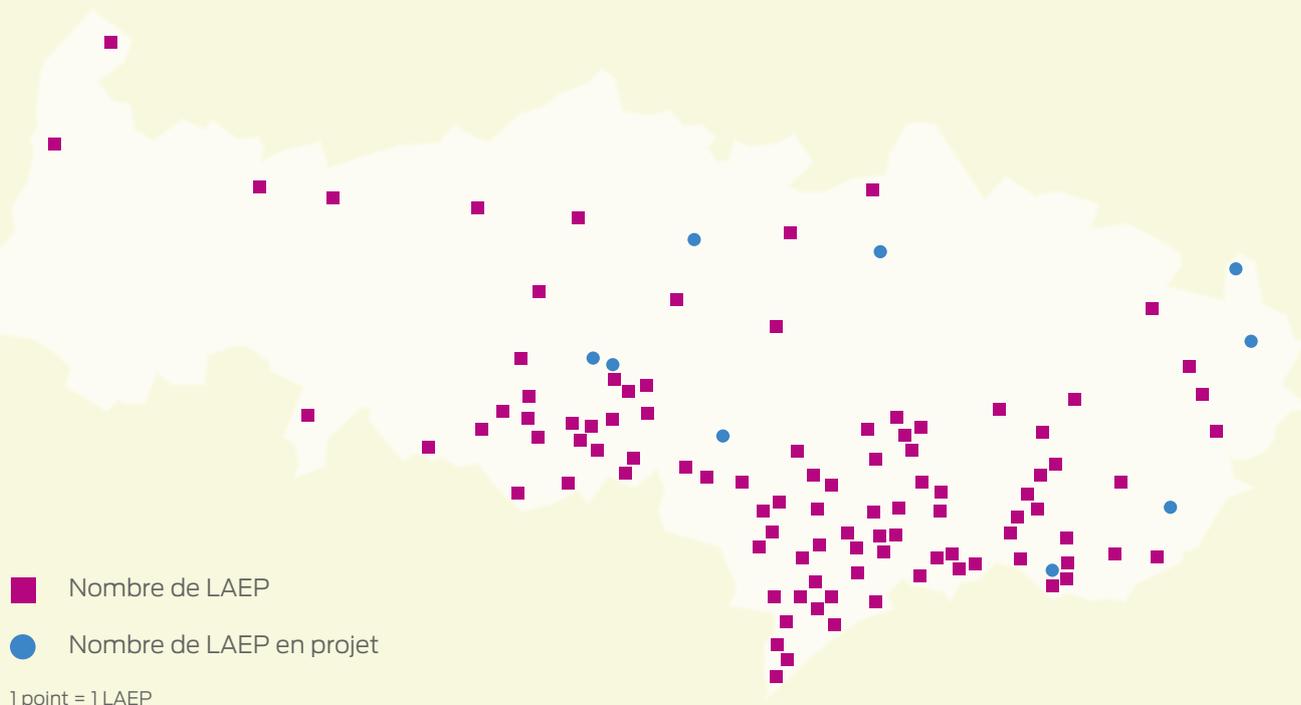
Le Site Internet du REAAP95 permet la diffusion d'informations générales et d'actualités départementales ou d'événements.

Autre vecteur de communication dédié aux parents : la lettre des parents du Val d'Oise déployée dans le cadre du REAAP.

2 publications annuelles sont diffusées par voie postale et dématérialisée par le biais des porteurs de projets

Un comité de rédaction composé d'acteurs et de parents décide des thématiques et fixe les contenus de cette revue Si le retour des parents est

## Lieux d'Accueil Enfants Parents 2015



Source : CAF95 / Pôle Communication et Pilotage / Mai 2015

faible, cette lettre a le mérite d'être très connue par les acteurs et appréciée par eux : elle est d'ailleurs fréquemment utilisée comme support d'échanges entre parents et professionnels dans des réunions de groupe notamment dans les centres sociaux.

> Autres sources d'information pour les parents, **les points info familles**.

En 2015, 5 PIF sont en activité dans le département à Sarcelles, Montmagny, Ermont et Sannois. L'UDAF anime un PIF à dimension départementale.

> **Les Points Conseil Petite Enfance** visent l'information précoce des futurs parents leur permettant de préparer et d'organiser leur vie familiale à la naissance de leur enfant.

En 2015, 16 PCPE sont actifs sur les villes d'Arnouville, Beauchamp, Courdimanche, Deuil-La-Barre, Domont, Eaubonne, Eragny, Fosses, Franconville, Garges les Gonesse, Gonesse, Jouy-Le-Moutier, Louvres, Pierrelaye, Sannois et la communauté de communes du Vexin Centre.

En 2014, 654 parents ont bénéficié d'informations dans ce cadre.

Il est à souligner, en 2015, une évolution significative du dispositif PCPE, suite à la création de cinq PCPE. Plusieurs chiffres clés démontrent ce développement :

- Le taux de recours au dispositif est de 23 % (12% en 2014)
- 5 074 familles ont été invitées à la séance collective, soit une augmentation de 1 976 familles invitées et un taux de progression de 63 %, en corrélation avec les cinq PCPE créés

**Le site mon-enfant.fr** s'est enrichi en juillet 2015 de 2 nouvelles rubriques destinées aux parents :

- Une rubrique de documentation et ressources dédiées aux parents et aux professionnels.
- Une rubrique « près de chez vous » présentant les actions locales accessibles aux parents.

Malgré la richesse et la diversité de ces vecteurs, il apparaît une faiblesse dans la communication faite aux familles. L'analyse fait apparaître un manque de support généraliste présentant les différentes actions de soutien à la parentalité.

> **Les Lieux d'Accueil Enfants Parents** sont ouverts à tous les enfants de moins de 4 ans (ou moins de 6 selon les lieux) et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents). Les accueillants sont présents et offrent un espace convivial de jeux et d'échanges. La CAF anime le réseau des LAEP.



En 2015, **100** LAEP fonctionnent sur 55 communes, le département du Val d'Oise présente le meilleur taux de couverture des lieux d'accueil enfants/parents en France.

> Concernant **les espaces rencontres**, ce sont des lieux neutres sécurisants permettant au parent non gardien d'exercer son droit de visite et de maintenir le lien avec son enfant.

En 2015, un opérateur associatif développe un espace rencontre à l'échelle du département.

L'activité est déployée sur 3 sites :

- un espace d'accueil au nord du département à Persan
- un second à Pontoise
- le dernier à Sannois

Un nombre important de parents non hébergeant résident sur l'est du département alors que l'on constate l'absence d'un site sur cette zone. Les parents qui habitent l'est du département se rendent certainement sur les sites de Persan ou de Sannois, alors qu'il semblerait y avoir moins de parents non hébergeant autour de Persan.

Un site sur l'est du département pourrait être nécessaire.

L'offre est-elle équilibrée et en conformité avec les attentes des parents? En 2014, 2 associations avaient été agréées par les services de l'Etat mais l'une d'elle a dû cesser son activité par manque de moyens

La mise en œuvre et la pérennité de ces services sont complexes ; les moyens attribués fragiles et les financements peu consolidés.

Divers dispositifs d'appui à la parentalité visent à renforcer la coopération entre les parents et l'École et à s'assurer la participation des parents aux côtés des professionnels de l'éducation :

**Les actions du CLAS** sont un dispositif complémentaire de l'école et s'articulent avec les dispositifs décrits précédemment.

Par des stratégies diversifiées et une pédagogie de détour, l'accompagnement à la scolarité a pour objectifs :

- d'aider l'enfant à acquérir des méthodes, à utiliser des approches susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs et à renforcer la confiance du jeune dans sa capacité à apprendre
- d'élargir leurs centres d'intérêt et valoriser leurs acquis
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

Il est destiné aux enfants et à leurs parents: cette approche duale enfant/parent caractérise le dispositif CLAS depuis sa création et c'est à ce titre que la branche famille intervient financièrement par le biais d'une prestation de service.



Pour l'année scolaire 2015/2016 le comité départemental réuni en juillet 2015 a validé **89** projets déposés sur l'ensemble du territoire pour **302** groupes de jeunes.

Dans le cadre du diagnostic réalisé en 2014, le Comité Départemental d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité a identifié quelques faiblesses dans les actions et a notamment souligné les vigilances suivantes :

- des activités exclusivement tournées vers l'aide aux devoirs ou au contraire vers des animations sportives ou culturelles
- des parents loin du dispositif et peu impliqués
- un manque d'articulation entre les actions REAAP et CLAS.

# Perspectives

**Les critères de labellisation comportent un axe parentalité significatif qu'il y aura lieu de confirmer et renforcer dans les prochains appels à projet.**

En effet, au-delà de l'appui et des ressources complémentaires à proposer aux enfants pour leur épanouissement et leur réussite scolaire, le CLAS se doit de renforcer le soutien des parents dans la scolarité de leurs enfants/adolescents et dans leur relation avec l'école.

> **La mallette des parents** vise à faciliter le dialogue avec les parents, pour les aider à comprendre les enjeux de la scolarité de leurs enfants. Elle propose aux équipes éducatives un ensemble d'outils (DVD, fiches pédagogiques, jeux, affiches) pour organiser des débats avec les parents.

Elle est déclinée à trois moments clés de la scolarité obligatoire : au CP pour aborder l'apprentissage de la lecture, le statut de l'élève et le bien vivre à l'école ; en 6<sup>ème</sup> pour accompagner leur arrivée au collège et comprendre son fonctionnement et en 3<sup>ème</sup> pour préparer leur orientation.

Ce dispositif s'appuie sur le principe de la coéducation.

> **Les programmes de réussite éducative**, dispositifs de la politique de la Ville cofinancés par la politique de la Ville et les communes, sont de petites équipes de 2 à 6 personnes (un coordonnateur et des référents de parcours) qui ont pour but premier, avec l'ensemble des partenaires concernés et les parents, la construction de parcours individualisés pour les enfants et adolescents de 2 à 18 ans qui éprouvent des difficultés de tout ordre, ainsi que des actions collectives telles que des groupes de paroles pour les parents, des ateliers de mobilisation pour les jeunes ou de soutien pour l'apprentissage à la lecture par exemple. Il existe 15 PRE dans le département du Val d'Oise, qui interviennent sur des champs très divers :

- le soutien et l'accompagnement des savoirs et des apprentissages (autour de la lecture, de l'écriture, du soutien scolaire)
- la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire
- l'accès au soin et l'accompagnement psychologique

- l'accès au sport et aux loisirs
- l'accompagnement social des familles
- le soutien à la parentalité.

> **L'accompagnement éducatif** concerne l'ensemble des écoles élémentaires et collèges relevant de l'éducation prioritaire. Le dispositif propose aux élèves volontaires des activités pédagogiques et éducatives complémentaires aux enseignements.

En élémentaire, trois domaines d'activités sont proposés :

- aide aux devoirs et aux leçons,
- pratique sportive,
- pratique culturelle et artistique.

Au collège, l'accompagnement éducatif offre quatre domaines d'activités :

- aide aux devoirs et aux leçons,
- pratique sportive,
- pratique culturelle et artistique,
- renforcement de la pratique orale des langues vivantes.

> **L'accompagnement à la parentalité**

Le service social élèves a une mission d'accompagnement à la parentalité dans les établissements scolaires du second degré (76 assistants sociaux) :

- Associer les parents à la mission éducative de l'établissement
  - Accueil des parents
  - Accès aux droits
  - Inclusion des parents allophones
  - Accompagnement/soutien lors des instances éducatives ou disciplinaires
  - Liaison avec les services extérieurs
- Accompagnement individuel
  - Conflits parents/enfants
  - Médiation
  - Evaluation / Orientation vers les structures de droit commun
  - Soutien dans les situations de harcèlement
- Accompagnement collectif
  - Participation au REAAP
  - Actions de prévention dans les établissements (ex : prévention des risques...)

Renforcer la coopération entre les parents et l'Ecole est un objectif qui se situe au cœur de la refondation de l'Ecole.

Afin de garantir la réussite de tous les élèves, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation prévoit dans son article 2 que « *l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale.* »

> **Le dispositif « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE)** fait partie des actions de coopération entre l'Ecole et les parents. Les bénéficiaires prioritaires de ce dispositif sont les parents étrangers primo - arrivants résidant en France de façon régulière et ayant signé un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) depuis moins de 5 ans. Le dispositif OEPRE organise, au sein des écoles et établissements scolaires, des formations afin de donner aux parents primo - arrivants qui le souhaitent les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants. Les formations ont pour but d'améliorer les compétences des parents bénéficiaires suivant trois axes :

- L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire),
- La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'Ecole vis-à-vis des élèves et des parents,
- La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française.

Le dispositif existe dans le Val d'Oise depuis 2008. Le département compte actuellement 13 groupes de parents mis en place dans 11 écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire.

A la rentrée 2015, un partenariat avec l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII) s'est mis en place pour identifier le public cible sur les territoires, informer et mobiliser les parents afin qu'ils participent au dispositif dans le cadre de leur parcours.

Dans un souci de cohérence et de complémentarité, ce dispositif doit être articulé avec d'autres actions en direction des parents (mallettes des parents, les Ateliers de Savoir Linguistique, le PRE, le REAAP, le CLAS).

La lettre aux réseaux des CAF du 2 mars 2016, concernant la structuration du dispositif d'accompagnement d'un réseau, élargit l'appui à la parentalité à trois autres dispositifs qu'il faudra intégrer dans l'état des lieux du Val d'Oise :

- L'aide à domicile
- La politique vacances
- L'offre de travail social

Le récapitulatif des dispositifs parentalité, élaboré en 2013, devra être actualisé en ce sens.

La PJJ du Val d'Oise s'associe pleinement aux travaux et orientations du Comité de soutien à la Parentalité pour une conception partagée d'actions communes et complémentaires auprès des familles.

En effet, la Protection Judiciaire de la Jeunesse se fixe pour ambition principale de garantir la continuité des parcours éducatifs pour chaque jeune pris en charge. L'adaptation des réponses judiciaires et éducatives aux besoins et aux évolutions des jeunes confiés requiert d'allier souplesse et modularité dans l'accompagnement des situations individuelles.

Dans le domaine du soutien à la parentalité, bien que l'adhésion des familles ne constitue pas une condition

préalable à la mise en œuvre d'une mesure civile ou pénale, les services éducatifs de la PJJ doivent s'efforcer de recueillir leur adhésion à la prise en charge. Travailler avec une famille consiste, d'une part, à s'appuyer sur ses ressources ou compétences pour tenter de faire évoluer une situation et d'autre part à aborder avec elle ses défaillances.

Prendre en compte les difficultés rencontrées par les familles dans une perspective d'évolution de la situation suppose de considérer le mineur et sa famille comme des acteurs de la prise en charge éducative, notamment en leur proposant de bénéficier d'actions soutenant leurs capacités parentales et en les invitant à chercher les formes d'intervention les plus à même de leur permettre de trouver leur place de parents.

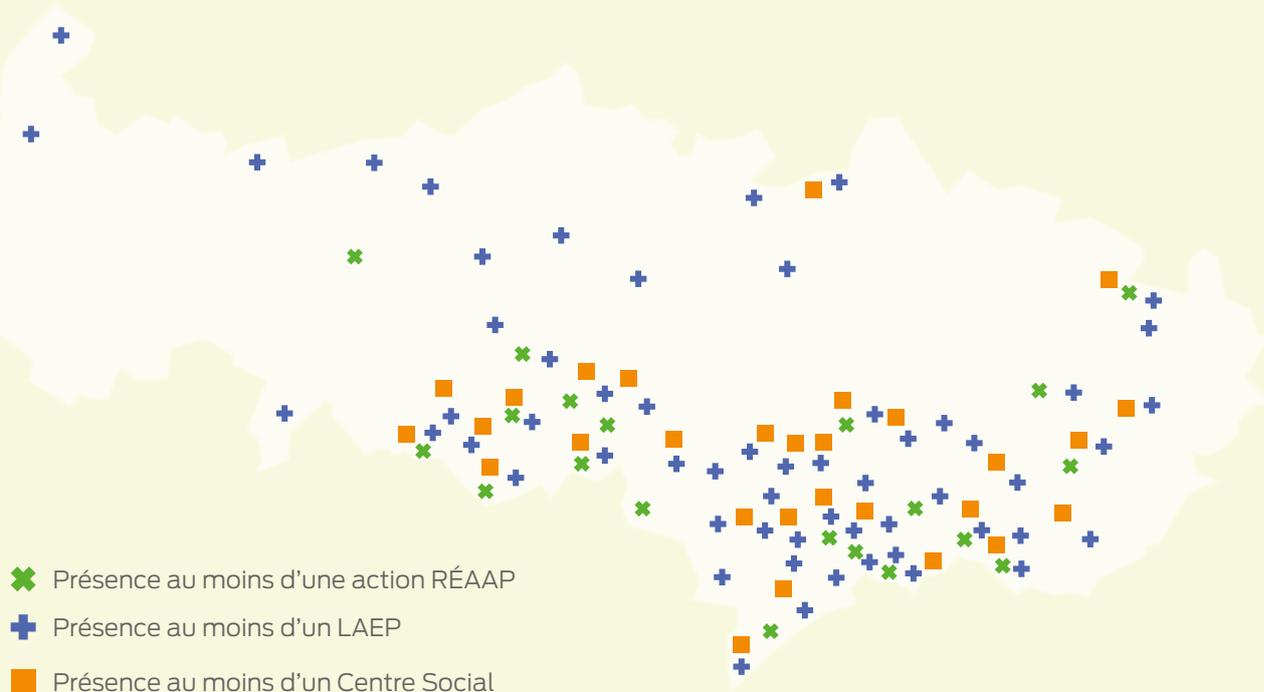
Le diagnostic effectué dans le cadre du comité parentalité met en évidence certains constats.

A travers les différentes implantations, on peut noter une disparité de répartition des offres entre les zones urbaines et rurales (Nord et Ouest). Les zones urbanisées du Sud et de l'Est sont mieux pourvues (indicateurs parentalité - CNAF - REAAP - Médiation).

Les constats amènent à préconiser :

- un rééquilibrage de l'offre,
- un meilleur ciblage des actions, adaptées aux besoins des familles, au regard de la densité démographique et des indicateurs de fragilité,
- une meilleure coordination des actions,
- une meilleure lisibilité pour les familles,
- une appropriation par les acteurs et les publics,
- la nécessité de dynamiser le réseau.

## Les dispositifs parentalité présent en 2014



Source : CAF95 / Cellule SID / Août 2015

Les orientations stratégiques ont été définies en prenant appui sur les éléments de diagnostic et la réflexion et les travaux menés avec les différents partenaires sous forme d'ateliers par les deux commissions principales :

- Le Comité Départemental de soutien à la parentalité réuni depuis décembre 2012 sous le pilotage de la CAF
- La Commission départementale pour l'accueil du jeune enfant, sous le pilotage du Conseil Départemental, qui a réuni de janvier à juin 2016 une commission petite enfance multi partenariale et trois groupes de travail pour proposer des orientations, objectifs opérationnels et mesures à mettre en œuvre.

La démarche se base sur le partage de valeurs, de compétences et de priorités qui sont la plus-value du Schéma et forment le socle de base pour :

- atteindre le public le plus éloigné,
- donner plus de lisibilité aux actions menées sur le territoire.

## Un seul Schéma, une seule stratégie pour :

- ▶ Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité en réduisant les inégalités territoriales
- ▶ Répondre aux besoins d'accueil des familles en difficulté :
  - familles à bas revenus,
  - enfants en situation de handicap,
  - horaires atypiques.
- ▶ Veiller à la qualité de l'accueil et à la qualité des actions parentalité
- ▶ Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et leur implication
- ▶ Améliorer le partage d'informations entre les acteurs, encourager le développement des partenariats pour une action plus coordonnée et un meilleur service aux familles
- ▶ Analyser le besoin, évaluer les dispositifs en vue de rapprocher l'offre du besoin.

Ces orientations prennent en compte l'évolution de la législation dans un souci de mieux répondre aux besoins et de toucher le public cible tel que la mise en œuvre de la GIPA (Généralisation des impayés de pensions alimentaires) ou encore la lutte contre la radicalisation.

# Axe stratégique 1

## Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité en réduisant les inégalités territoriales

### Objectifs poursuivis :

L'objectif principal est de créer 1 500 nouvelles places d'accueil ; objectif intégré dans le plan de développement de la CAF

- 1 | Elargir l'offre d'accueil collectif,
- 2 | Favoriser la rencontre de l'offre et de la demande sur l'accueil individuel,
- 3 | Mieux répondre aux attentes des familles par une formule intermédiaire entre l'individuel et le collectif,
- 4 | Répondre aux besoins des territoires ruraux,
- 5 | Favoriser la socialisation avant l'entrée à l'école et répondre à la demande liée au raccourcissement éventuel du congé parental (6 mois non pris par le père) et notamment sur les territoires urbains.
- 6 | Elargir l'offre d'actions dont l'objectif est de renforcer le lien entre parents et parents/enfants
- 7 | Elargir l'offre d'actions d'accompagnement des situations de séparation.

### Les actions partenariales retenues :

Objectifs	Pilote	Actions retenues
1	CAF/CD	Favoriser la création de places en EAJE (EAJE classiques et micro-crèches)
2	CD/CAF	Poursuivre et développer les actions d'information auprès des familles (PCPE, mon-enfant.fr, valdoise.fr, actions des RAM, actions des PMI). Mettre en place un groupe de veille sur ces questions.
3	CAF/CD	Promouvoir la mixité des modes d'accueil et les formules pouvant allier plusieurs modes d'accueil.
4	CAF/MSA	Favoriser l'émergence de structures itinérantes, MAM, micro-crèches.
5	CAF	Développer les structures d'accueil pour les 2/3 ans.
6	CAF Fédération des centres sociaux	Développer les actions du REAAP (notamment les territoires moins couverts) et soutenir toute initiative permettant de renforcer le lien entre parents ou entre parents et enfants.
7	CAF/CD Cour d'appel Associations	Contribuer au développement des espaces de rencontres sur le département. Consolider l'offre de médiation familiale et accompagner la mise en œuvre de la GIPA.

### Partenaires mobilisés :

Le Département, la CAF, la MSA, communes et EPCI, gestionnaires institutionnels et associatifs, associations, assistants maternels

### Les résultats attendus :

- Augmentation des places d'accueil collectif et individuel et optimisation des places d'accueil individuelles
- Création de MAM,
- Réduction des inégalités territoriales et augmentation du taux de couverture, dont 75 % sur les zones prioritaires (Objectif COG CAF),
- Optimisation de l'emploi des assistants maternels et sur des horaires élargis.

### Modalités :

- Pilotage de groupes de travail par la CAF ou le Conseil départemental,
- Comité de pilotage de suivi des projets,
- Complémentarité des acteurs.

### Leviers financiers mobilisables :

- Subvention d'investissement CAF PPICC, fonds rééquilibrage territorial, collectivités et associations, MSA (zone rurale, micro-crèche),
- Subvention de fonctionnement PSU et spécifique, fonds publics et territoires (CAF).

Le Conseil départemental ne finance ni les MAM ni les crèches à statut privé lucratif.

## Axe stratégique 2

### Répondre aux besoins d'accueil des familles en difficulté.

L'évolution de la composition familiale, la situation socio-économique et la complexité des parcours de vie ont fait émerger des besoins nouveaux et spécifiques en termes d'accueil du jeune enfant :

- accueil en horaires atypiques,
- accueil ponctuel ou très partiel,
- accueil d'urgence,
- accueil d'enfants porteurs de handicap.

Permettre à chaque parent de trouver une solution de garde adaptée, c'est œuvrer pour l'égalité des chances.

#### Objectifs poursuivis :

- 1 | Favoriser l'accueil des enfants de familles vulnérables,
- 2 | Lever le frein du mode d'accueil pour les familles en insertion et mieux répondre aux besoins d'accueil dans l'urgence,
- 3 | Faciliter la professionnalisation des assistants maternels volontaires pour accueillir les familles vulnérables,
- 4 | Rendre accessible à tous l'offre d'accueil individuel et réduire le sous-emploi des assistants maternels,
- 5 | Inciter les gestionnaires à accueillir les enfants en situation de handicap,
- 6 | Accompagner les assistants maternels pour l'accueil des enfants en situation de handicap,
- 7 | Offrir des solutions souples aux parents en situation d'horaires atypiques.

#### Les actions partenariales retenues :

Objectifs	Pilote	Actions retenues
1	CAF/DDCS	Promouvoir et accompagner la création de structures collectives d'accueil du jeune enfant solidaire (50 % public insertion et 50 % public classique).
2 et 3	CAF	Favoriser la création dans les villes d'un poste spécifique référent petite enfance/insertion (tous modes d'accueil confondus).
4	CAF	Soutenir et accompagner les villes des territoires à bas revenus qui mettraient en place une allocation différentielle pour les familles employeurs d'un assistant maternel.
5	CAF/CD	Accompagner et/ou soutenir financièrement les gestionnaires d'EAJE qui développent des moyens spécifiques pour les enfants en situation de handicap (personnel, formation, matériel).
6	CD	Actions de formation, de sensibilisation d'information des assistants maternels.
7	CAF/CD/MSA	Soutenir et accompagner la création des MAM.

#### Partenaires mobilisés :

Assistants maternels, communes et intercommunalités, Préfecture (politique de la Ville), DDCS, Conseil départemental, CAF, MAM, gestionnaires.

#### Les résultats attendus :

- Augmentation des places pour les familles en situation d'insertion,
- Maintenir l'accueil des enfants handicapés en accueil collectif et le promouvoir en accueil individuel
- Création de postes spécifiques ou fonctions dédiées,
- Nombre d'actions de professionnalisation et mobilisation des accueillants,
- Nombre de familles bénéficiaires d'une allocation,
- Evolution du taux d'activité des assistants maternels,
- Nombre de places créées en MAM en horaires élargis,
- Dynamique entre les acteurs et complémentarité des modes d'accueil.

#### Modalités :

- Groupes de travail,
- Appels à projets « insertion » et « publics et territoires »,
- Implication des gestionnaires : rencontres inter-structures et structures / assistants maternels.

#### Leviers financiers mobilisables :

- CAF = fonds publics et territoires et fonds locaux
- DDCS = politique de la ville

## Axe stratégique 3

Veiller à la qualité de l'accueil et à la qualité des actions parentalité.

### Objectifs poursuivis :

- 1 | Favoriser la professionnalisation des assistants maternels,
- 2 | Favoriser la professionnalisation des MAM,
- 3 | S'assurer de la qualité d'accueil dans les micro-crèches PAJE,
- 4 | S'assurer de la qualité des actions de soutien à la parentalité.

### Les actions partenariales retenues :

Objectifs	Pilote	Actions retenues
1	CD/CAF	Organiser une ou plusieurs manifestations annuelles en direction des assistants maternels Encourager l'augmentation du nombre d'ETP RAM
2	CD/CAF/MSA	Création d'un poste de coordinatrice des MAM par la CAF et accompagnement méthodologique de la conduite de projet, élaboration d'outils, mise en réseau
3	CD/CAF/MSA	Mettre en place un suivi de la qualité de l'accueil dans les micro-crèches
4	CAF/CD/PJJ	S'assurer de l'adéquation des actions labélisées et/ou soutenues sur un plan départemental avec la Charte départementale

## Axe stratégique 4

Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et leur implication.

### Objectifs poursuivis :

- 1 | Développer la transversalité entre l'accueil du jeune enfant et la parentalité
- 2 | Améliorer le taux de recours des familles aux dispositifs de soutien à la parentalité
- 3 | Garantir la place des parents dans l'action et leur implication

### Les actions partenariales retenues :

Objectifs	Pilote	Actions retenues
1	CD/CAF/MSA	Promouvoir les actions de soutien à la parentalité auprès des professionnels de la petite enfance Encourager et contribuer aux expérimentations menées avec les parents (actions locales, départementales ou nationales) Réfléchir à la place des parents au sein des EAJE (droits des usagers, rendre les parents acteurs)
2	CAF/CD/PJJ	Optimiser les vecteurs de communication existants (mon enfant.fr, la lettre des parents, PCPE, PIF...), réfléchir à la pertinence de créer de nouveaux supports Créer des outils de communication et d'informations pour les parents Organiser des temps forts en direction des parents (journée de la parentalité) Accompagner le développement des projets innovants et optimiser les appels à projets (Adolescents)
3		Garantir la place des parents dans les actions favorisant le lien famille/école et promouvoir leur implication

## Axe stratégique 5

Améliorer le partage d'informations entre les acteurs, encourager le développement des partenariats pour une action plus coordonnée et un meilleur service aux familles.

### Objectifs poursuivis :

- 1 | Favoriser les échanges d'information et pratiques entre tous les acteurs de l'accueil du jeune enfant,
- 2 | Rompre l'isolement des nouveaux gestionnaires,
- 3 | Capitaliser sur un socle commun d'information sur le département et favoriser la professionnalisation des acteurs de l'accueil du jeune enfant,
- 4 | Améliorer la lisibilité.

La mise en œuvre des objectifs s'appuiera, d'une part sur les actions existantes et probantes, tels que les réseaux de soutien aux professionnels, animés par la CAF (réseau LAEP, petite enfance, RAM) et la journée des assistants maternels animée par le Conseil départemental et la CAF et, d'autre part, sur de nouvelles actions après mise en place des groupes de travail et définition des modalités.

### Les actions partenariales retenues :

Objectifs	Pilote	Actions retenues
1	CD/CAF	Créer et/ou optimiser les sites dédiés à l'accueil du jeune enfant existants (valdoise.fr et mon enfant.fr)
2	CD/CAF	Encourager les villes à associer l'ensemble des acteurs (gestionnaires privés, associatifs, micro-crèches...) dans leur politique petite enfance notamment via le réseau des coordinatrices petite enfance ou via les négociations conventionnelles
3	CD	Faire mieux circuler les informations entre les partenaires Mutualiser entre les partenaires les différents travaux réalisés sur les bonnes pratiques (accueil de l'enfant, relations parents/professionnels) et décloisonner les actions d'informations
4		Mettre à jour le répertoire des dispositifs élaborés par le Comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité et élaborer le répertoire des actions en cohérence avec l'axe 4 « Informations aux parents ».

### Partenaires mobilisés :

CAF, Conseil départemental, MSA, gestionnaires.

### Leviers financiers mobilisables :

CAF = fonds locaux/fonds national parentalité

## Axe stratégique 6

Analyser le besoin, évaluer les dispositifs en vue de rapprocher l'offre du besoin.

### Objectifs poursuivis :

- 1 | Mieux connaître les besoins spécifiques des familles et des territoires
- 2 | Mesurer le degré d'implication des parents dans l'action.

### Les actions partenariales retenues :

Objectifs	Pilote	Actions retenues
1	CD/ODAPE	Définir les critères d'évaluation des besoins par territoire pour l'élaboration de solutions locales concertées
2	Comité technique parentalité	Construire un socle commun d'évaluation à expérimenter sur 4 dispositifs de soutien à la parentalité

### Partenaires mobilisés :

CAF, DDCS, Conseil départemental, centres sociaux, acteurs REAAP, Fédération des centres sociaux.

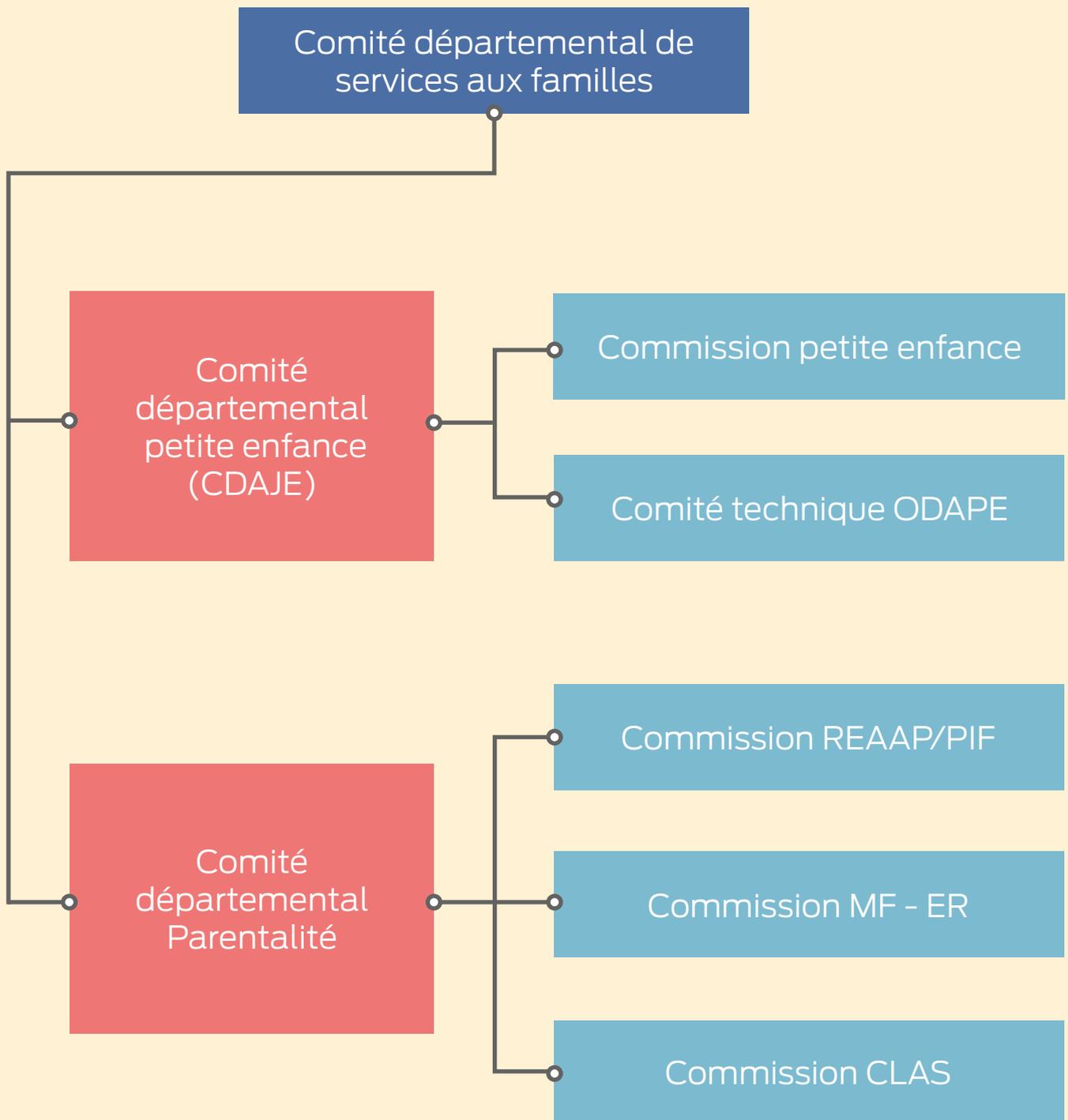
### Leviers financiers mobilisables :

Dispositif CNAF - REAAP - REAAN - ACF - médiation - CLAS - Politique de la ville

### Résultats attendus :

- Lisibilité sur l'ensemble des actions et adaptation,
- Meilleur impact auprès du public cible,
- Harmonisation des pratiques.
- Obtenir des réseaux locaux d'acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

# Gouvernance du schéma départemental des services aux familles



# MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens nécessaires à la réalisation des actions dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie du Schéma.

# SUIVI ET ÉVALUATION DU SCHÉMA

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le Schéma.

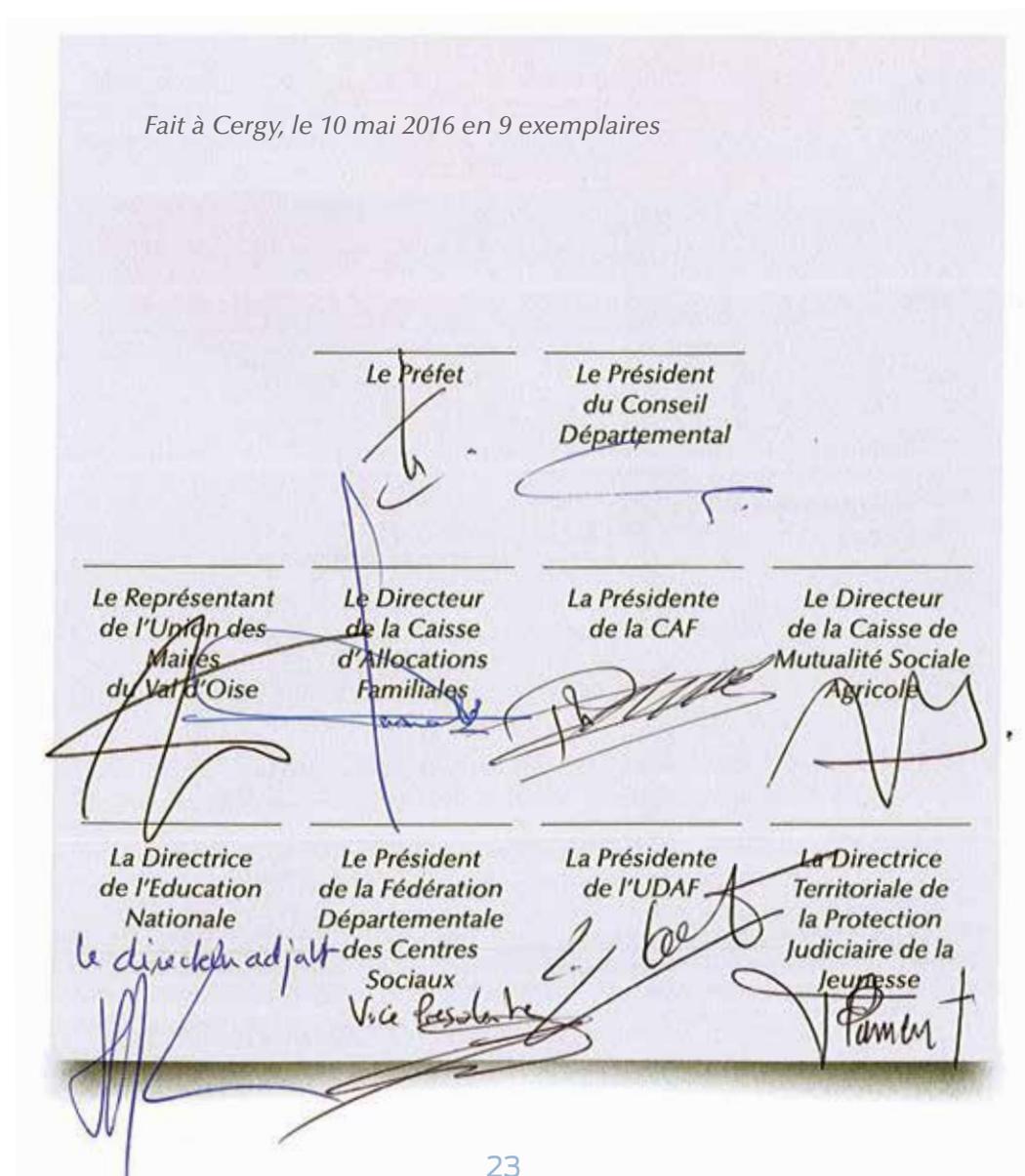
L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre sont coordonnés par le comité de pilotage. Les instances / groupes de travail thématiques sont chargés du suivi des objectifs et des actions dans leur champs de compétence.

Les indicateurs sont précisés pour chaque action dans les fiches en annexe. Ils s'appuient en particulier sur les indicateurs de la COG de la CNAF.

# MODIFICATION ET RÉSILIATION DU SCHÉMA

Chaque année, les parties s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent Schéma peut être résilié par une ou plusieurs des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.



# Matrice des actions opérationnelles - Schéma (accueil JE et

N°	Orientations stratégiques	Objectifs poursuivis
1	Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité en réduisant les inégalités territoriales	Elargir l'offre d'accueil collectif
		Favoriser la rencontre de l'offre et de la demande sur l'accueil individuel
		Mieux répondre aux attentes des familles par une formule intermédiaire entre l'individuel et le collectif
		Répondre aux besoins des territoires ruraux
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la socialisation avant l'entrée à l'école</li> <li>Répondre à la demande liée au raccourcissement éventuel du congé parental (6 mois non pris par le père) notamment sur les territoires urbains</li> </ul>
		Elargir l'offre d'actions dont l'objectif est de renforcer le lien entre parents et parent-enfant
2	Répondre aux besoins d'accueil des familles en difficulté	Favoriser l'accueil des enfants de familles vulnérables
	familles à bas revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lever le frein du mode d'accueil pour les familles en insertion</li> <li>Mieux répondre aux besoins d'accueil dans l'urgence</li> </ul>
	enfants en situation de handicap	Faciliter la professionnalisation des assistantes maternelles volontaires pour accueillir ces familles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre accessible à tous l'offre d'accueil individuel</li> <li>Réduire le sous emploi des assistantes maternelles</li> </ul>
horaires atypiques	Inciter les gestionnaires à accueillir les enfants en situation de handicap	
	Accompagner les assistantes maternelles pour l'accueil des enfants en situation de handicap	
3	Veiller à la qualité de l'accueil et à la qualité des actions parentalité	offrir des solutions souples aux parents en situation d'horaires atypiques
		Favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles
		Favoriser la professionnalisation des MAM
		S'assurer de la qualité de l'accueil dans l'ensemble des EAJE dont les micro-crèches Paje
4	Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et leur implication	S'assurer de la qualité des actions de soutien à la parentalité
		Développer la transversalité entre l'accueil du jeune enfant et la parentalité
		Améliorer le taux de recours des familles aux dispositifs de soutien à la parentalité
5	Améliorer le partage d'informations entre les acteurs, encourager le développement des partenariats pour une action plus coordonnée et un meilleur service aux familles	Garantir la place des parents dans l'action et leur implication
		Favoriser la diffusion d'information entre tous les acteurs de l'accueil du jeune enfant et de la parentalité
		Rompre l'isolement des nouveaux gestionnaires
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Capitaliser sur un socle commun d'information sur le département</li> <li>Favoriser la professionnalisation des acteurs de l'accueil du Jeune Enfant</li> </ul>
6	Analyser le besoin, évaluer les dispositifs en vue de rapprocher l'offre du besoin	Améliorer la lisibilité
		Mieux connaître les besoins spécifiques des familles et des territoires
		Mesurer le degré d'implication des parents dans l'action

Actions retenues	Porteur de l'action	Financement éventuel	Référence Fiches
Favoriser la création de places en EAJE (EAJE classiques et micro-crèches)	CAF - CD	CAF - MSA	1.1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et développer les actions d'information auprès des familles (PCPE, Mon enfant, valdoise.fr, actions du RAM, actions de la PMI)</li> <li>• Mettre en place un groupe de veille sur ces questions</li> </ul>	CD		1.2
Promouvoir la mixité des modes d'accueils	CAF - CD	CAF	1.3
Favoriser l'émergence de structures itinérantes, MAM, micro-crèches	CAF - MSA		1.4
Développer des structures d'accueil pour les 2-3 ans	CAF		1.5
Développer les actions du REEAP (notamment dans les territoires moins bien couverts) et soutenir toute initiative permettant de renforcer le lien entre parents ou entre parent et enfant			1.6
Contribuer au développement des espaces rencontre sur le département			1.7
Consolider l'offre de médiation familiale			1.8
Promouvoir et accompagner la création de structures collectives d'accueil du jeune enfant solidaires (50% public en insertion et 50% public classique)	CAF / politique de la ville	CAF	2.1
Favoriser la création dans les villes d'un poste spécifique référent petite enfance - insertion (tous modes d'accueil confondus)	CAF / politique de la ville	CAF	2.2
Soutenir et accompagner les villes des territoires à bas revenus qui mettraient en place une allocation différentielle pour les familles employeur d'un assistant maternel	CAF / politique de la ville	CAF	2.3
Continuer à soutenir financièrement les gestionnaires d'EAJE qui développent des moyens spécifiques aux enfants en situation de handicap (personnel, formation, matériel)	CAF - CD	CAF	2.4
Actions de formations, sensibilisation, information via les PMI, les RAM	CD		
Soutenir et accompagner la création de Maisons d'Assistants Maternelles	CAF - CD - MSA	CAF - MSA	2.5
Organiser une ou plusieurs manifestation(s) annuelle(s) en direction des assistantes maternelles	CD - CAF	CAF	
Encourager l'augmentation du nombre d'ETP RAM par la CAF	CAF		
Création d'un poste de coordinatrice CAF des MAM sur le département (accompagnement méthodologique de la conduite de projet, élaboration d'outils, mise en réseau)	CAF - CD - MSA	CAF - MSA	3.1
Mettre en place un suivi de la qualité de l'accueil dans les micro-crèches	CAF - CD - MSA		3.2
S'assurer de l'adéquation des actions labellisées et/ ou soutenues sur un plan départemental avec la Charte départementale			3.3
Promouvoir les actions de soutien à la parentalité auprès des professionnels de la petite enfance	CAF - CD - MSA		4.1
Encourager les expérimentations d'actions menées avec les parents (actions locales, départementales ou nationales)	CD		4.2
Réfléchir à la place des parents au sein des EAJE (droits des usagers, rendre les parents acteurs)	CD		4.3
Optimiser les vecteurs de communication existants (mon enfant.fr, la lettre des parents, PCPE, PIF...) ; réfléchir à la pertinence de créer de nouveaux supports			4.4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des outils de communication et d'informations pour les parents</li> <li>• Accompagner le développement de projets innovants</li> </ul>			4.5
Organiser des temps forts en direction des parents ("journée de la parentalité")			4.6
Garantir la place des parents dans les actions favorisant le lien famille-école et promouvoir leur implication			4.7
Créer et/ou optimiser les sites dédiés à l'accueil du jeune enfant existants (valdoise.fr et monenfant.fr)	CAF - CD		5.1
Encourager les villes à associer l'ensemble des acteurs (gestionnaires privés, associatifs, micro-crèches etc.) dans leur politique petite enfance notamment via le réseau des coordonatrices Petite Enfance ou via les négociations conventionnelles	CAF - CD		5.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire mieux circuler les informations entre les partenaires</li> <li>• Mutualiser entre les partenaires les différents travaux réalisés sur les bonnes pratiques (accueil de l'enfant, relations parents-professionnels...) et décloisonner les actions de formations.</li> <li>• Le Conseil Départemental pilote la professionnalisation des acteurs de la petite enfance et peut faire intervenir des financements sur la communication et l'information</li> </ul>	CD		5.3
Mettre à jour le répertoire des dispositifs élaboré par le Comité Départemental d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité et élaborer le répertoire des actions en cohérence avec l'axe 4 "Information aux parents"			5.4
Réaliser une enquête / diagnostics territoriaux (réaliser une enquête auprès des acteurs, identifier les problématiques territoriales)	CD		6.1
Construire un socle commun d'évaluation à expérimenter sur 4 dispositifs de soutien à la parentalité			6.2

- ACF** : Animation collective familles
- CAF** : Caisse d'allocations familiales
- CD** : Conseil départemental
- CDAJE** : Commission départementale de l'accueil du jeune enfant
- CGET** : Commissariat général à l'égalité des territoires
- CLAS** : Contrat local d'accompagnement scolaire
- CMG** : Complément du libre du choix mode de garde
- CNAF** : Caisse nationale d'allocations familiales
- COG** : Convention d'objectifs et de gestion
- CTRAD** : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision
- DDCS** : Direction départemental de la cohésion sociale
- EAJE** : Etablissement d'accueil du jeune enfant
- EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- LAEP** : Lieu d'accueil enfants parents
- MAM** : Maison d'assistants maternels
- MSA** : Mutualité sociale agricole
- ODAPE** : Observatoire départemental de l'accueil de la petite enfance
- OEPRE** : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
- PCPE** : Pont conseil petite enfance
- PPJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- PIF** : Point information familles
- PMI** : Protection maternelle et infantile
- PPICC** : Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches
- PRE** : Programme de réussite éducative
- PSU** : Prestation de service unique
- QPV** : Quartier politique de la ville
- RAM** : Relais assistants maternels
- REAAP** : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- REAN** : Réseau d'écoute, d'appui et d'animation
- UDAF** : Union départementale des associations familiales

# ANNEXES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

## ▶ **Annexe 1**

Charte du comité parentalité validée le 3 décembre 2013

## ▶ **Annexe 2**

L'offre parentalité sur le Val d'Oise,  
diagnostic du 9 décembre 2014

## ▶ **Annexe 3**

Récapitulatif des dispositifs parentalité  
au 9 septembre 2013

## ▶ **Annexe 4**

Récapitulatif des dispositifs en cohérence avec la charte

## ▶ **Annexe 5**

Etat des lieux départemental petite enfance 2013

## ▶ **Annexe 6**

Fiches actions pilote

> objectifs - moyens - financement et indicateurs d'évaluation

## Charte du comité parentalité

### Conception partagée du soutien à la PARENTALITÉ

Des échanges dans le groupe  
ont fait apparaître 2 notions :

- > **L'accompagnement** se définit comme une ressource proposée aux parents dans toutes les étapes de leur parcours : c'est un processus dynamique et dans la durée
- > **Le soutien** à la parentalité se définit comme un recours ponctuel, à un moment clé de l'histoire familiale (naissance, adolescence, séparation, veuvage...)

Ces deux notions sont retenues  
par le comité départemental qui valide  
un changement de libellé :

le comité départemental  
d'accompagnement et de  
soutien à la parentalité

validée le 3 décembre 2013

## CHARTRE DÉPARTEMENTALE de L'ACCOMPAGNEMENT et du SOUTIEN à la PARENTALITÉ dans le VAL D'OISE



### **Les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité visent :**

- > Le bien-être et l'intérêt de l'enfant ou du jeune (dès sa conception).
- > La réaffirmation du parent en tant que premier éducateur de son (ses) enfant(s).
- > Le principe de co-éducation qui permet, dans la bienveillance et le bien-être, d'amener l'enfant vers sa vie d'adulte autonome.
- > Tout adulte œuvrant autour de l'enfant pour son bien-être, son intérêt et son avenir : le parent, les référents (adultes de la famille, éducateurs, enseignants, grands-parents...).

### **Entrent dans les dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité les actions et services qui répondent aux PRINCIPES suivants :**

- > Les actions visent à conforter les parents en tant que premier éducateur : ils détiennent des compétences reconnues par les acteurs du projet. Ceux-ci mettront en place un accueil, une écoute bienveillante, visant une relation de confiance réciproque et équilibrée.
- > Les parents adhèrent au projet et détiennent le pouvoir de décision. Ils ont la possibilité de mettre fin à l'action sans contrainte et sans conséquence négative pour l'enfant et eux-mêmes.
- > L'action mise en place répond aux besoins du (des) parent(s) mais aussi de tout adulte en relation avec l'enfant (professionnels, bénévoles...) dans le respect des rythmes de chacun.
- > Toutes les formes d'organisation familiale doivent être prises en compte sans distinction ni discrimination en fonction des évolutions sociétales (familles monoparentales, éclatées, recomposées, homoparentales...), les contextes culturels et historiques.
- > Dans un cadre partenarial, toutes les formes de lien seront recherchées : lien parents enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre parents et institutions, entre enfant et institutions...

**Toutes les actions visent à amener les parents à s'appropriier  
et à agir sur leur environnement social dans le but  
d'accompagner leur enfant vers l'autonomie.**

*L'offre parentalité  
sur le Val d'Oise*

mardi 9 décembre 2014

Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Caf  
du Val d'Oise

Académie  
Versailles  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Val-d'Oise

val  
d'oise  
le département

santé  
famille  
retraite  
services  
L'essentiel plus encore

95

Le Comité Départemental d'Accompagnement et de Soutien des parents du Val d'Oise a été installé le 17 décembre 2012. S'appuyant sur la définition de la parentalité élaborée par le comité national du 10 novembre 2011, le groupe a défini une conception partagée du soutien à la parentalité dans le Val d'Oise.

### Définition de la parentalité par le comité national de soutien à la parentalité

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercé dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par la loi (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

### Conception partagée du soutien à la parentalité dans le Val d'Oise

- **L'accompagnement** se définit comme une ressource proposée aux parents dans toutes les étapes de leurs parcours. C'est un processus dynamique et dans la durée.
- **Le soutien** à la parentalité se définit comme un recours ponctuel, à un moment clé de l'histoire familiale (naissance, adolescence, séparation, veuvage...)

Ces deux notions sont retenues par le comité départemental.

Après avoir convenu de cette définition commune à l'ensemble des acteurs, le groupe a élaboré une charte départementale déclinant les principes auxquels se référer afin de retenir les dispositifs relevant du soutien et de l'accompagnement des parents.

## Charte départementale de l'accompagnement et de soutien à la parentalité dans le Val d'Oise

Les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité visent :

- Le bien-être et l'intérêt de l'enfant ou du jeune (dès sa conception).
- La réaffirmation du parent en tant que premier éducateur de son (ses) enfant(s).
- Le principe de co-éducation qui permet, dans la bienveillance et le bien-être, d'amener l'enfant vers sa vie d'adulte autonome.
- Tout adulte oeuvrant autour de l'enfant pour son bien-être, son intérêt et son avenir : le parent, les référents (adultes de la famille, éducateurs, enseignants, grands-parents...).

Entrent dans les dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité les actions et services qui répondent aux PRINCIPES suivants :

- Les actions visent à conforter les parents en tant que premier éducateur, ils détiennent des compétences reconnues par les acteurs du projet. Ceux-ci mettront en place un accueil, une écoute bienveillante, visant une relation de confiance réciproque et équilibrée.
- Les parents adhèrent au projet et détiennent le pouvoir de décision. Ils ont la possibilité de mettre fin à l'action sans contrainte et sans conséquence négative pour l'enfant et eux-mêmes.
- L'action mise en place répond aux besoins de (des) parent(s) mais aussi de tout adulte en relation avec l'enfant (professionnels, bénévoles...) dans le respect des rythmes de chacun.
- Toutes les formes d'organisation familiale doivent être prises en compte sans distinction ni discrimination en fonction des évolutions sociétales (familles monoparentales, éclatées, recomposées, homoparentales...), des contextes culturels et historiques.
- Dans un cadre partenarial, toutes les formes de lien seront recherchées : lien parents enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre parents et institutions, entre enfant et institutions...

Toutes les actions visent à amener les parents à s'approprier et à agir sur leur environnement social dans le but d'accompagner leur enfant vers l'autonomie.

La feuille de route confiée au groupe restreint pour 2014 portait sur l'élaboration d'un schéma territorial des dispositifs existants en cartographiant les actions et en repérant les zones les moins couvertes.

Ce travail est présenté en 2 parties, les données générales du département et l'implantation des actions à la parentalité dans le Val d'Oise.

## 1 | Données générales sur le Val d'Oise

Le département du Val d'Oise est composé de 185 communes réparties en milieu rural et en milieu urbain.

En 2010, 214 992 familles avec enfants (au sens de l'INSEE) habitaient le Val d'Oise. En 2012, 142 957 familles étaient allocataires de la Caf.

L'analyse de la couverture peut être faite à partir de 3 indicateurs différents :

- la population,
- le droit aux prestations,
- le revenu des familles.

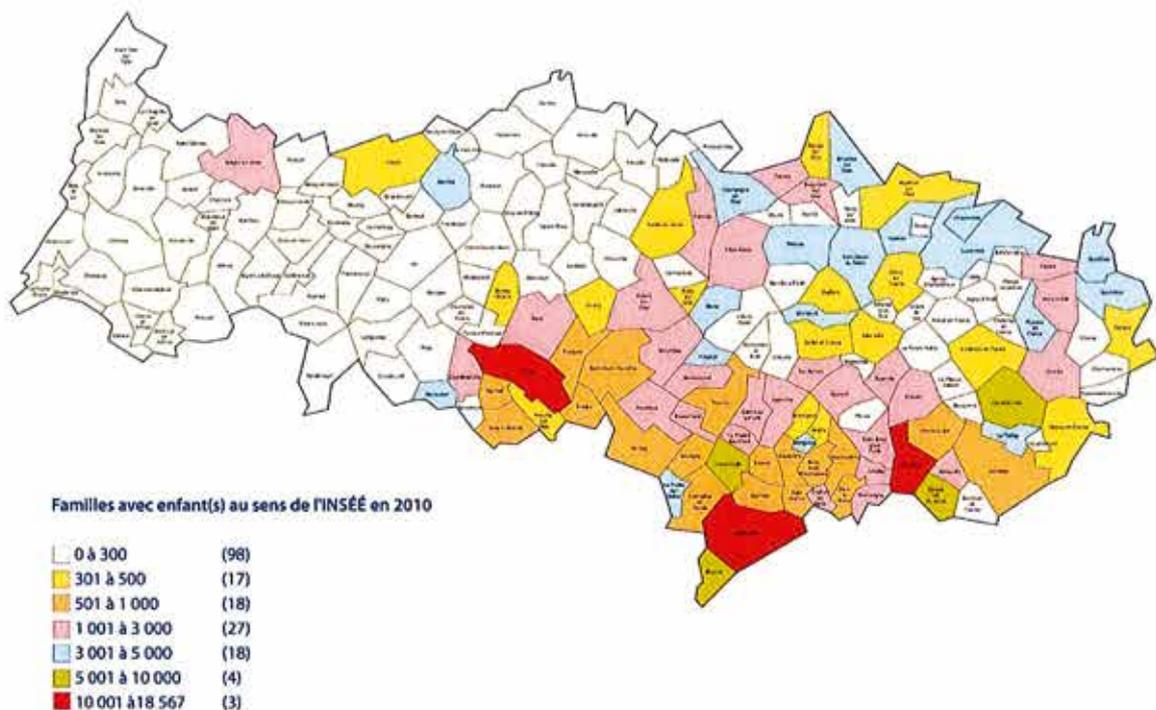
Les familles (INSEE ou allocataires) sont représentées sur 3 communes principalement (Argenteuil, Cergy et Sarcelles) et globalement réparties sur le Sud et l'Est du département.

La présence des familles est moins importante sur les communes rurales du nord et de l'Ouest du département.

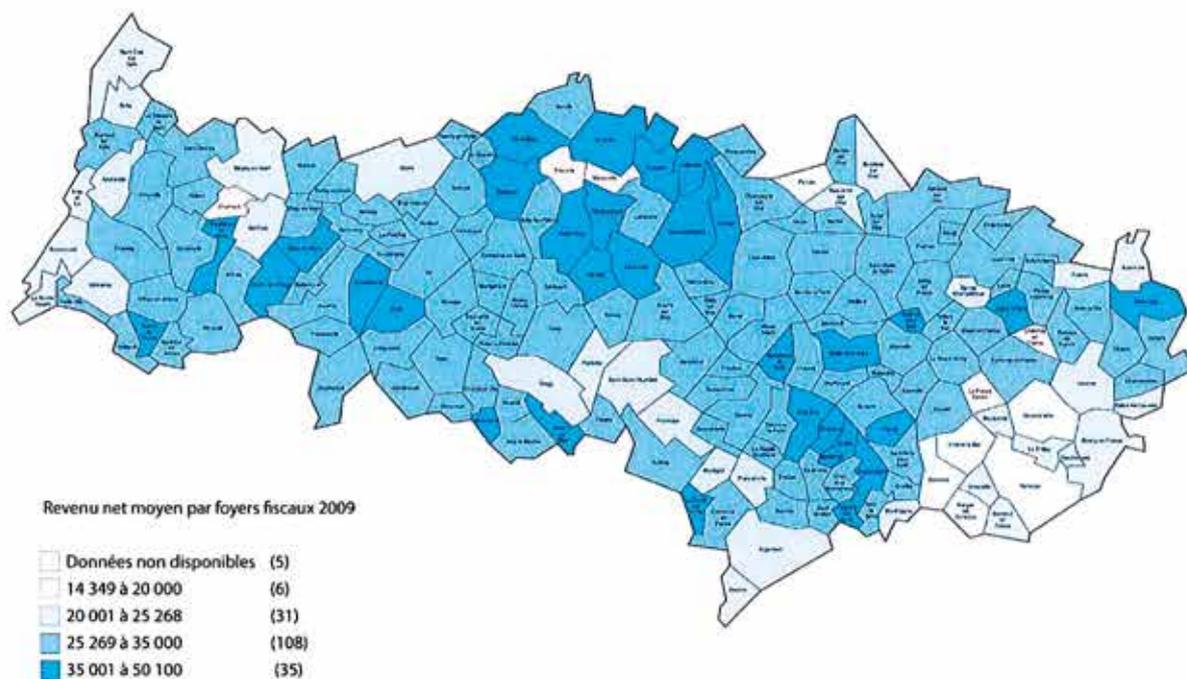
Le besoin n'est pas lié uniquement à la densité des familles mais aussi à l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de services, aggravés par des situations d'isolement géographique et social.

Les allocataires de la Caf représentent 67% des familles (INSEE). Le nombre de familles allocataires ne prend pas en compte les familles relevant de la MSA, des régimes spéciaux et tient compte du niveau des revenus et de la situation familiale excluant l'ouverture de droit à certaines prestations.

Familles avec enfant(s) au sens de l'INSEE en 2010 • Total INSEE : 214 992 familles avec enfant(s)



Pôle communication & pilotage Caf 95 - Juillet 2014



Pôle communication & pilotage Caf 95 - DGPIF/INSEE - Juillet 2014

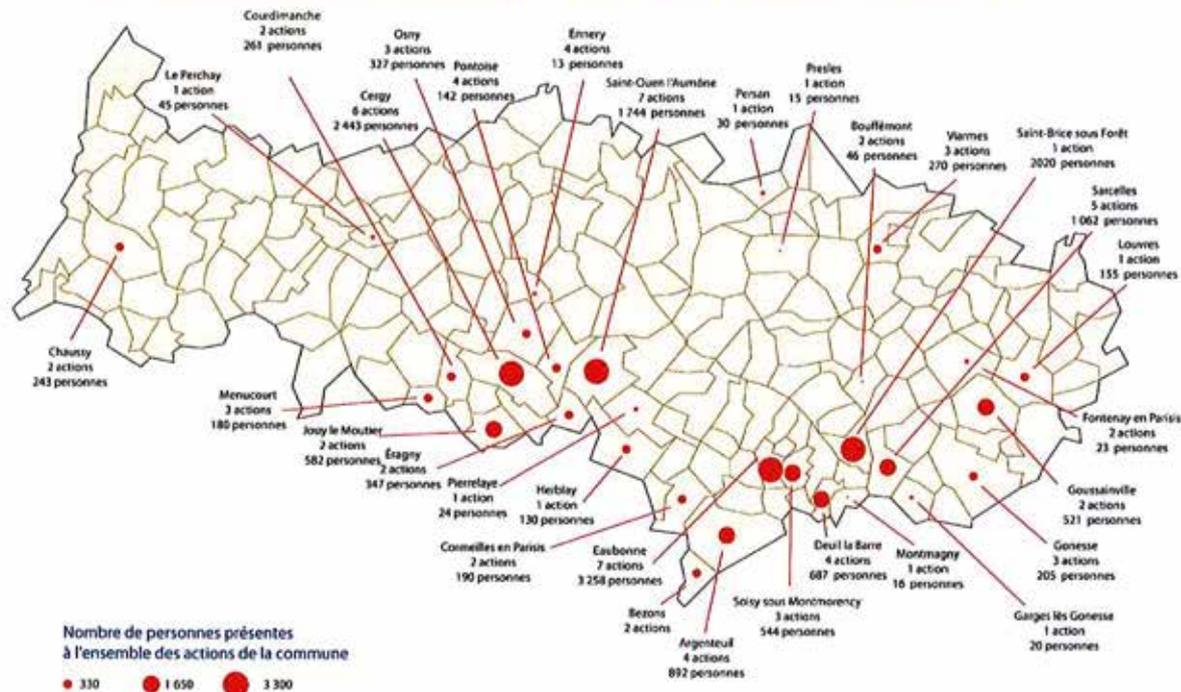
## 2 | Implantation des actions parentalité sur le Val d'Oise et analyse

Cette seconde partie présente la photographie de l'offre parentalité sur le Val d'Oise. Cette présentation reprend chaque dispositif précédemment repéré par le comité départemental de la parentalité et désigne les localisations et leur nombre.

- le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- le Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- le Point conseil petite enfance
- le Lieu accueil enfants/parents
- l'Espace rencontres
- le Point information familles
- l'Animation collective familles
- la Médiation familiale
- la Malette des parents
- l'Opération "Ouvrir l'école aux parents"
- le Programme de réussite éducative

*N.B. : certaines actions sont mises en place en direction des parents sans être identifiées et inscrites dans un dispositif parentalité.*

Nombre de personnes présentes au cours d'une ou plusieurs action(s) RÉAAP en 2013



Pôle communication & pilotage Caf 95 - DGPIF/INSEE - Juillet 2014

> Observations

• Une disparité significative :

- certaines communes à densité de population équivalente sont plus ou moins couvertes par des actions RÉAAP, d'autres ne le sont pas du tout,
- les modalités des actions sont différentes d'un territoire à l'autre : ponctuelles (une fois par an) ou régulières (hebdomadaires ou mensuelles) et peuvent toucher un ou plusieurs membre(s) d'une même famille.

• Vigilance :

- les actions s'appuient sur un engagement volontaire des parents,
- ils peuvent être eux-mêmes porteurs d'actions.

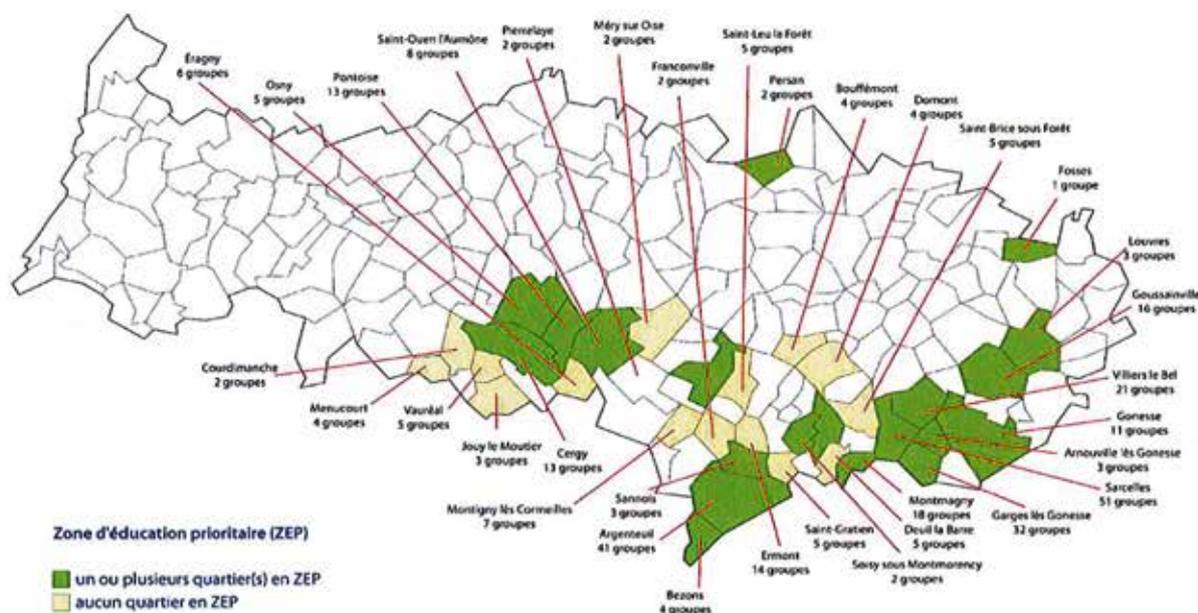
> Perspectives

- Faire une évaluation et analyser les publics touchés/publics ciblés.
- Comment toucher tous les publics y compris ceux qui sont les plus éloignés du dispositif ?
- Comment travailler avec les porteurs de projets non identifiés formellement dans le RÉAAP, les solliciter, les accompagner dans leur projet et les intégrer au réseau départemental ?
- Elaborer des outils adaptés permettant la visibilité des actions et une meilleur coordination entre partenaires sur le plan local (par exemple : guide ou site Internet présentant les différents dispositifs de parentalité à usage des professionnels de l'action éducative et sociale).
- Faciliter le rééquilibrage de l'offre sur le département (Vexin, Nord du département).
- Repérer, rencontrer les acteurs sur les communes hors politique de la ville et sur les communes de plus de 10 000 habitants non couvertes par un dispositif RÉAAP.

## Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Dispositif complémentaire à l'école destiné aux enfants et à leurs parents : soutien aux enfants dans leur travail scolaire et aux parents dans leurs relations avec l'école.

### Prévision du nombre de groupe CLAS pour l'année 2013/2014



Pôle communication & pilotage Caf 95 - Juillet 2014

### > Observations

Le CLAS est un dispositif d'accompagnement à la scolarité se situant dans un contexte général (pas seulement sur les zones d'éducation prioritaire ou géographiquement prioritaires). Un groupe CLAS est composé de 15 élèves différents.

L'Éducation nationale propose « l'accompagnement éducatif » à certains élèves.

- Dans le second degré, à disposition des 109 collèges du département. 100% des établissements y participent. 4 volets : accompagnement méthodologique pour les devoirs, activités sportives, activités culturelles, langue vivante.
- Dans le premier degré, ce dispositif est proposé dans les écoles en zone d'éducation prioritaire au volontariat des familles et des enseignants. 3 volets : activités sportives, activités culturelles, aide méthodologique aux devoirs.

L'accompagnement éducatif s'adresse aux enfants et à leur famille. Les activités proposées sont très diverses d'une commune à l'autre, voire d'un porteur à l'autre sur une même commune.

Ce dispositif contribue néanmoins au soutien à la parentalité du fait qu'il prend en compte la préoccupation des parents pour la scolarité de leur(s) enfant(s).

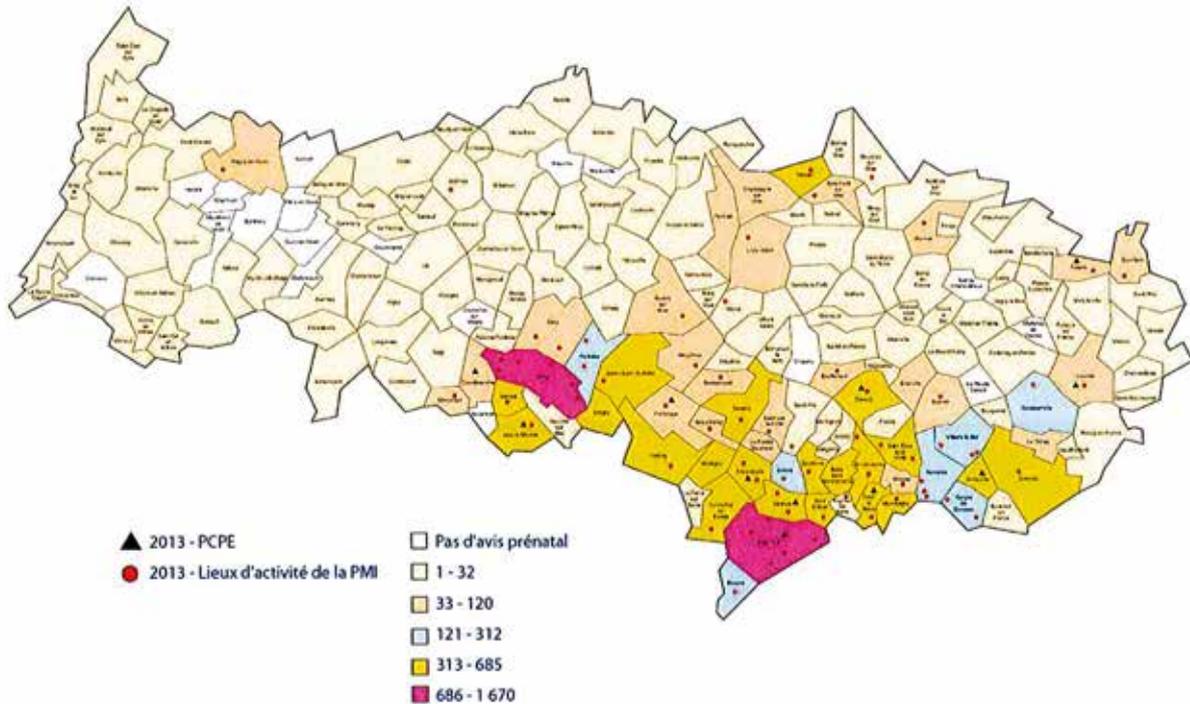
Certaines communes mettent aussi à disposition des élèves des études encadrées par les enseignants.

On ne trouve pas les mêmes élèves dans les groupes CLAS, dans les études et dans l'accompagnement éducatif. Ces 3 dispositifs se complètent car ils ne s'adressent pas au même public.

### > Perspectives

- Veiller au respect de la charte nationale : une tendance générale à s'en éloigner est notée par les participants avec la mise en oeuvre d'activités exclusivement tournées vers l'aide aux devoirs ou au contraire vers des animations sportives ou culturelles.
- S'assurer de la cohérence ou de la complémentarité avec les temps d'activités périscolaires mis en place par la réforme des rythmes éducatifs.
- Veiller à l'accompagnement des parents et les remettre au coeur du dispositif avec leurs enfants.
- Veiller à leur implication (rechercher le contact régulier, l'écoute, le partage d'informations...).
- Veiller à une meilleure articulation pour une complémentarité entre les actions CLAS et les actions RÉAAP au bénéfice de l'accompagnement des parents et du lien famille école (transversalité, lisibilité...).

Points Conseil Petite Enfance • Lieux d'activité de la PMI • Avis prénataux par commune



### > Observations

En 2013, 11 PCPE étaient en fonctionnement sur le département.

L'objectif d'un PCPE est d'apporter aux futurs parents une information globale sur les différents modes d'accueil disponibles sur la commune, les aides financières de la Caf, le droit au congé parental et faciliter ainsi leur choix.

La Caf contribue au diagnostic, au montage du projet, à l'animation, à l'information collective et sur rendez-vous des futurs parents et au financement des PCPE.

Dans le cadre de leur mission d'agrément et de suivi des assistant(e)s maternel(le)s, les professionnels du service de PMI participent aux réunions d'information des PCPE. Elles mettent également en oeuvre des actions d'accompagnement et de soutien des futurs parents et des jeunes parents concernant les aspects médicaux, médico-sociaux et de puériculture dans les centres de PMI ou à domicile.

Un PCPE est mis en place à l'initiative de la commune en fonction des moyens humains et financiers. S'il n'y a pas de PCPE sur une commune, cela ne veut pas dire que les futurs parents ne sont pas informés mais que l'information est peut-être apportée par d'autres services et qu'elle peut être suffisante.

On note une progression spontanée des demandes en 2014, ce qui dénote un intérêt des communes pour ce dispositif.

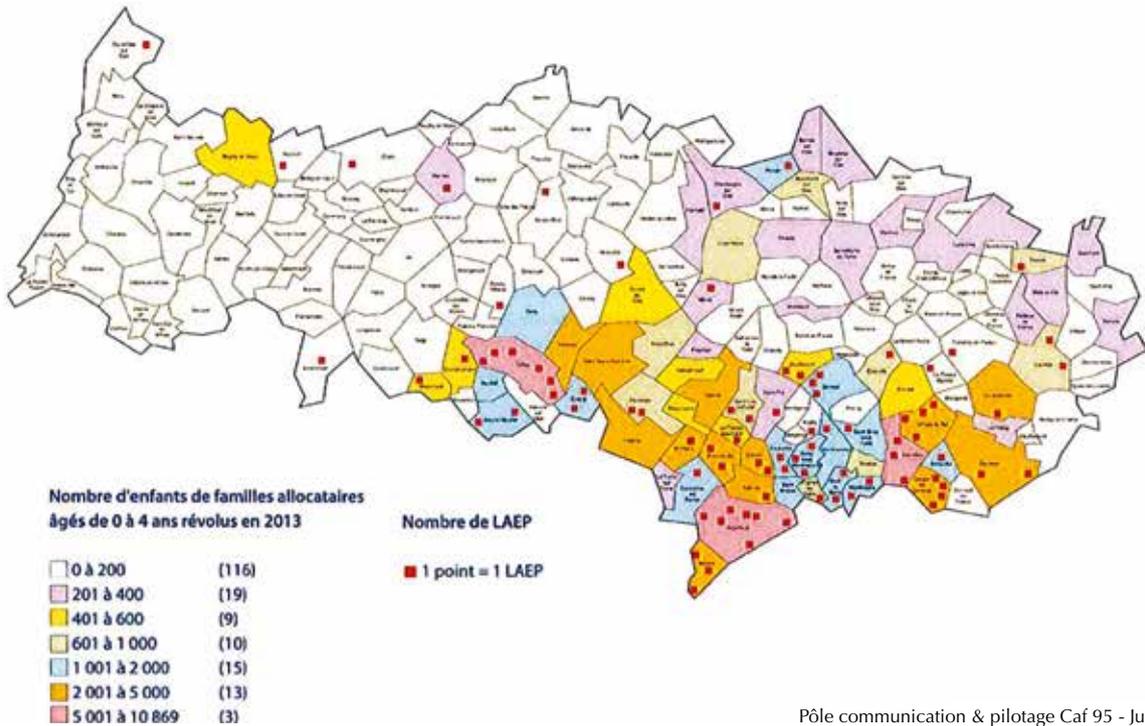
### > Perspectives

- Accompagner les projets et valoriser les dynamiques locales pour un meilleur accompagnement des futurs parents.
- Rester à l'écoute des demandes des communes.
- Adapter le projet selon le contexte local et les ressources disponibles.
- Améliorer le recours des parents à l'offre qui leur est proposée (portage de l'information par le réseau des acteurs).

## Les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP)

Lieu de socialisation des enfants accompagnés de leurs parents et de soutien à la relation enfant/parent.

### Nombre de LAEP par rapport au nombre d'enfants de familles allocataires âgés de 0 à 5 ans révolus



#### > Observations

Le département est très bien pourvu en nombre de LAEP, en 2013, 100 Lieux d'Accueil Enfants Parents sont en activité.

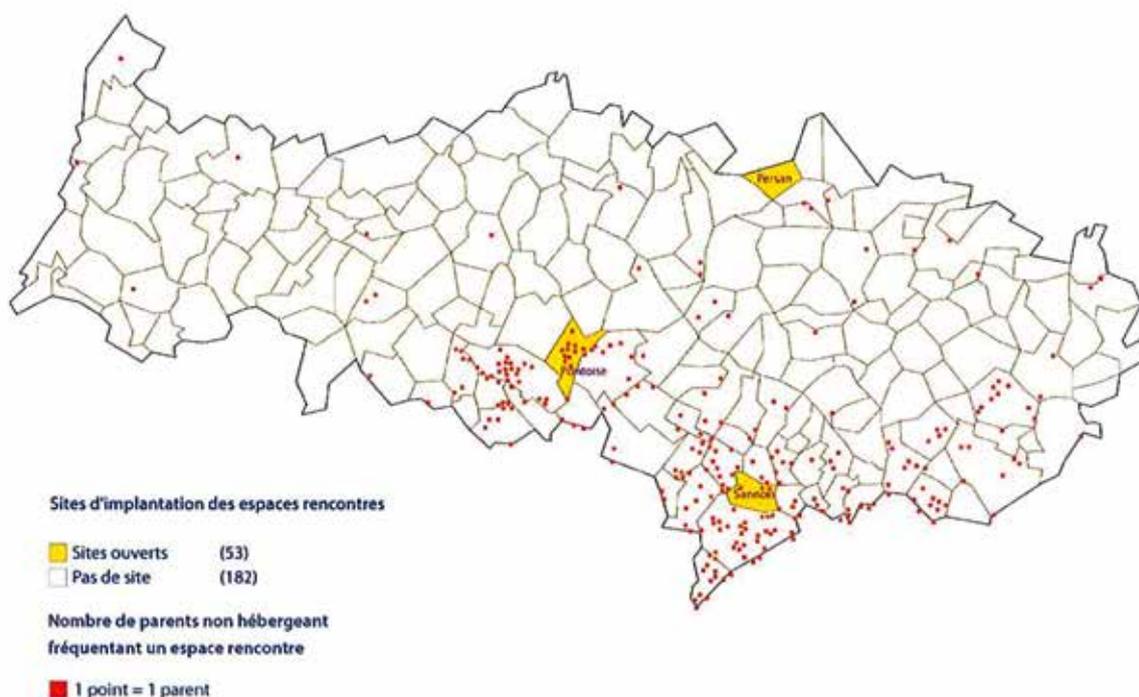
Comme pour les autres dispositifs, certaines zones sont moins investies (Vexin et Nord du département) ou ne sont pas suffisamment couvertes par rapport au nombre d'enfants de moins de 6 ans.

#### > Perspectives

Comment investir ces périmètres ?

- Démarcher les communes, les intercommunalités, les écoles, les PMI...
- Inciter les porteurs de projet pour un regroupement intercommunal dans les zones rurales (Nord, Ouest du département) et optimiser les structures existantes par une offre intercommunale.
- Se rapprocher pour associer des partenaires qui pourraient faire levier auprès des acteurs locaux comme l'association ALISE ou l'association des Foyers ruraux.

### Lieux d'habitation du parent non hébergeant fréquentant un espace rencontre en 2013



Pôle communication & pilotage Caf 95 - Juillet 2014

Un seul opérateur identifié en 2013 et deux en 2014.

1 600 rencontres annuelles proposées, 1 257 effectives (dont 61 en Île-de-France et 26 sur les départements de l'Eure et de l'Oise).

Les parents non hébergeant peuvent se rendre sur le site de leur choix.

#### > Observations

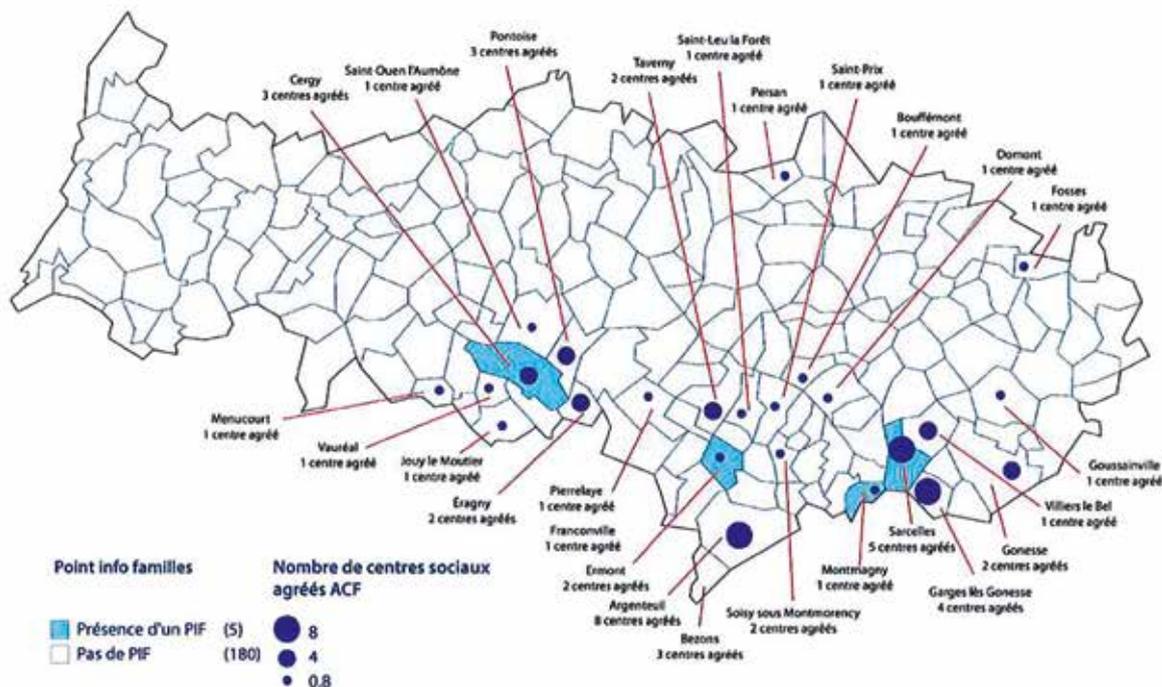
Un nombre important de parents non hébergeant réside sur l'Est du département alors que l'on constate l'absence d'un site à proximité. Les parents qui habitent l'Est du département se rendent certainement sur les sites de Persan ou de Sannois, alors qu'il semblerait y avoir moins de parents non hébergeant autour de Persan. Un site sur l'Est du département pourrait être nécessaire.

*La carte ne représente pas le lieu de domicile de l'enfant par rapport au lieu d'accueil de l'espace rencontre.*

#### > Perspectives

- Pour affiner l'adéquation de l'offre au besoin, il est souhaitable de connaître le nombre d'ordonnances prononcées par des juges et la capacité d'accueil des parents par les espaces rencontres.
- Développer une offre sur l'Est du Val d'Oise.

Agrément ACF des centres sociaux et Point Info Familles (PIF) 2012



Pôle communication & pilotage/Comité de soutien à la parentalité Caf 95 - Mai 2014

Entre 2004 et 2008, 10 PIF en activité sur le département. En 2014, il en reste 4.

Le label décerné par l'État reste en vigueur mais il n'y a plus de financement depuis 2010. 3 PIF sur les 4 existants sont portés par des communes et un par une association départementale (UDAF). La dernière instruction générale de la DGGs incite à confier la coordination des PIF au RÉAAP.

> Observations

Les centres sociaux qui font l'objet d'un agrément « Animation Collective Familles » développent un projet familles coordonné par un référent familles chargé de l'information, l'orientation et de mettre en place :

- des actions collectives telles que les loisirs des familles,
- des projets collectifs sur des thématiques qui interrogent les parents.

> Perspectives

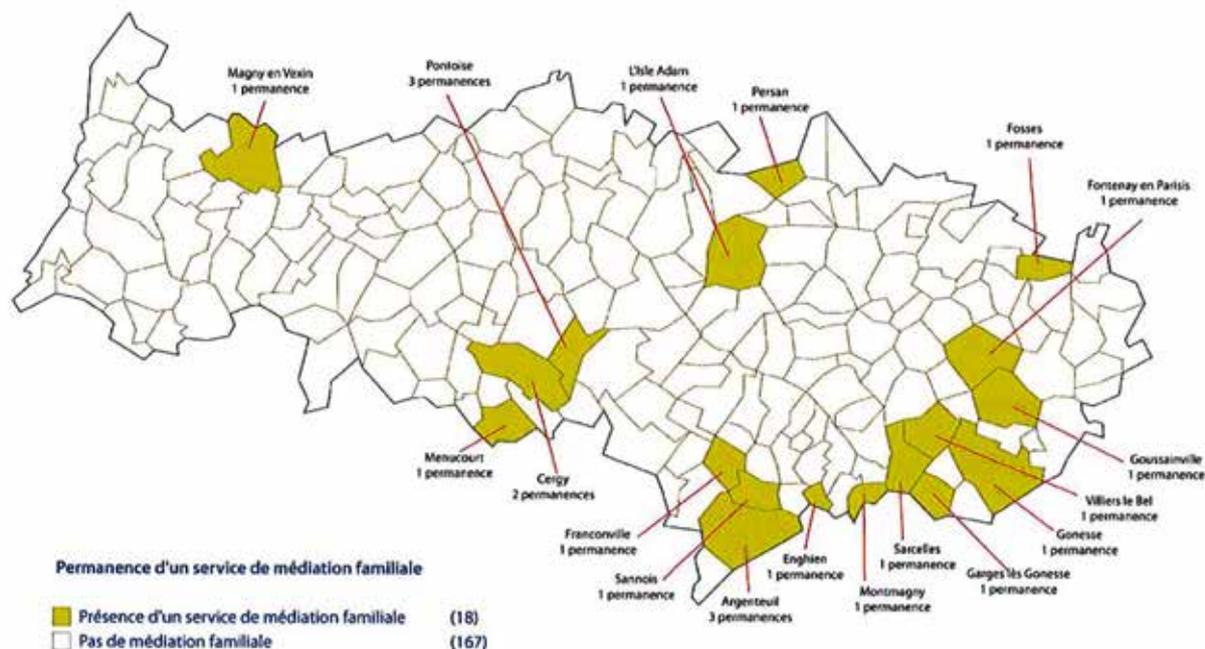
Définir une position sur les enjeux et orientations concernant l'avenir des PIF et leur prise en compte dans le partenariat départemental :

- Les soutenir par un accompagnement à la fois technique, financier, logistique et une mise en réseau via le RÉAAP.
- Assurer une coordination des PIF labellisés avec les actions d'Animation Collective Familles des centres sociaux dans le cadre de l'information aux familles.

## La Médiation Familiale

La médiation familiale répond aux besoins d'un couple parental confronté à une situation bloquée ou conflictuelle dans l'intérêt de l'enfant.

### La médiation familiale en 2013



Pôle communication & pilotage/Comité de soutien à la parentalité Caf 95 - Mai 2014

### > Observations

L'offre de médiation familiale est en constante progression depuis 2009, tant en nombre de mesures réalisées qu'en nombre de bénéficiaires.

Les familles du département peuvent se rendre sur le site et le service de leur choix. 779 personnes ont bénéficié d'une médiation familiale en 2013.

Les services de médiation familiale sont présents sur l'ensemble du territoire.

5 services de médiation familiale se répartissent sur le territoire :

- Centre de médiation du Val d'Oise 2 permanences
- Médiation Val d'Oise 4 permanences
- Sauvegarde du Val d'Oise 1 permanence
- Association IDF Médiation et formation 6 permanences
- Association pour le couple et l'enfant 8 permanences

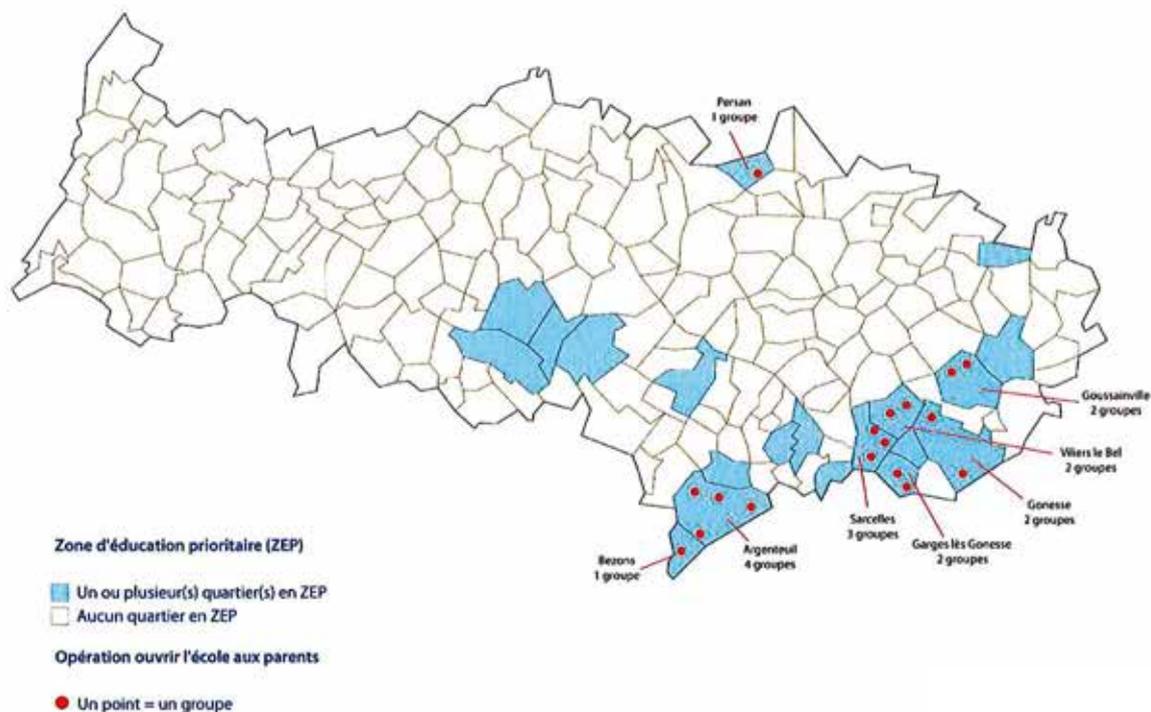
### > Perspectives

- Consolider l'offre de médiation familiale.
- Maintenir une vigilance sur les financements complémentaires à la prestation de service de médiation familiale afin d'assurer la pérennité de l'offre.

## Opération ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration

Dispositif d'apprentissage du français au travers de l'institution scolaire et de la place des parents dans le suivi scolaire de l'enfant.

### Nombre de groupe : Opération ouvrir l'école aux parents



Pôle communication & pilotage Caf 95 - Juillet 2014

17 groupes pour l'année 2013/2014.

Le nombre de groupes et d'implantation répond aux besoins identifiés sur un territoire en respectant l'enveloppe budgétaire.

### > Observations

L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » est toujours suivie et accompagnée au niveau départemental. Le dispositif répond aux besoins identifiés par les équipes éducatives. Le nombre de groupes doit obligatoirement s'inscrire dans l'enveloppe budgétaire académique. Le Val d'Oise maintient le nombre de groupes tous les ans avec une légère variante en terme d'implantation : transfert de groupe de Cergy (pas de parents volontaires) sur l'ouverture d'un groupe à Bezons (besoins identifiés).

Un audit national a été réalisé par le Ministère de l'Intérieur. Dans le Val d'Oise, la circulaire est respectée dans sa globalité et ses spécificités, les objectifs sont donc bien atteints.

Ce sont les familles des enfants du 1<sup>er</sup> degré qui sont le plus touchées par ce dispositif.

Une difficulté pour le développement du dispositif : pas de plus-value pour les établissements scolaires par rapport à l'investissement des personnels enseignants.

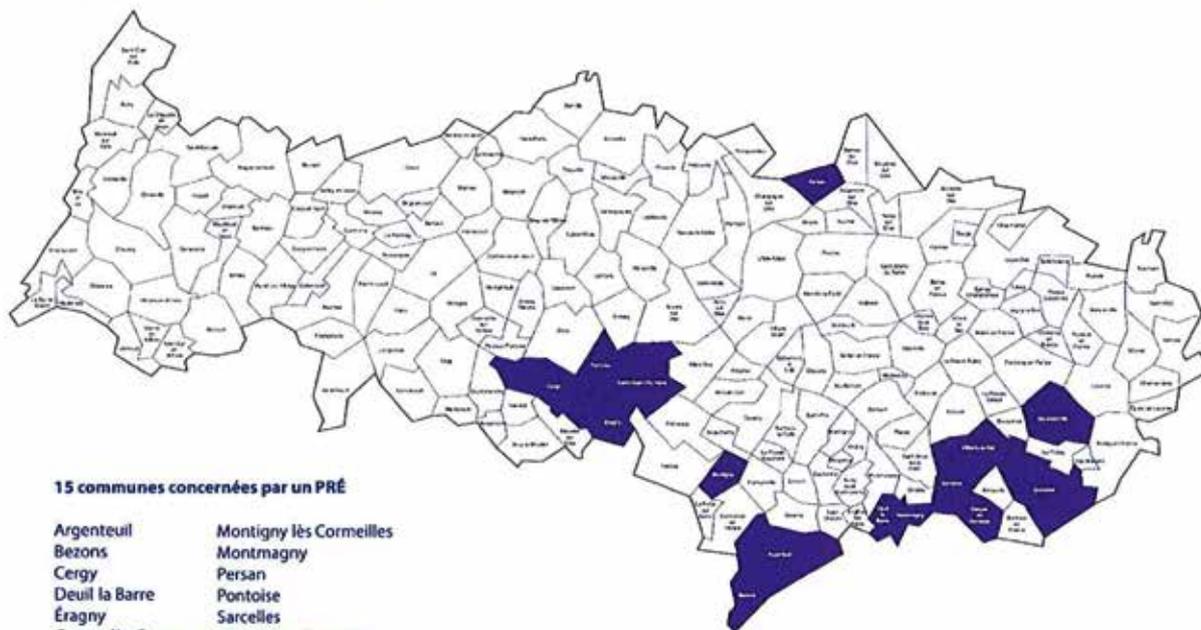
### > Perspectives

- Anticiper et préparer l'action avec les acteurs locaux extérieurs à l'établissement scolaire et assurer le lien avec les actions locales. Par exemple : café des parents...
- Mobiliser un réseau local afin de réunir les conditions de réussite pour l'inscription et l'assiduité des parents volontaires (accueil des enfants durant les séances et prise en compte des contraintes des parents).
- Développer une coordination locale avec les actions RÉAAP, CLAS et PRÉ (exemple : lien entre les parents et actions à l'issue du dispositif limité dans le temps).

## Programme de Réussite Éducative

Le programme de réussite éducative s'adresse à des enfants de 2 à 16 ans et à leur famille. Il propose une approche globale des problèmes d'un enfant, repérés par l'école ou tout autre partenaire. Il vise la construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif, dans le but de permettre au jeune de surmonter ou d'atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à sa réussite scolaire et éducative.

### Programme de Réussite Éducative 2013 (PRÉ)



170 communes sans PRÉ

Pôle communication & pilotage Caf 95 - DGPIF/INSEE - Juillet 2014

### > Observations

4 axes sont identifiés pour les programmes de réussite éducative :

- la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'accueil des élèves exclus,
- la santé,
- le soutien à la parentalité.

Les PRÉ développent des actions régulières d'accompagnement des enfants et de leur famille. Ils mettent en place des actions collectives ou s'associent aux projets portés par d'autres acteurs.

### > Perspectives

- Articuler l'information, identifier la complémentarité et les liens avec les autres dispositifs de soutien aux parents.
- Coopérer à l'élaboration de projets collectifs partagés dans le réseau local.

Le groupe de travail retient les éléments suivants en guise de conclusion :

- une disparité de répartition entre les zones urbaines et rurales du département indiquant qu'il faut porter une attention particulière sur les zones rurales et les moins pourvues du département (Nord et Ouest),
- les zones urbanisées du Sud et de l'Est du département sont mieux pourvues en actions parentalité.

### Ces constats amènent plusieurs interrogations

- Les actions sont-elles bien ciblées, adaptées aux besoins des familles, au regard de la densité démographique et des indicateurs de fragilité ? (ressources, composition familiale, spécificités...)
- Les actions sont-elles coordonnées entre elles ?
- Les actions sont-elles suffisamment connues et lisibles par les acteurs et les familles ?
- Comment favoriser l'appropriation par les acteurs et les publics ?
- Comment soutenir et développer la dynamique de réseau ?
- Comment faciliter le rééquilibrage de l'offre sur le territoire ?

# Annexe 3

Nom du dispositif	Institution	Textes de référence	Objectifs principaux	Public cible
Point Conseil Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF</li> <li>• CG (PMI)</li> <li>• Ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement Intérieur action sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, conseiller le futur parent sur les services et prestations afin d'organiser le mode d'accueil</li> <li>• Une information efficace et accessible à tous</li> <li>• Un conseil personnalisé</li> <li>• Des outils et processus simplifiant les recherches pour les familles</li> </ul>	Futurs parents
Point Info Famille	Etat attribue un label sur proposition du comité de pilotage REAAP qui formule un avis au préfet pour agrément de 2 ou 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LC du 13/07/2004 REAAP</li> <li>• LC 30/07/2004 mise en place des PIF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès de toutes les familles à l'information dans tous les domaines de la vie courante de la naissance à la charge des ascendants.</li> <li>• Simplifier les démarches quotidiennes</li> </ul>	Toutes les familles
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalité</li> <li>• Association</li> <li>• Conseil général</li> <li>• CAF</li> </ul>	Circulaire CNAF pour conventionnement CAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la relation parent /enfant</li> <li>• Faciliter l'éveil et l'épanouissement de l'enfant</li> <li>• Rompre l'isolement des parents</li> <li>• Accompagner la fonction parentale</li> </ul>	Enfant de - 6 ans accompagné d'un adulte référent
Politique de la ville	DDCS	Programme des interventions de l'Acse 2013 en complément des dispositifs de droits communs	Apporter une aide ciblée aux familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour jouer leur rôle éducatif	Parents résidants dans les quartiers de la politique de la ville
Programme de Réussite Educative	DDCS		Accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité	Enfants en difficultés scolaires détectés par les équipes enseignantes, le CLAS, le bouche-à-oreilles, les clubs de préventions spécialisés...
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCS</li> <li>• CAF</li> <li>• CG (pour les collèges)</li> </ul>	Circulaire du 8 juin 2011	Actions d'aide aux devoirs (méthodologie) + apport de culture	Parents et enfants de primaire, collège, lycée
Prévention de la délinquance	La prévention de la délinquance est une politique interministérielle et partenariale qui mobilise de nombreux ministères		Favoriser la tranquillité publique ; elle a vocation à s'adresser à des jeunes particulièrement exposés au risque de basculement ou d'enracinement dans la délinquance.	
REAAP	Membres du Comité interministériel de prévention de la délinquance, en particulier ceux de l'intérieur, de la justice et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LC 3 mars 1999 : création des REAAP</li> <li>• LC 20 mars 2001: relations familles école dans le REAAP</li> <li>• LC 13 juillet 2004 : animation REAAP</li> <li>• LC 13 février 2006 : animation REAAP et coordination avec autres dispositifs</li> <li>• LC 11 décembre 2008: développement REAAP</li> <li>• Charte nationale des réseaux</li> <li>• Circ interministérielle DIF/DAS/DIV/DPM N°99/153 du 3 mars 1999</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les parents, esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent dans leurs fonctions parentales</li> <li>• Les accompagner face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants</li> <li>• S'appuyer sur leur compétences et leurs savoir-faire</li> <li>• Susciter l'entraide à l'occasion de rencontres, d'échanges et de liens</li> </ul>	Tous les parents

Les modalités			Le financement			Observations : spécificités
Périodicité	Mise en œuvre	Nb action dans le dispositif	Les différents partenaires	La nature du financement	Montant total sur département	
Un balayage est effectué avant chaque réunion collective pour connaître la liste des femmes entre 5 et 9 mois de grossesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>En partenariat (CAF, PMI, ville)</li> <li>Adapter à chaque commune</li> <li>Information généralisée</li> <li>Conseil individuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2012 : 11 PCPE</li> <li>2013 : 2 en projets 12 PCPE en 2013 (1 qui ne se fera pas)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAF</li> <li>Ville</li> </ul>	Fonds locaux (convention entre ville et CAF) sous forme de subvention au fonctionnement et à l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 000 € par ville pour 3 ans</li> <li>Sur le département en 2012 : 31 817€ dont 11 545€ pour les achats d'investissement et 20 272€ pour le fonctionnement</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition de lieux d'information identifiés, accessibles, permettant l'orientation vers les structures adéquates par un accueillant formé</li> <li>Internet et téléphone à disposition</li> <li>Partenariat pour la mise à disposition des informations nécessaires au fonctionnement</li> </ul>	*5 en 2013		Aucun financement depuis la suppression de la subvention pour le co-marquage en décembre 2010		Depuis 2009, les PIF sont associés à la dynamique du REAAP
Variable selon les projets. le plus souvent 1 séance de 2 à 3h par semaine	Conduite de projet en partenariat avec la CAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>97 dont 91 avec conventionnement CAF</li> <li>100 LAEP dont 94 conventionnés CAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le gestionnaire</li> <li>CAF</li> <li>Conseil général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition de locaux /personnel</li> <li>Prestation de service/CE/ personnel sur temps limité prestation versée sur demande du LAEP</li> <li>Accueillants participe gratuitement au réseaux LAEP (formation, conférence)</li> </ul>	CAF : 228 464 €	
Annuelle		26 actions financées en 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAF</li> <li>CG</li> <li>Commune</li> </ul>	Subvention annuelle	149 285 €	Une dimension parentalité existe dans les dispositifs spécifiques de l'Acse : - Ecole ouverte - Programme de Réussite Educative - CLAS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diagnostic par une équipe pluridisciplinaire qui propose des actions aux parents</li> <li>Orientation et accompagnement vers des actions existantes</li> </ul>	15 communes dans le département	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le réseau du département</li> <li>Financeurs : DDCE, la Ville, les fondations (ex. : Rotary, ADPL...)</li> </ul>		3 304 000 €	
	Financement d'associations labellisées et de structures municipales afin qu'elles réalisent les actions d'aides aux devoirs					
				Fonds d'Intervention de la prévention de la délinquance		<a href="http://www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/fileadmin/user_upload/06-Le_CIPD/DPT2013_prevention_delinquance_01.pdf">www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/fileadmin/user_upload/06-Le_CIPD/DPT2013_prevention_delinquance_01.pdf</a>
Appel à projets annuels sur l'attribution d'un label et le financement d'actions locales et départementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation départementale par la fédération CS et CAF</li> <li>Accompagnement, information communication</li> <li>Actions locales et réseaux locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>48 porteurs</li> <li>95 actions labellisées</li> <li>En 2013 : 53 porteurs pour 94 actions labellisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DDCE</li> <li>CG</li> <li>CAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BOP106</li> <li>Fonds propres</li> <li>Dotations et fonds locaux</li> </ul>	Actions locales : 147 300 € Animation réseau : 35 520 € Total : 182 820 €  ACTIONS PARENTALITE 2012 : 345 511 € Dont : - 36 296 € de l'Etat - 113 000 € de la Caf - 888 € de la MSA - 145 942 € des communes - 34 300 € du CG - 15 085 € autres  ANIMATION RESEAU : 80 068 € Dont : - 8 395 € de l'Etat - 61 458 € de la Caf - 10 215 € du CG  Total CAF : 174 458 € TOTAL : 425 579 €	

Nom du dispositif	Institution	Textes de référence	Objectifs principaux	Public cible	Périodicité
Animation collective famille	CNAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LC 27/07/1998</li> <li>• LC 20/06/2012</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la fonction parentale par un travail collectif élaboré à partir d'observation, par un partage de réflexion autour des problèmes de la vie quotidienne</li> <li>• Consolider les groupes familiaux à travers les relations parents et enfants, entre familles et les générations, en s'appuyant sur des projets collectifs</li> <li>• Restaurer les liens familiaux en cas de crise, de rupture afin que les relations puissent être préservées</li> <li>• Développer les liens sociaux et des solidarités familiales</li> </ul>	Familles d'un territoire (quartier, ville, zone rurale)	Agrément délivré sur la base d'un projet ACF intégré dans le projet social du centre de 1 à 4 ans
Espace rencontres	Agrément à délivrer par la DDCS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale, instituant la coparentalité, et celle du 26 mai 2004 relative au divorce,</li> <li>• La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance</li> <li>• Art. 373-2-1, Code civil - Décret du 12 octobre 2012 du Ministère des Affaires sociales portant sur l'agrément des espaces rencontre par la DDCS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la relation entre un enfant et le parent qui n'a pu exercer son droit de visite lors d'une séparation, d'un divorce</li> <li>• Lieu provisoire de transition, neutre permettant l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre l'enfant et ses proches.</li> </ul>	Les enfants venant rencontrer le parent non hébergeant	Mesures ordonnées pour 6 mois renouvelable
Médiation familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caf</li> <li>• DDCS</li> <li>• Cour d'appel</li> <li>• MSA</li> <li>• Conseil général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 373-2-10 du code civil et l'article 1071 du nouveau code de procédure civile issus de la loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale (JO du 5 mars 2002) suivie d'un décret d'application du 3 décembre 2002</li> <li>• Article 255 du code civil et l'article 1108 du nouveau code de procédure civile issus de la loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 sur le divorce (JO du 27 mai 2004) et le décret n°96-652 du 22 juillet 1996</li> <li>• LC Cnaf n° 2009-077 "Prévenir la rupture du lien familial et favoriser, dans les situations de conflits familiaux, la construction d'accord dans l'intérêt de l'enfant"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir le lien parental et familial au-delà de la rupture et préserver l'intérêt de l'enfant</li> <li>• Permettre la mise en place d'accords visant à satisfaire les besoins de chaque personne, des parents et des enfants</li> <li>• Accompagner les réorganisations familiales, ou renégocier des accords devenus inadaptés</li> </ul>	Toutes personnes d'un couple - quelle que soit leur forme d'union, concernées par une séparation ou un divorce. Elle s'adresse également : - aux parents/jeunes majeurs, grands parents/parents/petits enfants, - aux familles recomposées	Financement partenarial annuel examiné par le comité des financeurs portant sur l'attribution du nombre d'ETP de médiateur et sur les objectifs à réaliser (en référence au référentiel national)
Visites médiatisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil général</li> <li>• Juges pour enfants</li> </ul>	loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance ; Art.375-7 du Code civil ; Art.375-5 du Code civil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre le maintien de la relation d'un enfant placé avec ses parents jusqu'à d'autres alternatives puissent être éventuellement évoquées</li> <li>• Proposer un accompagnement tiers protecteur en un lieu dédié à cette action pour des enfants confiés à des familles d'accueil ou des institutions, afin qu'ils puissent rencontrer leurs parents</li> <li>• Le dispositif de la visite médiatisée doit permettre à un enfant un travail psychique avec le soutien d'une équipe formée à la médiatisation des rencontres parents-enfants</li> </ul>	Enfants confiés à des familles d'accueil ou des institutions	1 à 2 fois par mois. Le temps de la visite est à moduler (de 20 minutes à 1 heure), suivant l'âge de l'enfant et la qualité des échanges.
OOEP Opération Ouvrir l'Ecole aux Parents	Education nationale	Circulaire annuelle n° 2012-081 du 19-4-2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition et développement de la langue française</li> <li>• Présentation des principes, des valeurs et des usages de la société française</li> <li>• Une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et de leurs parents ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité</li> </ul>	Les parents d'élèves volontaires, immigrés ou étrangers hors union européenne (formation gratuite pour les parents)	Dispositif mis en œuvre tout au long de l'année scolaire à raison de 4h/ semaine pour un total maximum de 120h/année scolaire
La malette des parents	Education nationale		DVD support pour mener des débats avec les parents d'élèves de 6 <sup>ème</sup> sur la scolarité, les rôles et missions de chaque adulte dans l'établissement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents d'élèves de 6<sup>ème</sup>, CP, 3<sup>ème</sup></li> <li>• Etablissement en éducation prioritaire (104 écoles)</li> </ul>	
Les maisons des adolescents		Lettre circulaire CAB/FC/D/12871 du 4 janvier 2005 relative à la création de la maison des adolescents	Informers, conseiller, accompagner les adolescents, leurs familles et les acteurs au contact des jeunes.	Parents d'adolescents en proie à des difficultés	Adolescence

Les modalités		Le financement			Observations : spécificités
Mise en œuvre	Nombre action dans le dispositif	Les différents partenaires	La nature du financement	Montant total sur département	
Actions variées de loisirs partagé, d'échanges, de débats, de projets collectifs en constant renouvellement qui mobilisent l'implication des familles	En 2012 : 53 centres sociaux agréés sur 57	CAF, collectivités locales, associations...	Fonds nationaux : Prestation de service CAF	Montant maximum : 13 372 €	
1 espace rencontre existant sur le département (EMEF de la Sauvegarde du Val d'Oise). L'accueil est assuré par deux professionnels : médiateur ou conseillère familiale. La durée de la rencontre, fixée en principe à 2 heures, sur la base d'un rendez-vous tous les quinze jours pendant six mois, est modulable en fonction de l'âge des enfants, des difficultés exprimées. La mesure peut être renouvelée par le magistrat. Les professionnels de l'espace rencontre soutiennent l'évolution d'une relation adaptée entre parent et enfant dans le respect des droits et prérogatives de chacun	<ul style="list-style-type: none"> <li>136 mesures soit 114 enfants rencontrés en moyenne par mois</li> <li>1 021 rencontres parent-enfant : 411 entretiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement partenarial examiné en comité des financeurs chaque année</li> <li>Conseil général, Caf, Justice,</li> </ul>	Subventions annuelles à l'acte, subvention sur fonds locaux CAF	105 000 €	
La médiation familiale se déroule en 3 étapes : - L'entretien d'information gratuit au cours duquel le médiateur familial présente les objectifs, le contenu et les thèmes à aborder - Les entretiens de médiation familiale : d'une durée de 1h30 à 2 heures environ, - La définition d'un accord, celui-ci peut être homologué par le juge.	5 services de médiation familiale conventionnés dans le département pour 6 ETP	DDCS Cour d'appel MSA Conseil Général CAF	BOP 106 pour l'Etat Fonds de la Cour d'Appel de Versailles Fonds propres du département Dotation limitative Fonds nationaux pour la CAF et MSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>DDCS 50 105 €</li> <li>Conseil Général 42 600 €</li> <li>Caf 235 000 €</li> <li>Cour d'Appel 12 043 €</li> <li>MSA 2 382,72 €</li> <li>CRIF 15 000,00 €</li> </ul> TOTAL 2012 345 087,72 €	
Le dispositif de protection demande l'intervention d'un tiers qui va assurer la protection de l'enfant tout en lui assurant le droit de continuer à voir ses parents, de faire évoluer leurs relations, de les consolider. La visite est encadrée par deux personnes qualifiées : un psychologue du service et un référent éducatif de l'enfant afin de garantir les conditions de sécurité physiques et psychiques de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>208 visites médiatisées</li> <li>53 entretiens pour 15 situations et 25 enfants rencontrés par mois (données 2012)</li> </ul>	Conseil général le procureur de la République, le juge des enfants et les établissements et services auxquels sont confiés des mineurs dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance qui formulent une demande de visite médiatisée.	A l'acte		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif est piloté conjointement par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale</li> <li>Expérimentation nationale du dispositif en 2008 , très largement étendu depuis 2010</li> <li>Pilotage académique avec une déclinaison départementale côté Education nationale</li> <li>Pilotage régional dans le cadre du PRIPI et DRJSCS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>19 groupes opérationnels sur le département encadrés par des enseignants 1<sup>er</sup> / 2<sup>nd</sup> degrés. Chaque groupe comprend 15 parents maximum</li> <li>L'OOEP est articulée avec un autre dispositif de l'Education nationale : la Mallette des parents 6<sup>ème</sup> (DVD support pour mener des débats avec les parents sur la scolarité, les rôles et missions de chaque adulte dans l'établissement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'intérieur (DAIC) (Gestion des crédits déconcentrés depuis 01/01/2011)</li> <li>Pilotage académique</li> </ul>	Crédits annuels du programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française" pour la rémunération des enseignants et le fonctionnement du dispositif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette opération permet d'accompagner les parents dans leur rôle et de soutenir leur implication, en rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité, le fonctionnement de l'institution scolaire et ses attentes vis-à-vis des parents</li> <li>Un séminaire d'une journée est organisé le 9 avril 2013 avec les différents partenaires engagés dans la réflexion concernant la parentalité</li> <li>Il existe par ailleurs, d'autres actions locales autonomes dans les établissements (Café des parents-Portes ouvertes...)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 débats sur l'année</li> <li>En maternelle au quotidien avec des journées particulières</li> <li>CP : au besoin journée d'info en début d'année Présentation des apprentissages de la lecture, le statut de l'élève et le bien vivre à l'école</li> <li>3<sup>ème</sup> : préparer l'orientation après la 3<sup>ème</sup></li> </ul>				
Lieu polyvalent rattaché à un établissement hospitalier : l'adolescent est considéré dans sa globalité (dimension physique, psychique, relationnelle, sociale, éducative) Ses parents sont accueillis à leur demande	2 sur le département: Cergy Pontoise et Gonesse				La circulaire de 2009 précise l'articulation avec les REAAP et PIF

## DISPOSITIFS IDENTIFIES PARENTALITE (dans les circulaires CAF et DDCS)

Nom du dispositif	Objectifs principaux	Période
Animation collective famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la fonction parentale par un travail collectif élaboré à partir d'observation, par un partage de réflexion autour des problèmes de la vie quotidienne</li> <li>Consolider les groupes familiaux à travers les relations parents et enfants, entre familles et les générations, en s'appuyant sur des projets collectifs</li> <li>Restaurer les liens familiaux en cas de crise, de rupture afin que les relations puissent être préservées</li> <li>Développer les liens sociaux et des solidarités familiales</li> </ul>	A tout moment de la vie des familles
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Actions visant à offrir aux enfants l'appui et les ressources nécessaires pour la réussite scolaire. Elles s'adressent aux parents pour les accompagner dans le suivi de la scolarité des enfants et leurs liens avec l'école.	Scolarité des enfants
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la relation parent /enfant</li> <li>Faciliter l'éveil et l'épanouissement de l'enfant</li> <li>Rompres l'isolement des parents</li> <li>Accompagner la fonction parentale</li> </ul>	Action au moment clé de la vie ( enfant de moins de 6 ans)
Mallette des parents	Permette aux parents d'accompagner leurs enfants à un moment-clé de la scolarité CP, 6 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>	A 3 moments du cursus scolaire : CP, 6 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>
Médiation familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir le lien parental et familial au-delà de la rupture et préserver l'intérêt de l'enfant</li> <li>Rétablir un dialogue constructif</li> <li>Permettre la mise en place d'accords visant à satisfaire les besoins de chaque personne, des parents et des enfants</li> <li>Accompagner les réorganisations familiales, ou renégocier des accords devenus inadaptés.</li> </ul>	Au moment d'un conflit familial
OOEP : Opération Ouvrir l'Ecole aux Parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir et développer la langue française</li> <li>Présenter les principes, valeurs et usages de la société française</li> <li>Mieux connaître l'institution scolaire, les droits et devoirs des élèves et de leurs parents ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité</li> </ul>	Scolarité des enfants
Parrainage	Mettre en lien un référent adulte avec un ou des enfants et des familles qui en expriment le besoin.	A tout moment de la vie de la famille
Point Conseil Petite Enfance	Informier - conseiller le futur parent sur les services et prestations afin d'organiser l'arrivée de l'enfant	Action au moment clé de la vie : autour de la naissance
Point Info Famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès de toutes les familles à l'information dans tous les domaines de la vie courante .</li> <li>Simplifier les démarches quotidiennes</li> </ul>	De la conception à la charge des ascendants
Programme de Réussite Educative	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner dès la petite enfance les enfants puis les adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.</li> <li>Mettre en œuvre des actions adaptées à ces fragilités avec l'approbation des familles.</li> <li>Elaborer un travail de partenariat des acteurs de la communauté éducative afin d'apporter des réponses les plus appropriées possibles.</li> </ul>	Entre 2 et 16 ans
REAAP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les parents, esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent dans leurs fonctions parentales</li> <li>Les accompagner face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants</li> <li>S'appuyer sur leurs compétences et leurs savoir-faire</li> <li>Susciter l'entraide à l'occasion de rencontres, d'échanges et de liens</li> </ul>	Toute période de la vie familiale
Espaces rencontres	Proposer un espace intermédiaire pour soutenir un enfant et le parent qui n'a pu exercer son droit de visite lors d'une séparation, d'un divorce : lorsqu'il n'existe pas d'autre solution permettant à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.	Lorsque la continuité et l'effectivité des liens entre l'enfant et le parent l'exigent
Maison des adolescents	Informier, conseiller, accompagner les adolescents, leurs familles et les acteurs au contact des jeunes.	Adolescents en proie à des difficultés
Visites médiatisées	Proposer un accompagnement tiers protecteur en un lieu dédié à cette action pour des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance afin qu'ils puissent rencontrer leurs parents.	A tout moment de la vie de la famille

## POLITIQUES PUBLIQUES INTEGRANT DES ACTIONS PARENTALITE

Nom du dispositif	Objectifs principaux	Période
Prévention de la délinquance	S'adresser à des jeunes particulièrement exposés au risque de basculement ou d'enracinement dans la délinquance.	
Protection Maternelle et Infantile Lois du 18 décembre 1989 et du 5 mars 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des actions de prévention et de dépistage auprès des futurs parents et des enfants de moins de 6 ans</li> <li>Proposer aux jeunes parents un accompagnement concernant les aspects médicaux, médico-sociaux et de puériculture, y compris à domicile</li> <li>Prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives</li> </ul>	A l'occasion de chaque grossesse, de chaque naissance, jusqu'aux 6 ans de l'enfant pour le suivi médical, jusqu'à la majorité pour l'enfance en danger ou en risque de l'être
Politique de la ville Dispositif : la charte doit être adoptée par les porteurs de projet qui mettent en place les actions parentalité	Apporter une aide ciblée aux familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour jouer leur rôle éducatif	

Cohérence des actions au regard des principes de la charte					Principes de la charte
Adulte concerné	Libre adhésion	Moyens d'appropriation et d'actions sur le territoire	Moyens de mise en lien		
Parents résidants sur le territoire d'intervention du centre social	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions proposées dans le cadre du projet familles intégré dans le projet social du centre social</li> <li>• Part d'initiatives laissée aux familles s'incrimant dans différents niveaux d'implication collective</li> </ul>	Rencontres collectives, temps d'activités et d'échanges parents enfants ou intergénérationnels	Oui Accompagnement et soutien	
Parents d'enfants des classes élémentaires et secondaires	Oui	Par le rapprochement école / famille	Rencontres collectives mises en place par l'organisateur	Oui Accompagnement et soutien	
Adulte accompagnant un enfant de - 6 ans	Oui	Par la mise à disposition des informations sur l'environnement social local	Par le lien avec les autres adultes présents (parents ou accueillants)	Oui Accompagnement et soutien	
Parents d'élèves CP, 6 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> dans les Zones d'Education Prioritaire	Oui	Mise en place de débats parents/enseignants (à l'aide de fiches et DVD support pour mener des débats avec les parents d'élèves)	Equipes éducatives des écoles élémentaires ou établissements du secondaire	Oui Accompagnement et soutien	
Parents d'enfants des classes élémentaires et secondaires	A la demande des parents ou du juge	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien d'information préalable</li> <li>• Processus de médiation</li> <li>• Elaboration d'un protocole d'entente</li> </ul>	Par le biais des informations accessibles	Oui Accompagnement et soutien	
Adulte accompagnant un enfant de - 6 ans	Oui	Par la connaissance du système scolaire, des valeurs de l'école, les enjeux de la scolarité et les supports / outils des élèves,	Par le lien entre les parents et les adultes du corps enseignant	Oui Accompagnement et soutien	
Parents d'élèves CP, 6 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> dans les Zones d'Education Prioritaire	Oui	Information par les services sociaux, les institutions en fonction de la demande	Rencontres au domicile du parrain, sorties, week-end et vacances variables selon le contexte et la demande		
Famille élargie		Connaissance des structures et des services petit enfance de la commune	Réunions collectives organisées sur la plupart des PCPE sur invitation	Oui Accompagnement et soutien	
Les parents d'élèves volontaires, immigrés ou étrangers hors union européenne (formation gratuite pour les parents)	Oui	Accès à des informations généralistes ou de proximité	Par le biais des informations accessibles	Oui Accompagnement et soutien	
Enfants en difficultés scolaires résidant dans l'une des 15 communes bénéficiant d'un PRE	oui			Oui Accompagnement et soutien	
Tous les parents*	Oui Participation du parent à l'élaboration de l'action	Actions locales conçues selon les besoins repérés	Réseau local de parents ou départemental	Oui Accompagnement et soutien	
Les parents non hébergeant	Oui si demande des parents Adhésion nécessaire si ordonnancement du JAF sur l'exercice du droit de visite	Par information du juge et du service assurant la rencontre	Mise en place d'un protocole de rencontre entre les parents	Oui Dans le cadre d'un soutien	
Parents de ces adolescents	Oui A la demande du parent ou de l'adolescent	Lieux polyvalents où la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, relationnelle et sociale, éducative	Accueil individuel ou collectif des parents, fonctionnement en réseau	Oui Dans le cadre d'un soutien	
Parents d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance	Non	Non	Non	Non	

Cohérence des actions au regard des principes de la charte					Principes de la charte
Adulte concerné	Libre adhésion	Moyens d'appropriation et d'actions sur le territoire	Moyens de mise en lien		
				Non	
Parents valdoisiens	Service public gratuit et ouvert à tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien prénatal précoce réalisé au 4<sup>ème</sup> mois de grossesse par les sages-femmes.</li> <li>• Conseils de puériculture</li> <li>• Soutien à l'allaitement</li> <li>• Accompagnement des familles en situation de vulnérabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises à disposition systématique à réception des avis de grossesse et des avis de naissance</li> <li>• Actions collectives possibles</li> </ul>	Oui	
Parents résidants dans les quartiers de la politique de la ville				Certaines actions sont concernées par la parentalité	

**L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE VAL-D'OISE  
ETAT DES LIEUX DEPARTEMENTAL**  
*(Données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015)*

*4<sup>ème</sup> édition*

## PREAMBULE

L'Observatoire Départemental d'Accueil de la Petite Enfance (ODAPE), dispositif mis en place en 2011 dans le cadre de l'axe 6 du schéma, est composé de 9 membres représentant les acteurs départementaux de la petite enfance parmi lesquels les membres fournisseurs des données qui ont signé la charte de fonctionnement de l'ODAPE : le département du Val d'Oise, la Caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole et la fédération des particuliers employeurs.

Il est le fruit d'une collaboration efficace entre les différents acteurs, portée par le Conseil départemental et la Caf. Ces travaux sont maintenant intégrés dans la démarche de Schéma des services aux Familles, pilotée par le Préfet et joint en annexe. Ce document n'en garde pas moins son identité propre, peut être consulté indépendamment

Ce travail a pour ambition de répondre aux objectifs suivants :

- rassembler, synthétiser et analyser les informations en matière d'accueil de la petite enfance sur le département afin d'identifier d'éventuelles zones de « tension » entre l'offre et le besoin en mode d'accueil,
- être un outil de pilotage, en mettant à disposition des décideurs des données objectives contribuant à un meilleur éclairage des décisions et de l'action,
- collecter et analyser les données nécessaires à mesurer l'atteinte des objectifs fixés par le schéma départemental.

Dans sa version 2015, l'analyse infra-départementale a été réalisée à un échelon intercommunal, tout comme l'année précédente, sur les bases du découpage des EPCI au 31 décembre 2014. Depuis lors, la carte intercommunale a évolué : les prochaines éditions tiendront compte du changement de la carte opéré depuis cette date.

Une version dématérialisée est disponible sur les sites [valdoise.fr](http://valdoise.fr) et [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr).

Après un rappel du contexte départemental sur le plan démographique et social, l'analyse effectuée sur l'offre dans un premier temps, puis le recours dans un second temps, devrait permettre de mesurer les avancées et les évolutions en matière d'accueil du jeune enfant au regard de la population et de ses besoins spécifiques.

*Pour toute demande d'information, veuillez contacter le secrétariat de l'ODAPE au Conseil départemental du Val d'Oise au 01 34 25 37 88*

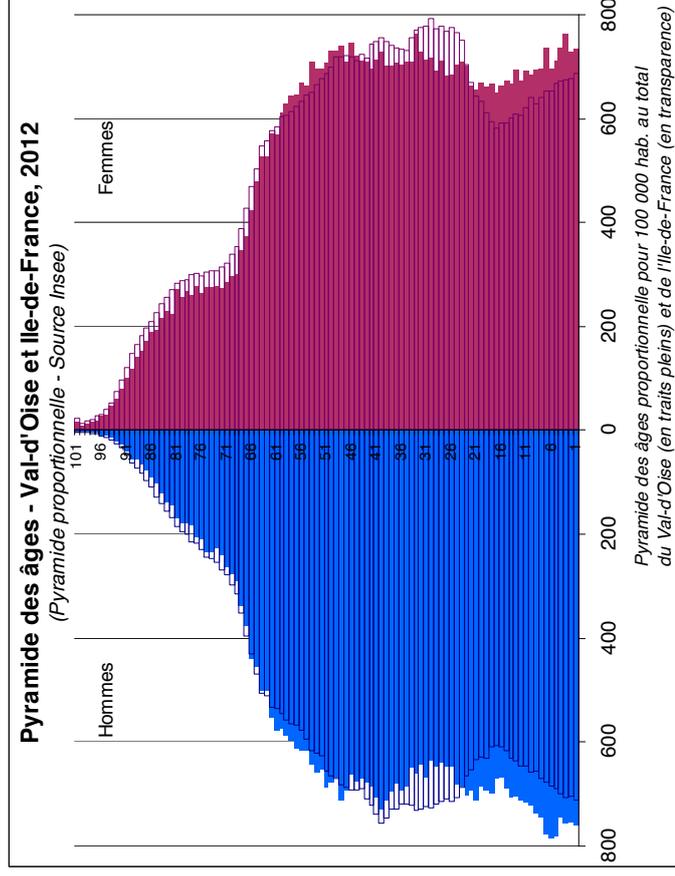
<b>I - CONTEXTE DEPARTEMENTAL</b> .....	<b>4</b>
EVOLUTION DE LA POPULATION ET NAISSANCES .....	4
FAMILLES ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE .....	6
REVENUS ET INSERTION .....	8
<b>II - L'OFFRE D'ACCUEIL</b> .....	<b>10</b>
VUE D'ENSEMBLE .....	10
LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL .....	12
L'OFFRE D'ACCUEIL EN HORAIRES ADAPTES .....	16
LES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE EMPLOYEES PAR DES PARTICULIERS .....	17
LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES .....	178
LES SERVICES DE GARDE A DOMICILE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS.....	19
<b>III - LE RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL</b> .....	<b>20</b>
LE RECOURS AUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL.....	20
LE RECOURS AUX ASSISTANTES MATERNELLES EMPLOYEES PAR DES PARTICULIERS .....	21
LE RECOURS AUX GARDES A DOMICILE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS .....	22
LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS .....	23
<b>CE QU'IL FAUT RETENIR</b> .....	<b>24</b>

## I - CONTEXTE DEPARTEMENTAL

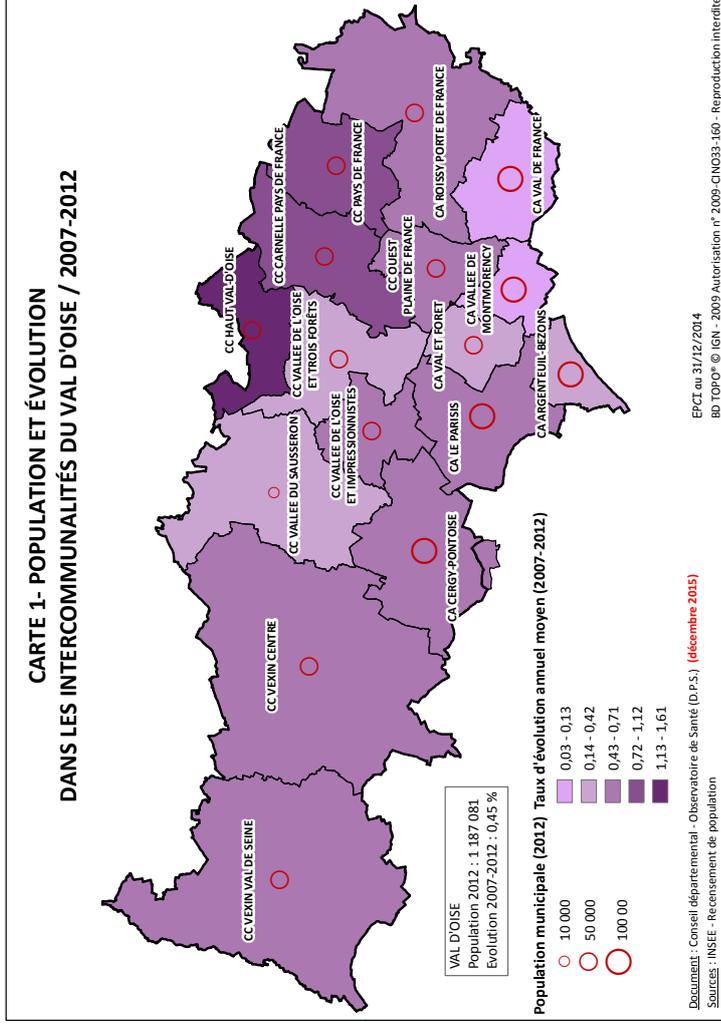
### ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET NAISSANCES

Au dernier recensement de 2012, le Val-d'Oise compte 1 187 081 habitants, soit plus de 33 584 habitants de plus qu'en 2006<sup>1</sup> (+0,45 % par an en moyenne). La croissance a toutefois ralenti par rapport à la période 1999-2006.

La Vallée du Sausseron et le Pays de France sont les intercommunalités les moins peuplées (<10 000 habitants), Cergy-Pontoise, le Parisis et Val de France les plus peuplées (>150 000 habitants). Entre 2006 et 2012, tous les territoires ont vu leur population augmenter. Le rythme de croissance est toutefois variable d'une intercommunalité à l'autre. Ainsi, le Haut Val-d'Oise connaît une croissance particulièrement forte, tout comme Carnelle et Pays de France dans une moindre mesure, quand Vallée de Montmorency et Val de France ont peu progressé.



<sup>1</sup> Les données du recensement ne sont pas comparables d'une année sur l'autre. Le dernier point de comparaison fiable est le recensement général de population de 2006 et avant celui de 1999. Observatoire Départemental de l'Accueil de la Petite Enfance  
Etat des lieux départemental – Données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Document au 29 avril 2016)



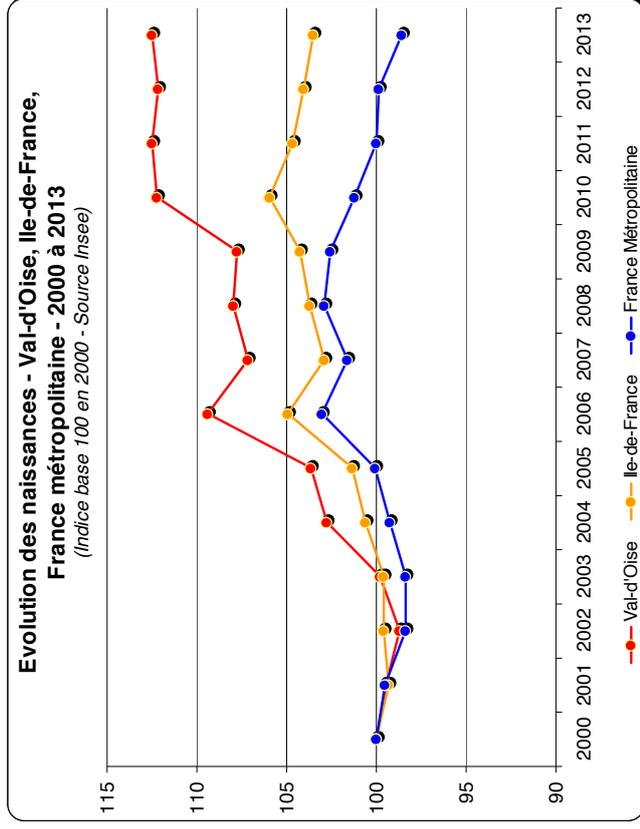
La population valdoisienne se caractérise par sa jeunesse. En 2012, elle est, en moyenne, âgée de 36,2 ans et compte 35% de moins de 25 ans. Elle est ainsi nettement plus jeune que les populations d'Ile-de-France (37,3 ans en moyenne et 33% de moins de 25 ans) et de France métropolitaine (39,9 ans en moyenne et 31% de moins de 25 ans). La pyramide des âges confirme la jeunesse de la population et notamment la forte proportion d'enfants et de jeunes.

Au sein du département, les territoires sont hétérogènes. D'un côté, les agglomérations de Val de France, Cergy-Pontoise et Roissy-Portes de France sont les territoires les plus jeunes (respectivement 40%, 38% et 37% de moins de 25 ans), de l'autre les communes plus rurales de l'Ouest et du Nord du département sont plus âgées (Vallée du Sausseron, Vallée de l'Oise, Carnelle, Pays de France...). Entre les deux, les agglomérations d'Argenteuil-Bezons et du Haut Val-d'Oise sont proches de la moyenne départementale.

En 2013, **19 550 (+0,3%) naissances ont été domiciliées dans le Val-d'Oise**, 180 271 (-0,5%) en Île-de-France et 780 167 (-1,3%) en France métropolitaine.

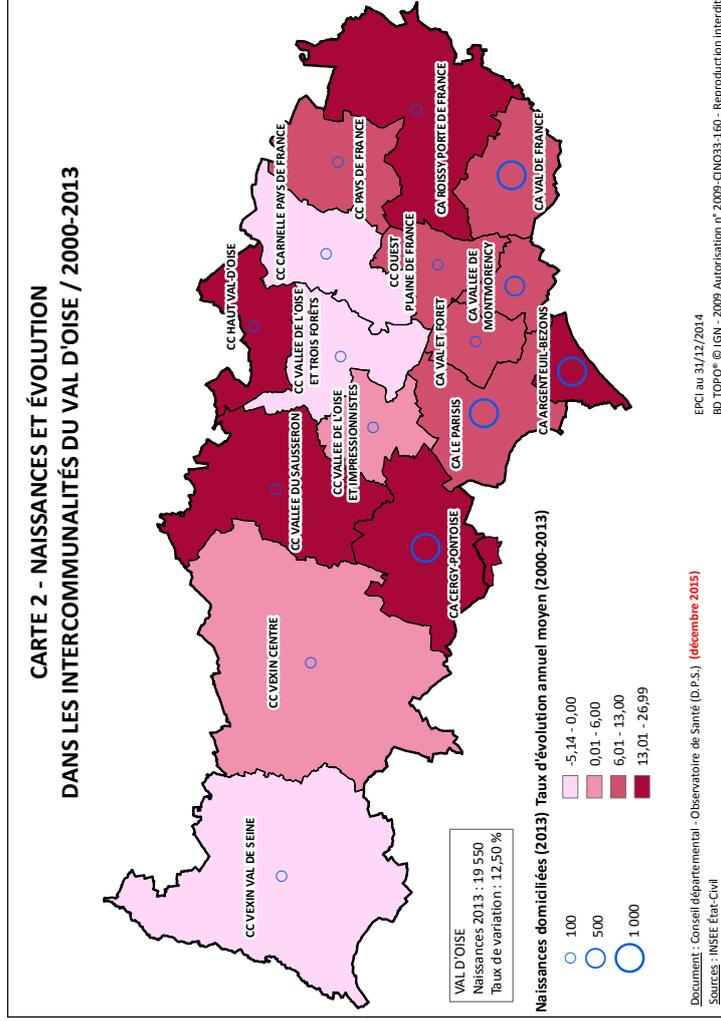
Depuis 2000, le nombre de naissances connaît une augmentation continue dans le département. Après le « Baby-boom » de 2000, il a connu un premier « pic » en 2006 (+9% par rapport à 2000) et un second, encore plus notable, en 2010 (+12,5 % par rapport à 2000). En 2013, ce haut niveau des naissances se confirme avec un nombre toujours supérieur de 12,5% aux naissances constatées en 2000.

Jusqu'en 2010, le rythme des naissances valdoisiennes a tendance à suivre les mêmes variations que les courbes nationale et régionale en restant à un niveau bien supérieur. En 2010, le pic des naissances est nettement moins marqué en Île-de-France et inexistant en France métropolitaine. En 2012 et en 2013, le rythme de naissances reste élevé en Val-d'Oise alors même qu'il continue à s'infléchir en Île-de-France et en France métropolitaine.



Les territoires les plus peuplés et/ou les plus jeunes sont ceux qui comptent le plus de naissances, au premier rang desquels se trouvent les agglomérations Val de France et Cergy-Pontoise (≈3 500). En Pays de France et Vallée du Sausseron, on compte environ 100 naissances en 2013.

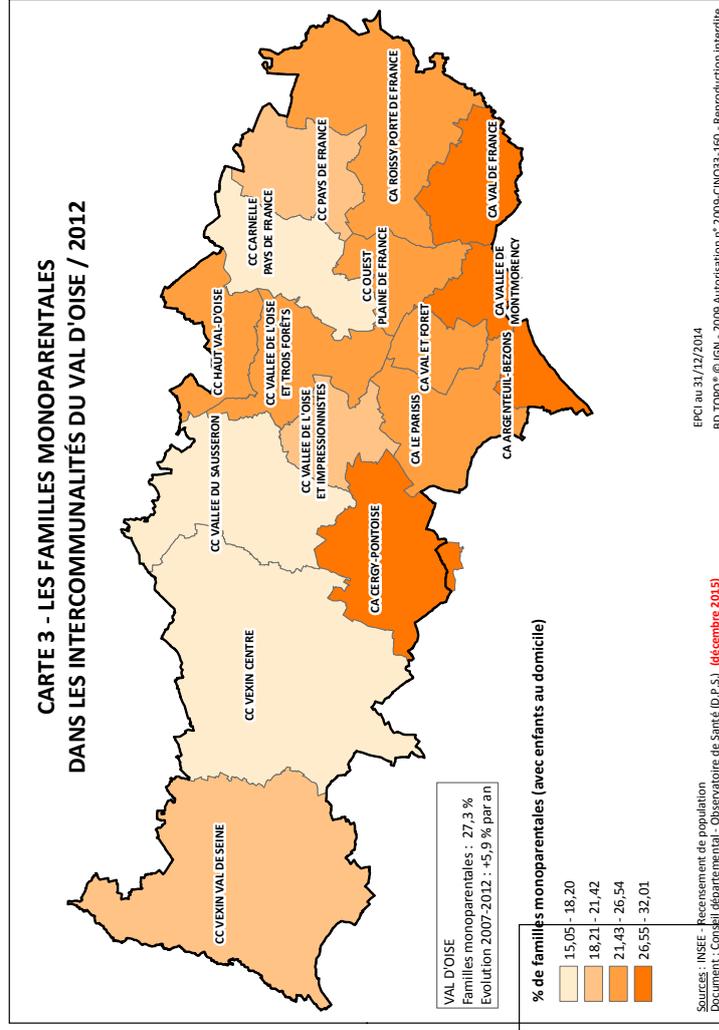
Dans la plupart des territoires, le nombre de naissances ayant eu lieu en 2013 est supérieur à celui des naissances de l'année 2000. Ainsi le nombre de naissances est supérieur de plus de 15 % par rapport à 2000 à Argenteuil-Bezons, Roissy-Porte de France, Cergy-Pontoise et dans le Haut Val-d'Oise. A l'inverse sur la période 2000-2013, sur trois territoires plutôt ruraux, les naissances sont en baisse ( Vexin-Val de seine, Vallée de l'Oise-Trois-Forêts et Carnelle). Sur ce dernier territoire, le dynamisme démographique provient donc plutôt de l'apport de population que des naissances.



## FAMILLES ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE

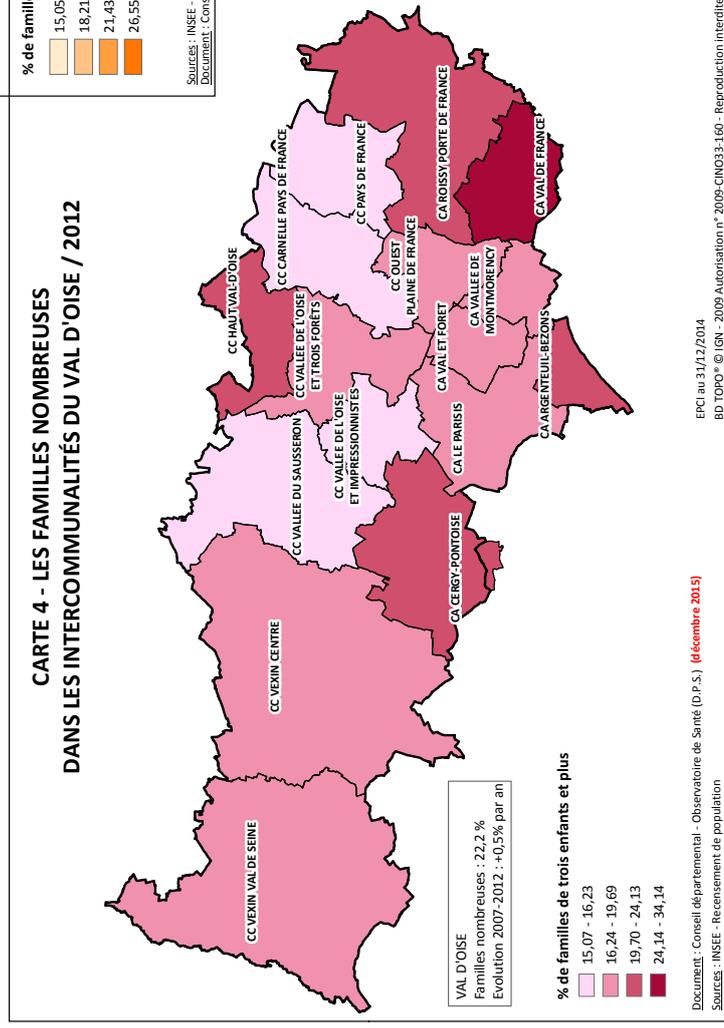
Au recensement de population 2012, le Val-d'Oise compte 197 912 familles avec enfants de moins de 25 ans au domicile. Depuis 2006, le nombre de familles est resté relativement stable (+0,4% en moyenne par an). Concernant les familles avec enfants en bas âge, la CAF comptabilise 48 704 familles allocataires avec enfants de 0-2 ans révolus en 2013. La réalité se situe sans doute un peu au-dessus de ce chiffre, une partie des familles n'étant pas allocataire.

Le nombre d'enfants de 0-2 ans révolus se situe entre 53 000 et 59 000 enfants selon les sources : 58 596 si l'on comptabilise les naissances domiciliées de 2011 à 2013, 53 744 si l'on considère les enfants de 0-2 ans allocataires de la CAF en 2013.



En 2012, le Val-d'Oise compte **54 032 familles monoparentales**, soit 27,3 % des familles, proportion proche de la moyenne nationale et inférieure à la moyenne francilienne, et **leur nombre a augmenté de 5,9% en moyenne par an depuis 2007**. Leur proportion est la plus importante dans les territoires urbains des agglomérations de Val de France, Argenteuil-Bezons, Cergy-Pontoise, Vallée de Montmorency et du Parisis. Depuis 2006, leur nombre a augmenté dans tous les territoires, en particulier à Roissy Porte de France, dans le Parisis et dans certains territoires plus ruraux. Concernant les jeunes enfants, en 2012, 12% des enfants de 0-2 ans vivent en famille monoparentale (10% en 2006).

En 2012, le Val-d'Oise compte 43 890 familles de 3 enfants et plus, soit 22 % des familles. Elles sont particulièrement fréquentes dans l'Est du département et à Argenteuil-Bezons. Depuis 1999, leur nombre reste relativement stable.



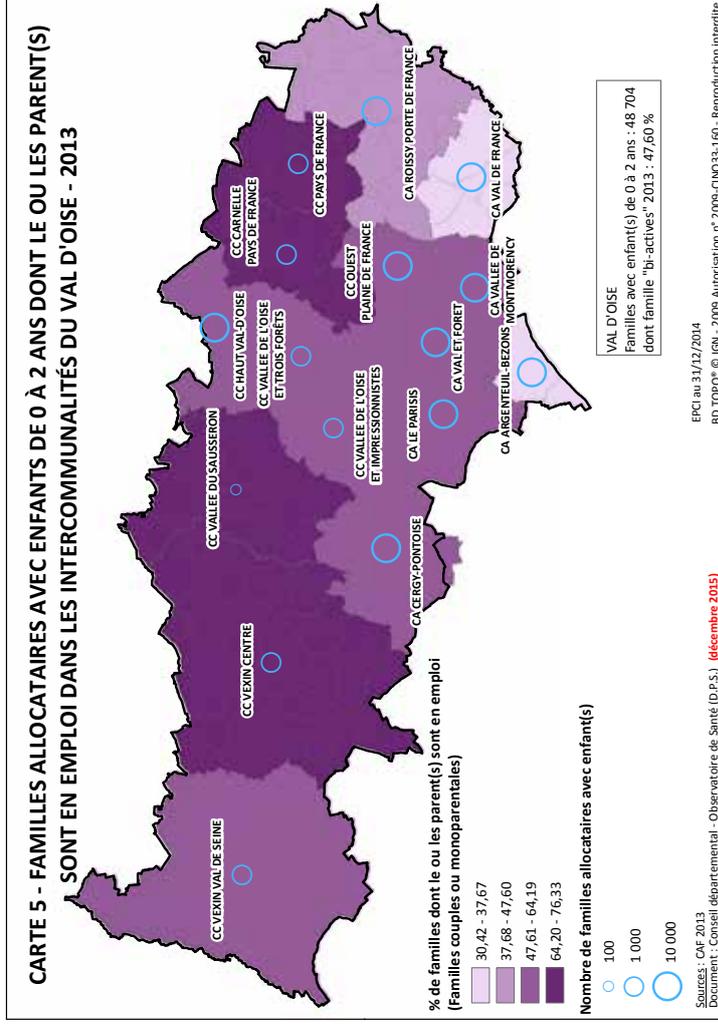
En 2012, le taux d'activité\* féminine s'élève à 71,2 % dans le département, 86,9 % d'entre elles ayant un emploi. L'activité des femmes est un peu plus développée qu'au niveau national (respectivement 69,6 % et 86,6 %) et un peu moins qu'au niveau régional (respectivement 72,9 % et 87,7 %).

Au total, en 2012 selon l'Insee, ce sont 67,6 % des familles avec enfant(s) dont le ou les parents sont actifs occupés (familles monoparentales et familles couples).

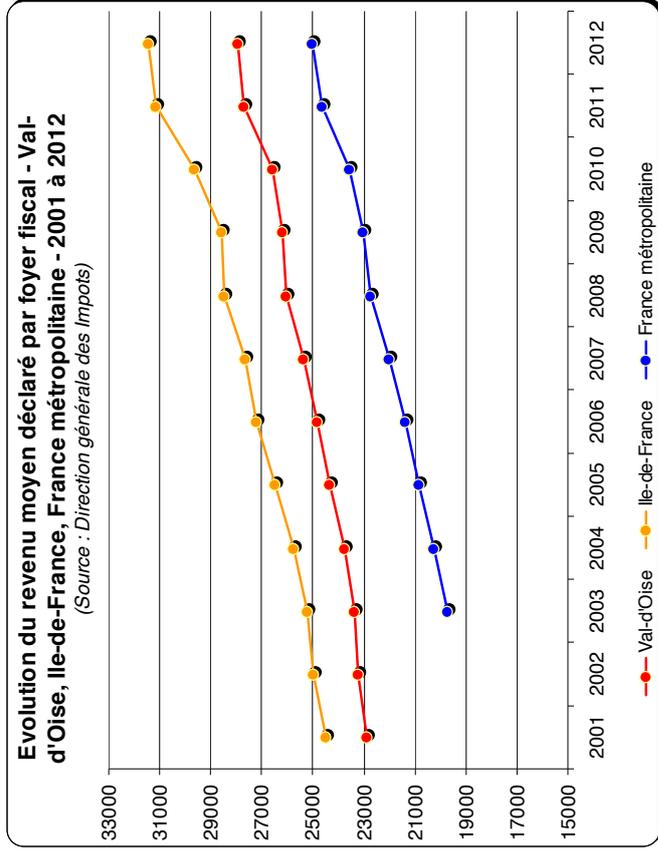
Si l'on considère les seules familles ayant des enfants de 0-2 ans révolus et allocataires de la CAF, la **proportion de familles « biactives » s'élève à 47,6 %** en 2013. Après une remarquable stabilité, la proportion de cette population « cible a minima » pour les modes d'accueil semble fléchir un peu sur les deux dernières années d'observation ( 48 % en 2011, 49 % de 2007 à 2010).

Les territoires potentiellement les plus demandeurs en modes d'accueil sont le Vexin-centre, la Vallée du Sausseron, Pays de France et la Forêt de Carnelle. A l'inverse les moins potentiellement demandeurs sont Val de France et Argenteuil-Bezons, même si les familles y sont plus nombreuses en valeur absolue.

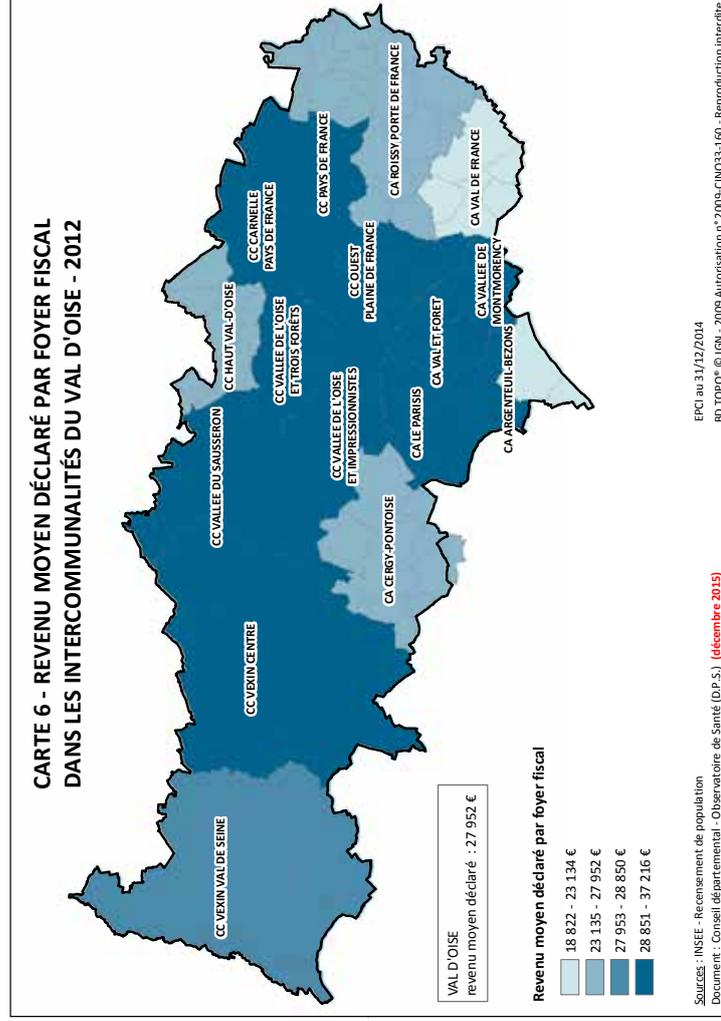
*\*Rappel définition Taux d'activité : population active ( avec ou sans emploi ) / population totale 15-64 ans*



## REVENUS ET INSERTION



En 2012, le revenu moyen déclaré par foyer fiscal est de 27 952 € dans le département (31 460 € en Ile-de-France et 25 022 € en France métropolitaine). Au fil du temps, les écarts se maintiennent entre le département et la région, d'une part, et le département et la France métropolitaine, d'autre part.



Le revenu moyen par foyer fiscal est inférieur à la moyenne départementale dans les agglomérations d'Argenteuil-Bezons et de Val-de-France, dans une moindre mesure à Cergy-Pontoise, Roissy Porte de France et dans le Haut Val-d'Oise. Il est supérieur dans le reste du Val-d'Oise, en particulier dans les secteurs ruraux du centre ouest et du nord du département où le revenu moyen déclaré est proche voire supérieur à la moyenne régionale.

## Répartition des familles allocataires avec enfants de 0-2 ans selon leurs revenus

Val-d'Oise, 2013 - Source CAF

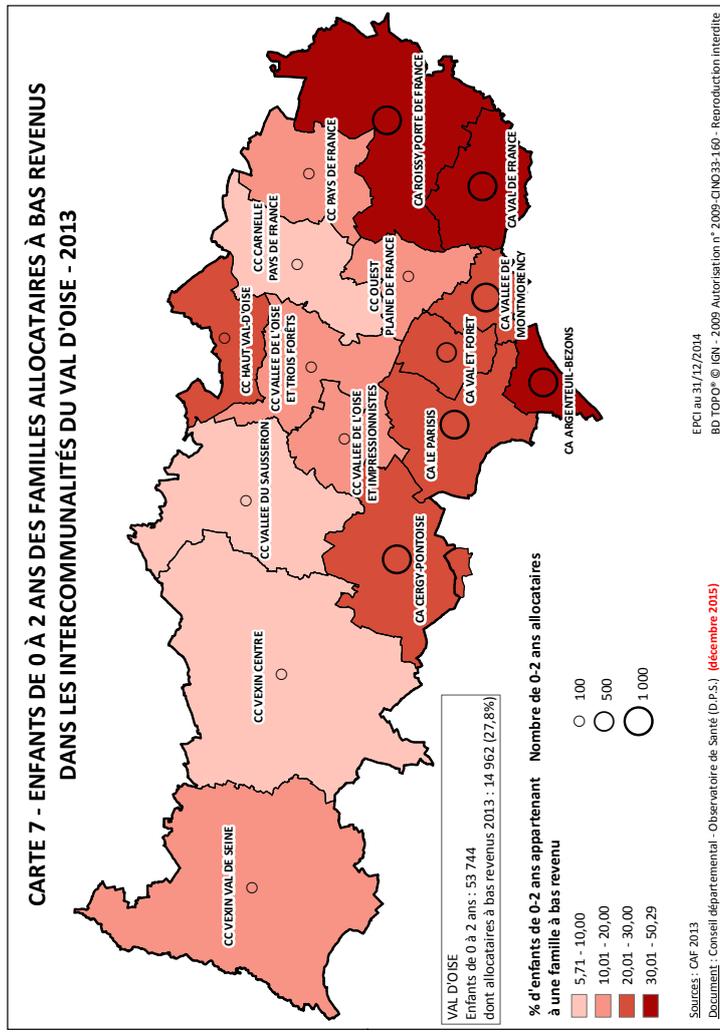
	Nombre de familles	%
Tranche 1 - RUC* < 1/2 SMIC	2 971	6,3
Tranche 2 - RUC entre 1/2 et 1 SMIC	12 606	26,9
Tranche 3 - RUC entre 1 et 2 SMIC	21 209	45,2
Tranche 4 - RUC entre 2 et 3 SMIC	8 385	17,9
Tranche 5 - RUC > 3 SMIC	1 729	3,7
ENSEMBLE	46 900	100,0

\* Le Revenu mensuel par Unité de Consommation rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires de régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Concernant les familles ayant des enfants en bas âge, 1/3 des familles allocataires de la CAF se situe dans les deux premières tranches de revenus.

Concernant les familles les plus en difficultés, **27,8% des enfants de 0-2 ans (25,1% en 2010) appartiennent à une famille allocataire à bas revenus (RUC < 942 € par mois)** et 15,3 % appartiennent à une famille bénéficiant des prestations de revenus garantis (RSA, RMI, API, AAH) – 12,8 % en 2010 et 14,8 % en 2012.

Les familles avec enfants de moins de trois ans les plus démunies se trouvent dans les secteurs les plus urbanisés du département : Val de France, Roissy Porte de France et Argenteuil Bezons ( plus de 30 % des enfants dans familles à bas revenus) et dans une moindre mesure Cergy Pontoise, le Parisis, Val et Forêt et Vallée de Montmorency ( entre 20 et 30 % des enfants dans familles à bas revenus ).



## II - L'OFFRE D'ACCUEIL

### VUE D'ENSEMBLE

En 2014, le département du Val-d'Oise offre **28 912 places d'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans (tout mode d'accueil confondu). Il s'agit du nombre de places autorisées en crèche ajouté au nombre de places agréées chez les assistantes maternelles au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après une forte progression enregistrée de 2008 à 2012 (entre 3 et 6 % par an), l'offre d'accueil continue à augmenter mais à un rythme réduit (+ 0,5 % entre 2013 et 2014) : le département ne compte plus que 134 places supplémentaires en 2014 au lieu de 307 places supplémentaires en 2013.

Durant la même période, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a continué à progresser, en moyenne, de 1% par an (600 enfants en plus en moyenne chaque année) jusqu'à un ralentissement observé seulement en 2014 pour atteindre le chiffre de **58 596 enfants**.

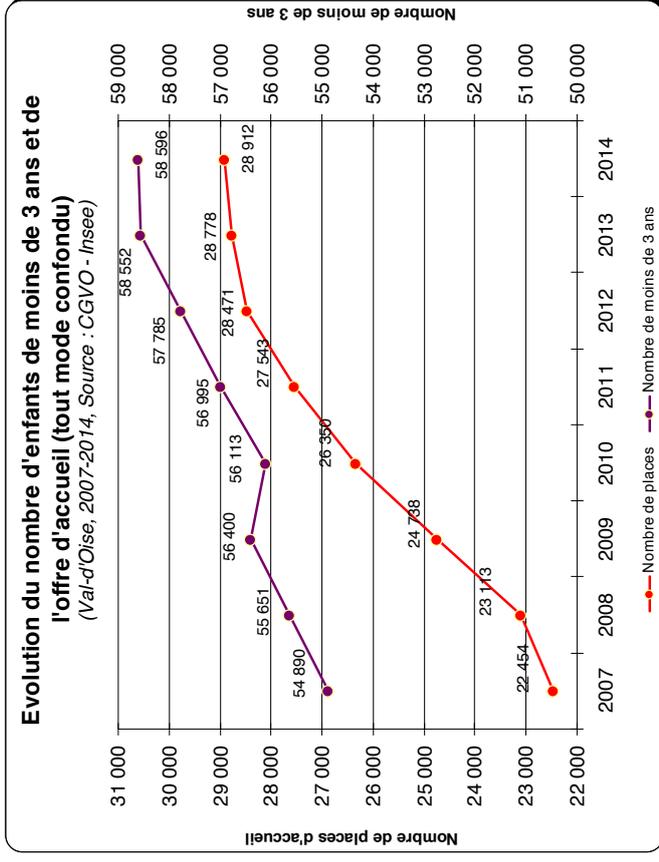
#### Evolution du nombre de places d'accueil et d'enfants concernés entre 2013 et 2014

Val-d'Oise, 2013-2014, Source : Conseil général du Val-d'Oise

	Evolution du nombre de places d'accueil 2013-2014	Evolution du nombre d'enfants de 0-3 ans 2013-2014	Nombre de places en plus / en moins pour 100 enfants du 0-3 ans entre 2013-2014
CA ARGENTEUIL-BEZONS	276	162	2,6
CA CERGY-PONTOISE	141	-33	1,5
CA LE PARISIS	-76	-185	0,3
CA ROISSY PORTE DE FRANCE	26	-61	1,3
CA VAL DE FRANCE	-71	136	-1,1
CA VAL ET FORET	-62	109	-4,0
CA VALLEE DE MONTMORENCY	-6	-123	1,0
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	-19	10	-3,7
CC HAUT VAL-D'OISE	16	-2	1,0
CC OUEST PLAINE DE FRANCE	-73	20	-4,0
CC PAYS DE FRANCE	-6	19	-6,3
CC VALLEE DE L'OISE ET IMPRESSIO	7	-8	1,4
CC VALLEE DE L'OISE ET TROIS FOR	-32	2	-4,4
CC VALLEE DU SAUSSERON	-10	-11	-1,1
CC VEXIN CENTRE	24	7	2,2
CC VEXIN VAL DE SEINE	-1	2	-0,4
<b>VAL-D'OISE</b>	<b>134</b>	<b>44</b>	<b>0,2</b>

Observatoire Départemental de l'Accueil de la Petite Enfance

Etat des lieux départemental – Données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Document au 29 avril 2016)



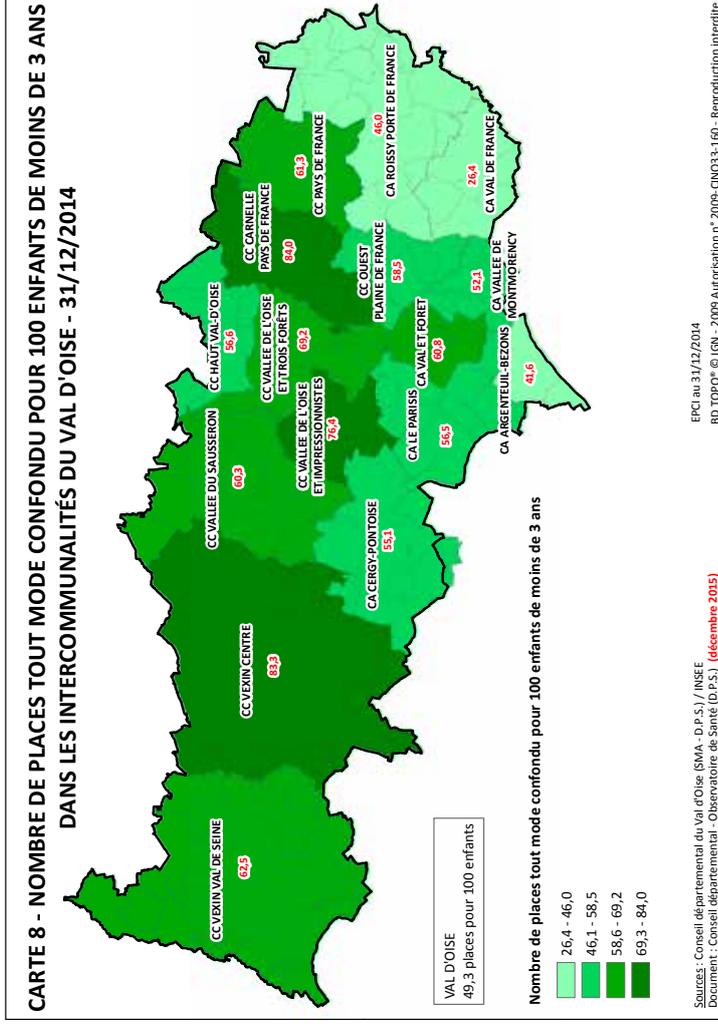
Ainsi, rapporté au nombre d'enfants concernés, la progression du taux de couverture global et théorique en modes d'accueil ( Nombre de places pour 100 enfants de moins de trois ans) n'est que de **0,2 place supplémentaire pour 100 enfants** de moins de 3 ans soit un net ralentissement qui se confirme (+0,5 places pour 100 enfants en 2013 et +1,6 places en 2012).

Au total, en 2014 le département offre **49,3 places d'accueil pour 100 enfants** de moins de 3 ans. Cette proportion reste relativement stable depuis 2012.

Il subsiste toujours de fortes disparités entre les territoires :

Argenteuil-Bezons, Roissy-Porte de France et Val de France restent en deçà de la moyenne départementale, malgré une dynamique de création de places pour Argenteuil Bezons en première position dans le département ( gain de +2,6 point dans le ratio de couverture là où le département ne progresse que de 0,2 point).

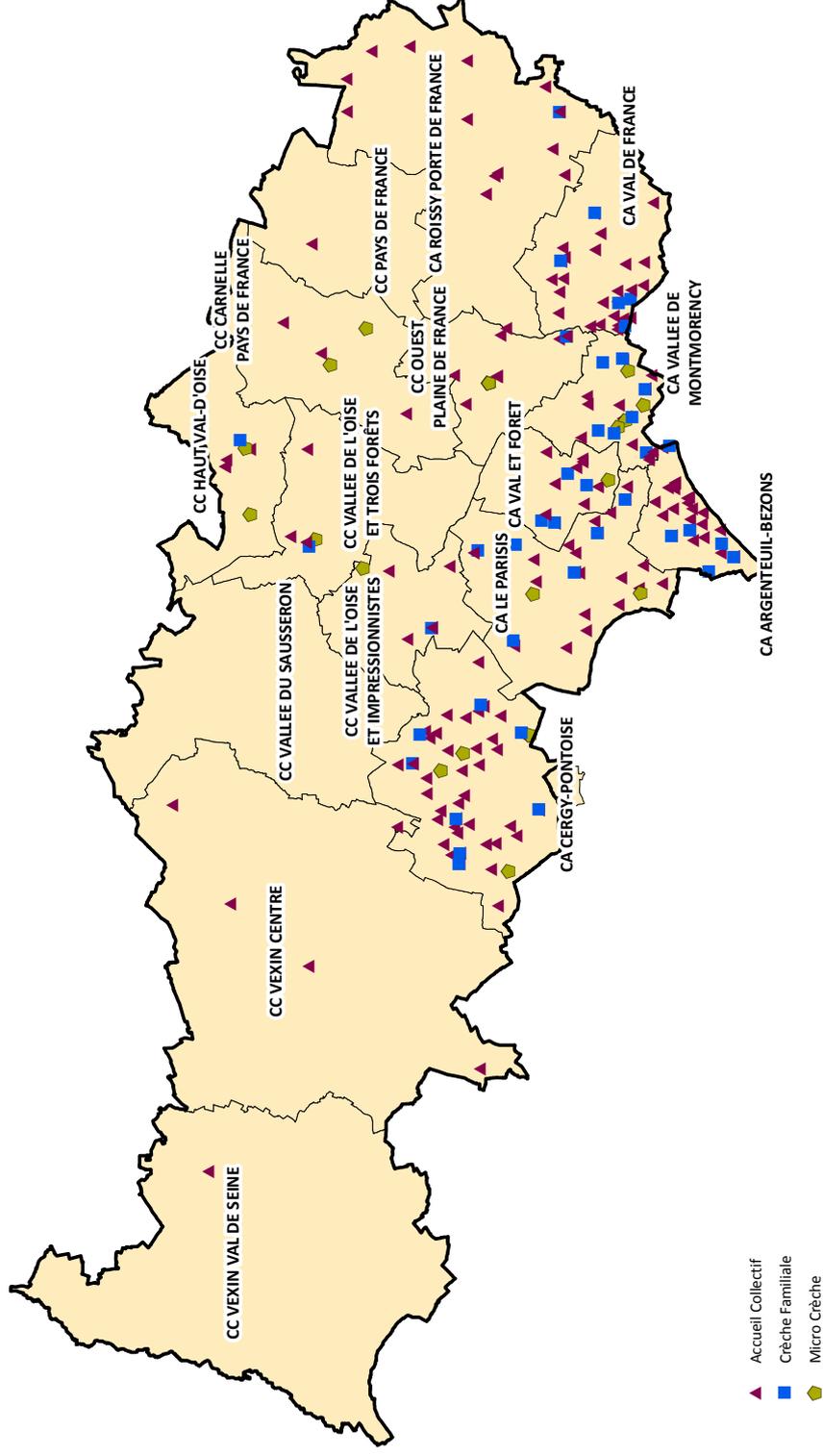
A l'inverse, les territoires les mieux pourvus, au-delà de 75 places pour 100 enfants, sont Carnelle Pays de France, Vexin Centre et Vallée de l'Oise et départementale pour les deux derniers territoires. Pour ces trois territoires, les trois quarts des places se situent au domicile des assistantes maternelles employées par des particuliers.



## LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL

En 2014, **18 nouvelles ouvertures** de crèche, dont deux reconstructions pour un total de **500 nouvelles places**, à 62 % en gestion privée lucrative. Trois fermetures de crèche collective ( dont une administrative) et trois réductions de capacités d'accueil dans des crèches familiales représentent 90 places en moins sur le département, à moitié compensées par sept extensions en accueil collectif et familial pour 46 places.

### CARTE 9 - LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - 31/12/2014



Sources : Conseil départemental du Val d'Oise (SMA - D.P.S.)

Document : Conseil départemental - Observatoire de Santé (D.P.S.) (décembre 2015)

EPCI au 31/12/2014

BD TOPO® © IGN - 2009 Autorisation n° 2009-CIN033-160 - Reproduction interdite

Observatoire Départemental de l'Accueil de la Petite Enfance

Etat des lieux départemental – Données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Document au 29 avril 2016)

Sur les **243 Etablissements** d'accueil du jeune enfant (EAJE) à fin 2014 (+12) :

- 189 sont des établissements d'accueil collectifs (+11),
- 42 des crèches familiales
- 12 des multi accueil collectif et familial (+1)

Sur les 189 établissements d'accueil collectif :

- 125 sont des crèches traditionnelles de quartier (+3)
- 20 des haltes garderies (-1)
- 4 crèches parentales
- 15 crèches de personnel ( hors micro crèches) (+4)
- 22 micro-crèches (+5)
- 3 jardins d'enfants.

- 14 % des EAJE en gestion privée associative
- 16 % en gestion privée lucrative (+4)
- 70 % en gestion publique (-4)

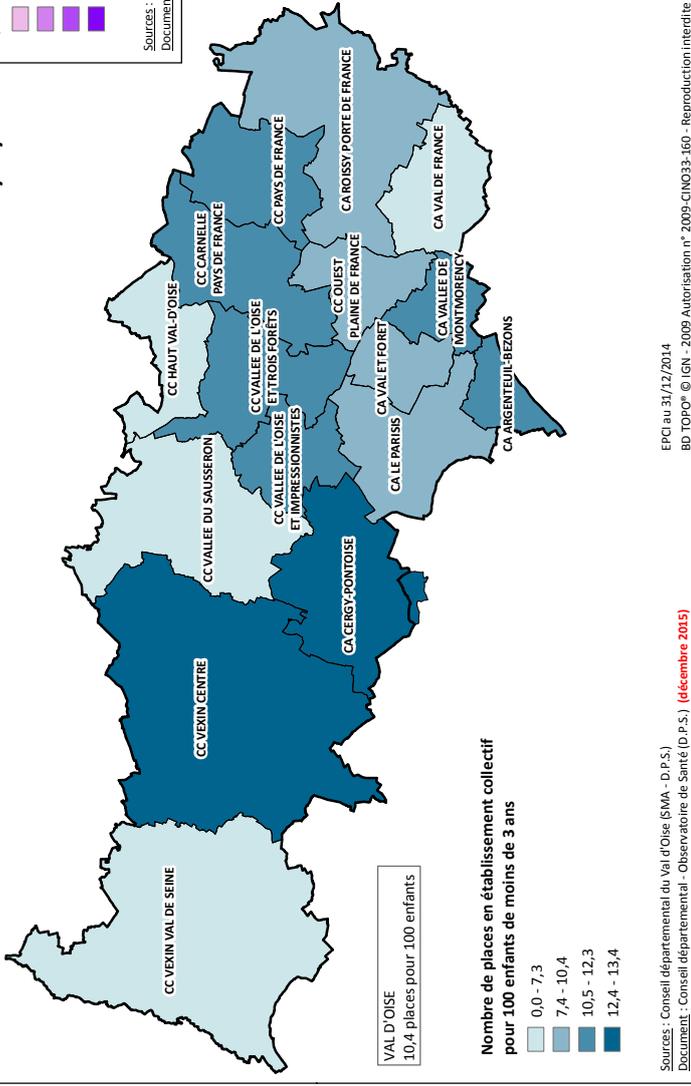
- 37 % ont moins de 20 places
- 28 % de 21 à 40 places
- 23 % de 41 à 60 places
- 12 % + de 60 places

En 2014, le département dispose de 9130 places d'accueil en établissement collectif ou familial, soit 15,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il s'agit de la plus forte progression de places en crèches enregistrée depuis 2007, avec 456 places supplémentaires représentant 5,25 % d'augmentation en une seule année.

On retrouve les territoires les mieux pourvus au sud et au centre urbain du département et un sous-équipement dans l'est et le nord.

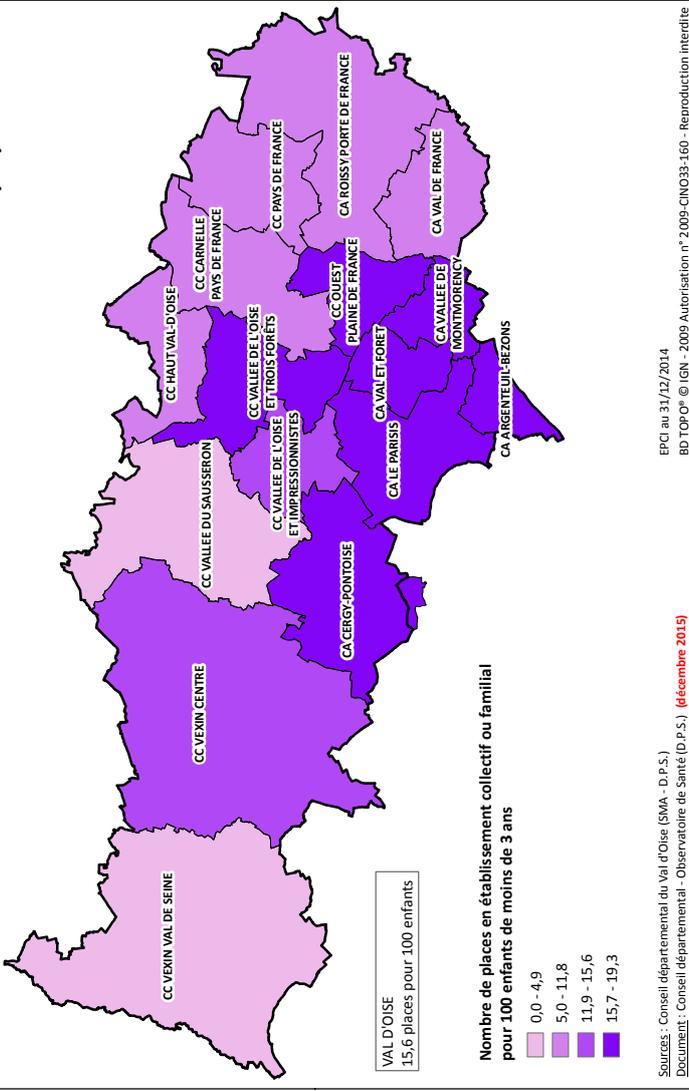
Deux territoires sont particulièrement dépourvus de crèche : Vexin-Val-de-Seine et Vallée-du-Sausseron, avec aucune crèche en activité sur ce dernier territoire à fin 2014.

**CARTE 11 - NOMBRE DE PLACES EN ÉTABLISSEMENT COLLECTIF POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS LES INTERCOMMUNALITÉS DU VAL D'OISE - 31/12/2014**



EPCI au 31/12/2014  
BD TOPO® © IGN - 2009 Autorisation n° 2009-CINO33-160 - Reproduction interdite

**CARTE 10 - NOMBRE DE PLACES EN ÉTABLISSEMENT (COLLECTIF ET FAMILIAL) POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS LES INTERCOMMUNALITÉS DU VAL D'OISE - 31/12/2014**



EPCI au 31/12/2014  
BD TOPO® © IGN - 2009 Autorisation n° 2009-CINO33-160 - Reproduction interdite

Parmi l'ensemble des places en établissement, l'accueil collectif offre 6074 places, soit deux tiers des places autorisées (60% en 2012).

Ainsi en 2014, l'accueil collectif représente 10,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (9,6 en 2013). Le nombre de places en accueil collectif continue de progresser (+ 473 places par rapport à 2013) tandis que l'offre en accueil familial tend pour la première fois depuis 2007 à se stabiliser à 5,2 places pour 100 enfants.

Les territoires qui ont le plus créé de places d'accueil collectif sont Argenteuil-Bezons (+ 206) et Cergy-Pontoise (+ 145), ce dernier territoire atteignant le taux de couverture de 13,4 places pour 100 enfants de moins de trois ans, tout comme Vexin-centre, mais avec 13 fois plus d'enfants et de places d'accueil.

## Zoom sur les micro-crèches

La micro crèche est un établissement d'accueil de 10 places maximum qui bénéficie de dispositions assouplies en matière de direction et de personnel placé auprès des enfants. Selon le choix du gestionnaire, la participation des familles peut être imposée dans le cadre des dispositions de la PSU ou libre si le gestionnaire a choisi le mode d'aide direct aux familles par le Complément Mode de Garde (CMG structure) de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

Au 31 décembre 2014, le Val d'Oise compte 21 micro-crèches proposant 209 places. En 2014, il y a eu cinq ouvertures et une fermeture de micro-crèche. Après une progression importante en 2012 et 2013, le comité de créations progresse encore avec sur l'année 2015, neuf nouveaux projets à ouvrir.

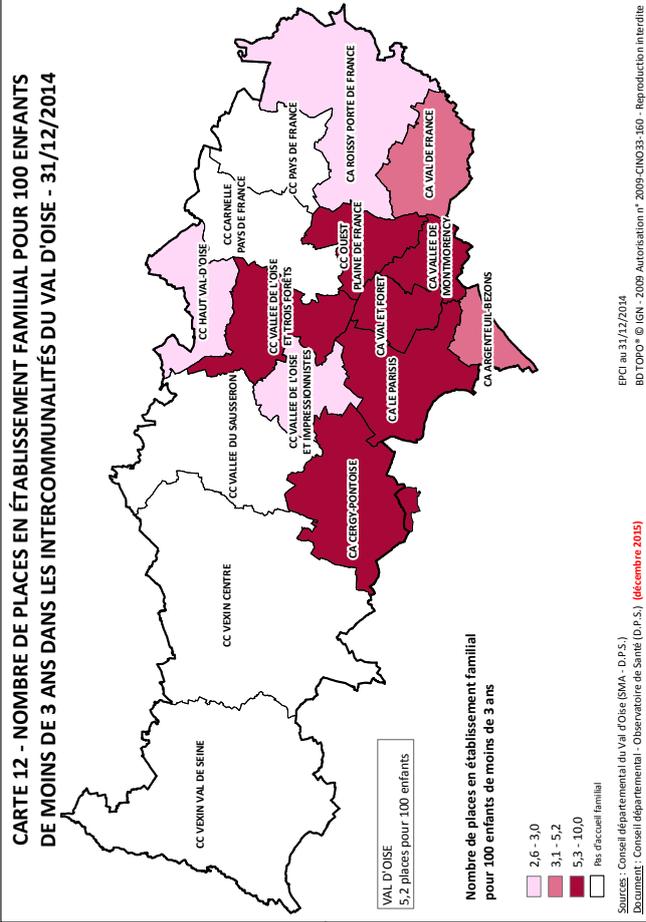
Sur l'année 2014, le comité de pilotage a organisé deux réunions d'information pour les porteurs de projets auxquelles ont assisté 18 personnes. 4 comités de pilotages ont arbitré sur 9 projets. Sur ces 9 dossiers, 5 ouvertures ont été effectives, les 4 autres projets restent en cours d'instruction.

Le mode de gestion est en priorité privé (15 en statut privé lucratif et 5 en associatif) avec une seule crèche en gestion communale avec PSU. On constate que les gestionnaires font le choix d'ouvrir plusieurs établissements afin d'optimiser et mutualiser les moyens. Néanmoins, chaque micro-crèche reste autonome et indépendante avec sa propre équipe et son propre effectif d'enfants en accueil.

Le bilan effectué en 2013/2014 a permis de conclure que ce mode de gestion nécessite plusieurs points d'attention de la part des institutions.

- L'équilibre budgétaire des structures reste précaire avec un seul établissement
- La tarification a tendance à être élevée dans ce mode d'accueil
- L'organisation managériale n'est pas toujours claire et des conflits peuvent apparaître entre le gestionnaire et le référent technique, garant du projet d'établissement.

Toutefois, ce mode d'accueil reste plébiscité par les parents pour le respect du rythme de l'enfant, plus facile du fait de la taille de la structure et des relations parents /professionnels plus étroites et par les assistantes maternelles pour l'intérêt d'un travail en commun (plus d'isolement).



Observatoire Départemental de l'Accueil de la Petite Enfance

Etat des lieux départemental – Données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Document au 29 avril 2016)

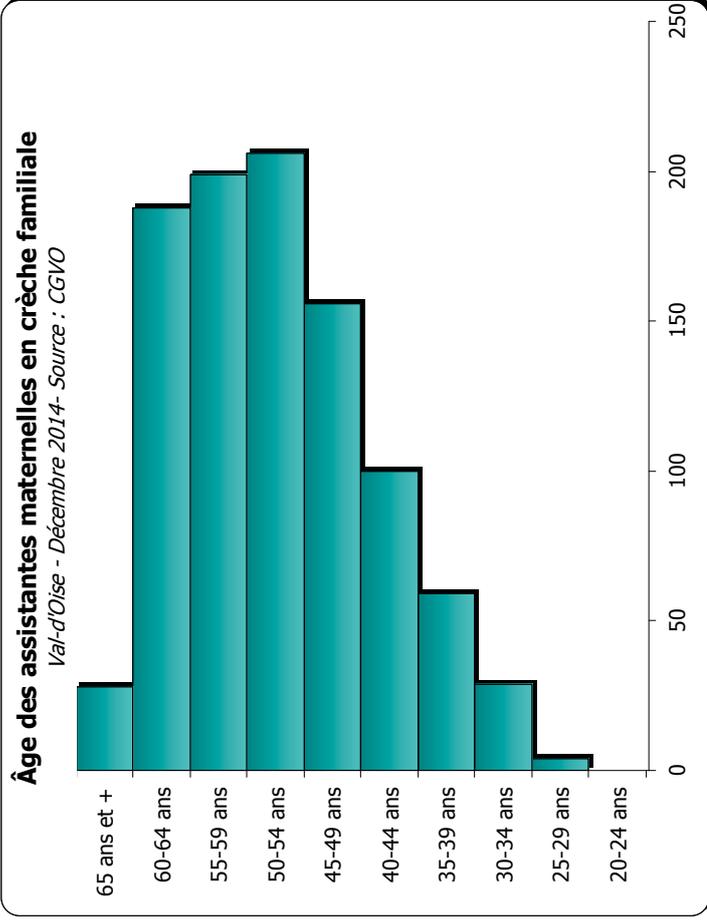
Parmi l'ensemble des places en établissement, l'accueil familial offre 3 056 places, soit un tiers des places autorisées et représente une part de plus en plus réduite de l'offre en établissement (35 % en 2013, 37% en 2012 et 43% en 2010).

Néanmoins le nombre de places d'accueil en crèche familiale tend à se stabiliser puisque la différence n'est que de 17 places par rapport à 2013 contre 146 l'année précédente. Trois projets de diminution se sont ainsi vu compensés par trois projets d'extension de places.

Au sein des territoires, l'accueil familial reste plus fortement représenté dans les territoires urbains du centre du Val d'Oise et inexistant dans l'Ouest rural du département .

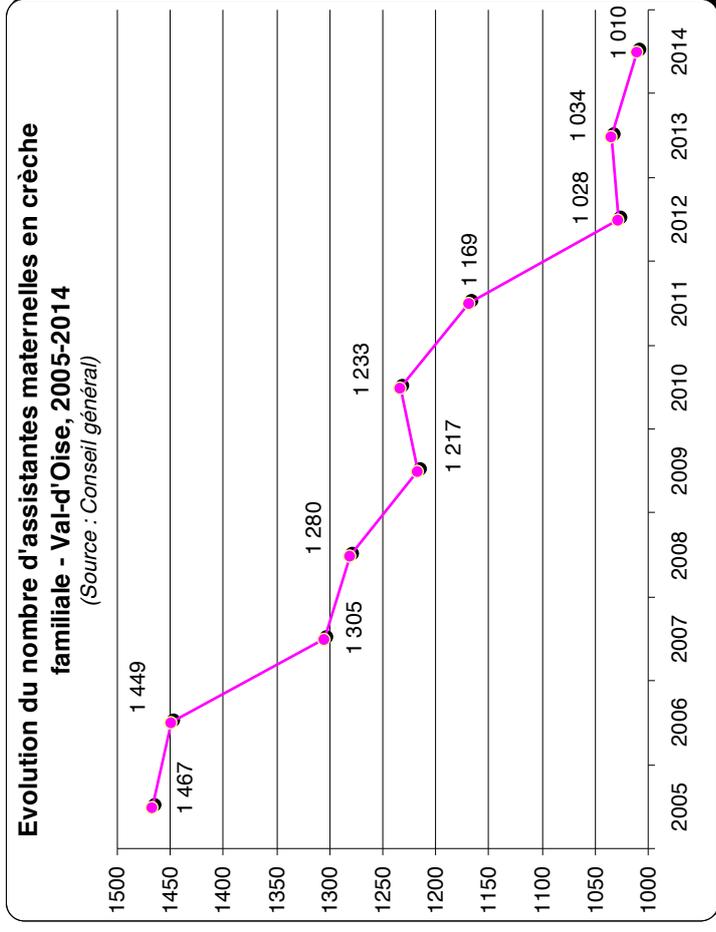
Le nombre d'assistantes maternelles employées en crèche familiale connaît une diminution depuis 2005 (-54 assistantes maternelles, soit -4% par an en moyenne entre 2005 et 2013). En 2013 la tendance à la baisse semble marquer le pas, comme cela avait déjà été le cas en 2010. Une nouvelle baisse, mais moins abrupte, du nombre d'assistantes maternelles est enregistrée en 2014,

La capacité moyenne d'accueil autorisée par assistante maternelle en crèche familiale dépasse les 3 places et reste légèrement supérieure à celle des assistantes maternelles employées par des particuliers (2,9). Les gestionnaires de crèche familiale peuvent ainsi être amenés à inciter les assistantes maternelles à demander l'extension de leur agrément pour compenser le personnel en nombre insuffisant.



Les assistantes maternelles travaillant en crèche familiale sont, en moyenne âgées de 52 ans (47 ans pour les assistantes maternelles employées par des particuliers). 64 % d'entre elles sont maintenant âgées de plus de 50 ans et seulement 3 % de moins de 35 ans.

La pyramide des âges confirme l'inquiétude sur le maintien des crèches familiales dans l'offre d'accueil valdoisienne : les départs à la retraite des assistantes maternelles qui ont plus de 50 ans aujourd'hui ne semblent pas compensables par les plus jeunes.



## L'OFFRE D'ACCUEIL EN HORAIRES ADAPTES

Le département offre 1 038 places avec des horaires adaptés, soit 11 % de l'ensemble des places. 26 établissements et services proposent ce type de places : 8 services d'accueil familial et 18 établissements multi-accueil ou d'accueil collectif, dont 6 micro-crèches. L'offre est globalement en baisse car des crèches familiales ont revu leur capacité d'accueil à la baisse et diminué leur amplitude horaire journalière

Les **horaires atypiques**<sup>2</sup> représentent maintenant 570 places ( soit 55 % des places à horaires adaptés) réparties sur 11 établissements. La majorité sont des établissements d'accueil collectif dont la plupart sont des crèches de personnel (majoritairement des crèches hospitalières).

Les **horaires élargis**<sup>3</sup> concernent 312 places (soit 30% des places à horaires adaptés) réparties sur 10 établissements. La moitié d'entre eux sont des services d'accueil familial, l'autre des micro-crèches.

Enfin, les **horaires décalés**<sup>4</sup> concernent 156 places ( soit 15 % des places en horaires adaptés) réparties sur 5 établissements. Il s'agit, pour la plupart, d'établissements d'accueil collectif majoritairement en gestion privée lucrative.

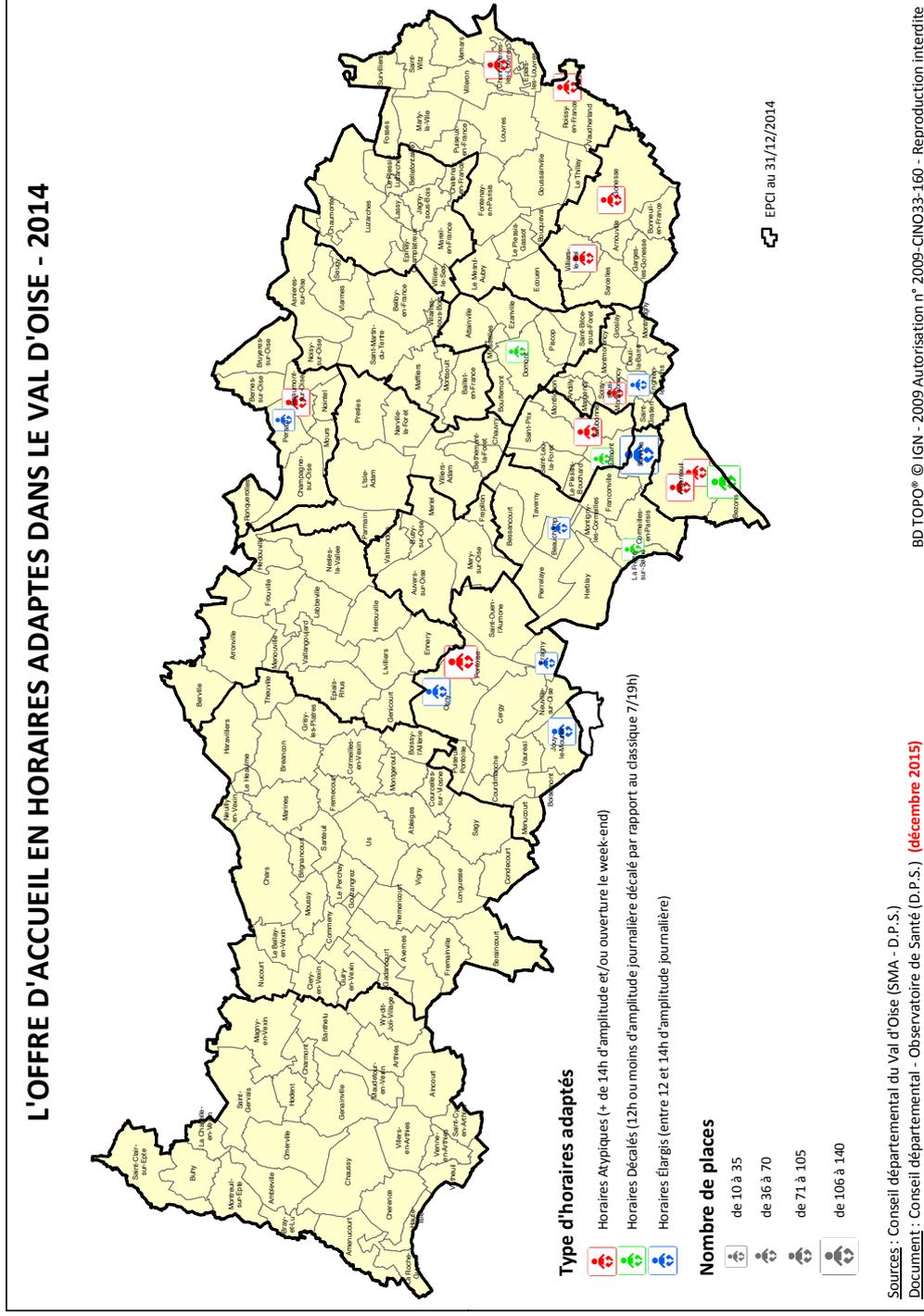
<sup>2</sup> Plus de 14h d'amplitude et/ou ouverture le week-end

<sup>3</sup> Entre 12h et 14h d'amplitude journalière

<sup>4</sup> 12 h ou moins d'amplitude journalière, décalée par rapport au traditionnel 7/19 h

Observatoire Départemental de l'Accueil de la Petite Enfance

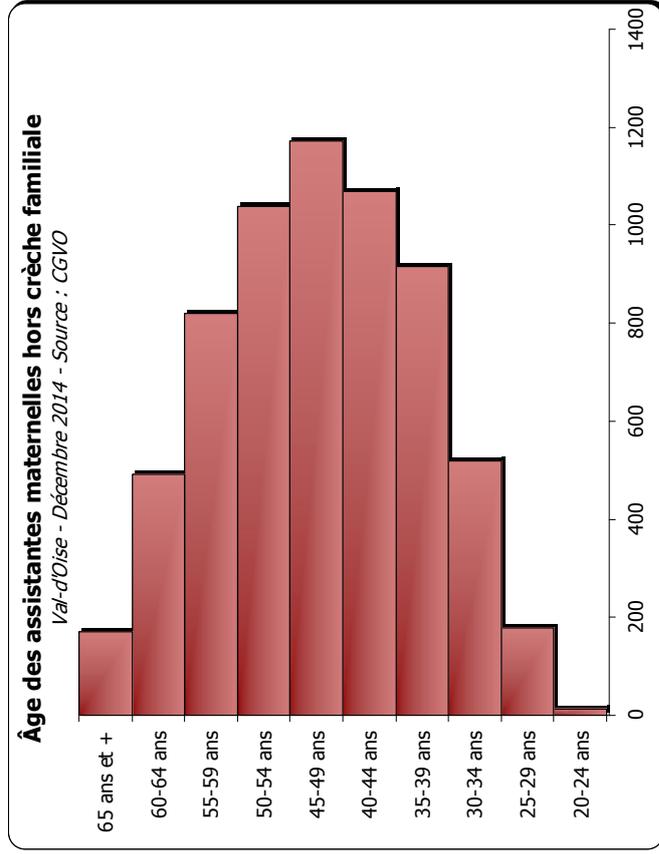
Etat des lieux départemental – Données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Document au 29 avril 2016)



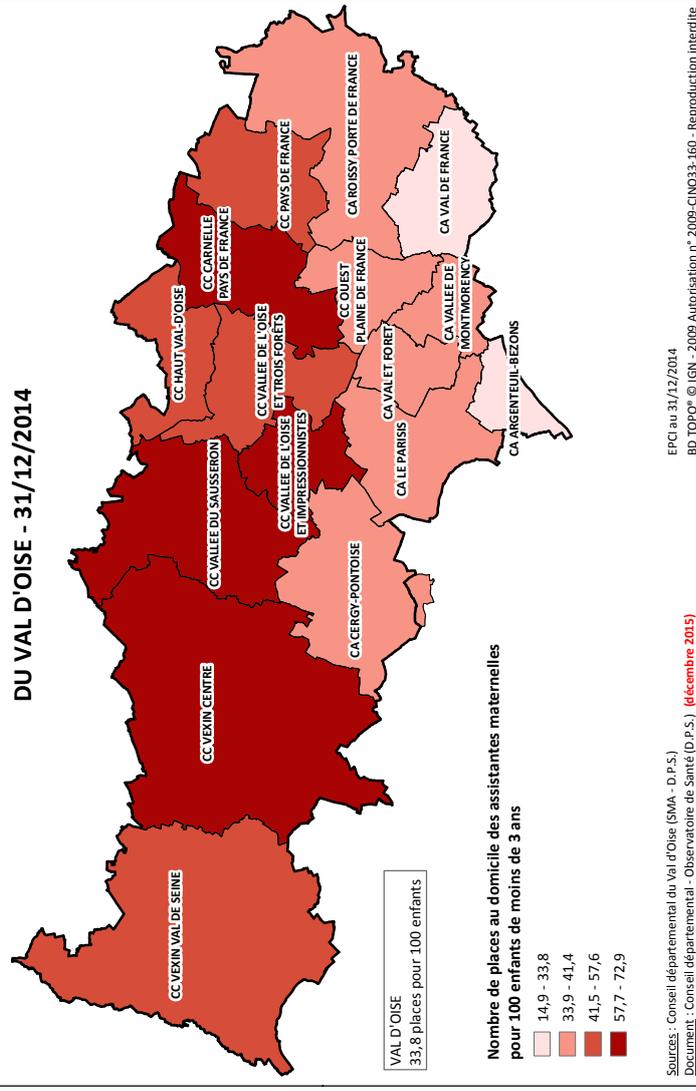
## LES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE EMPLOYEES PAR DES PARTICULIERS

En 2014, le département compte 6867 assistantes maternelles agréées en activité qui offrent 19 782 places d'accueil pour les jeunes enfants, soit 33,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

La tendance enregistrée depuis 2012 se confirme en 2014 avec pour la première fois une baisse du nombre d'assistantes maternelles (- 2,8%) et de leur capacité d'accueil (- 1,6 %). La diminution des nouvelles demandes d'agrément se confirme de nouveau en 2014 avec 724 demandes et 534 nouveaux agréments délivrés ( 1/3 en moins depuis 2012).



## CARTE 13 - NOMBRE DE PLACES CHEZ LES ASSISTANTES MATERNELLES EMPLOYÉES PAR DES PARTICULIERS POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS LES INTERCOMMUNALITÉS DU VAL D'OISE - 31/12/2014

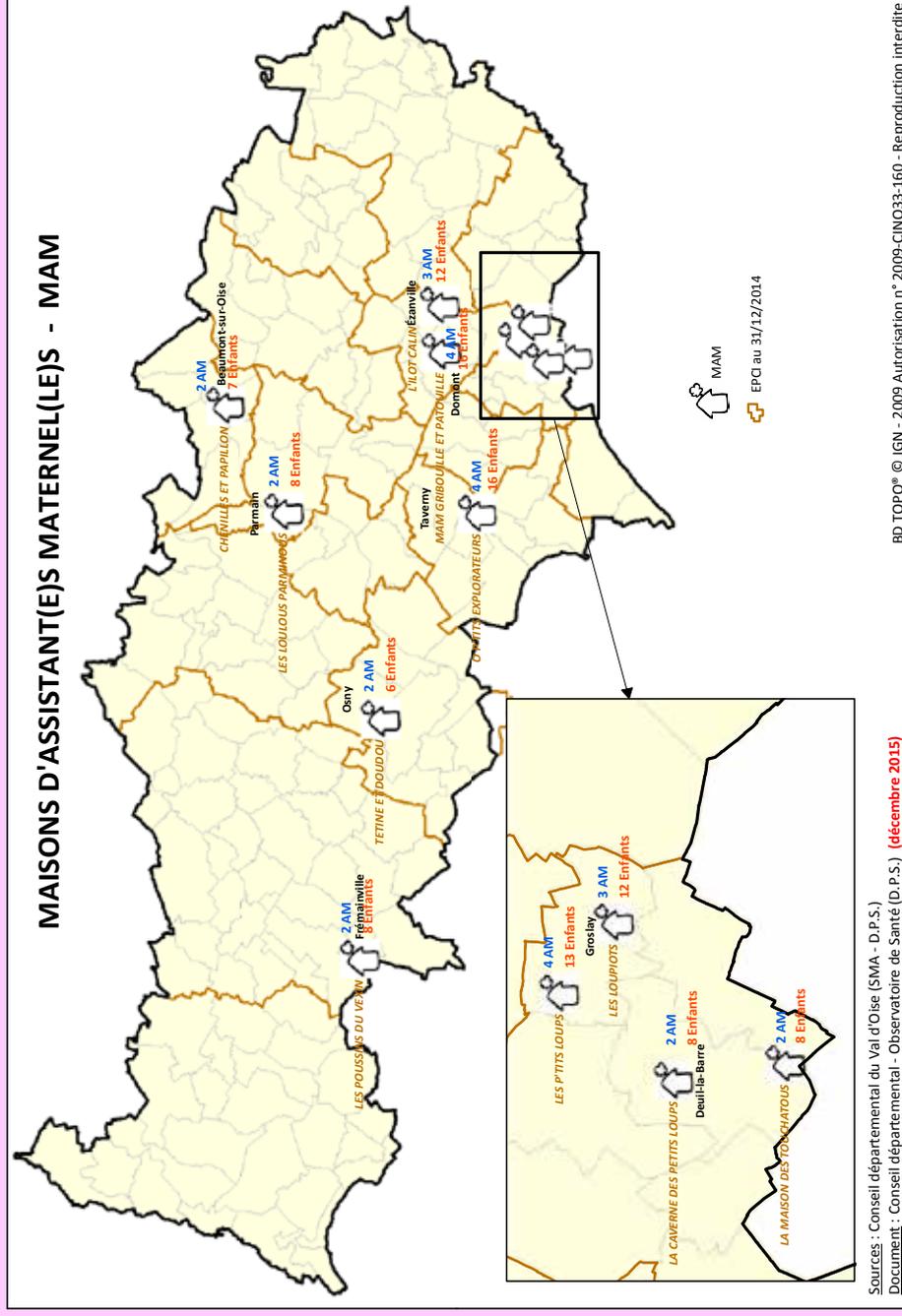


Deux seuls territoires restent en-deçà de la moyenne départementale pour l'offre d'accueil par les assistantes maternelles : Argenteuil-Bezons et Val-de-France. Les autres territoires urbains maintiennent un niveau d'offre supérieur à la moyenne et offrent ainsi aux familles une diversité dans les modes d'accueil. Traditionnellement bien pourvus sont les territoires ruraux du Vexin-centre, Vallée du Sausseron, Vallée-de-l'oise-et- impressionnistes et Carnelle.

Le poids de l'accueil chez les assistantes maternelles employées par des particuliers dans l'offre totale d'accueil baisse à 68% après une longue période stabilisée à 70% des places.

Malgré un vieillissement relatif des assistantes maternelles (employées par une crèche familiale comme par un particulier), les assistantes maternelles employées par des particuliers restent plus jeunes que celles qui travaillent en crèche familiale. Elles sont, en moyenne, âgées de 47 ans. 11 % d'entre elles ont moins de 35 ans et 39 % plus de 50 ans. Leur pyramide des âges est beaucoup plus équilibrée et semble garantir la relève.

## Zoom sur les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)



Conseil départemental, la CAF et la MSA . Des outils conçus en commun par ces institutions permettent de suivre chaque projet dans toutes les étapes de son élaboration. Un référentiel national a même été publié en 2016 pour aider les assistantes maternelles et les institutions à monter les projets. Un avis sur le projet est donné par le comité de pilotage départemental, une aide financière au démarrage de la MAM peut être versée sous conditions par la CAF et la MSA et l'agrément est délivré par le service de PMI, par délégation du président du conseil départemental. A fin 2014, 4 nouvelles MAM ont été créées ( 1 à Ezanville, 2 à Groslay et 1 à Parmain). A fin 2015, 10 MAM en fonctionnement sur le département avec 28 assistantes maternelles et 108 places d'accueil. Une dizaine de nouveaux projets est recensée pour 2016.

La MAM est un regroupement d'assistantes maternelles (maximum 4 assistantes maternelles agréées chacune pour 4 enfants maximum) qui exercent leur activité dans des locaux extérieurs à leur domicile. L'utilisation des locaux nécessite l'autorisation d'ouverture du Maire de la commune et l'agrément du Président du Conseil départemental .

La MAM n'est pas un établissement d'accueil du jeune enfant. Les assistantes maternelles regroupées en MAM sont soumises aux mêmes droits et obligations que celles travaillant à leur domicile. Chaque famille est employeur de son assistante maternelle. Toutefois une délégation d'accueil (non rémunérée) peut être mise en place pour pallier des retards ou des absences, tout en respectant le nombre maximum d'enfants prévus par l'agrément et le nombre d'heures fixées pour chaque contrat de travail.

Cette formule d'accueil comporte pour les familles les atouts de l'accueil individuel et de l'accueil collectif. Elles apprécient les possibilités d'éveil et de socialisation des enfants dans un lieu dédié et aménagé pour la petite enfance.

Pour les assistantes maternelles, la rupture de l'isolement, la construction d'un projet commun l'échange de pratiques et de savoirs créent une dynamique professionnelle valorisante.

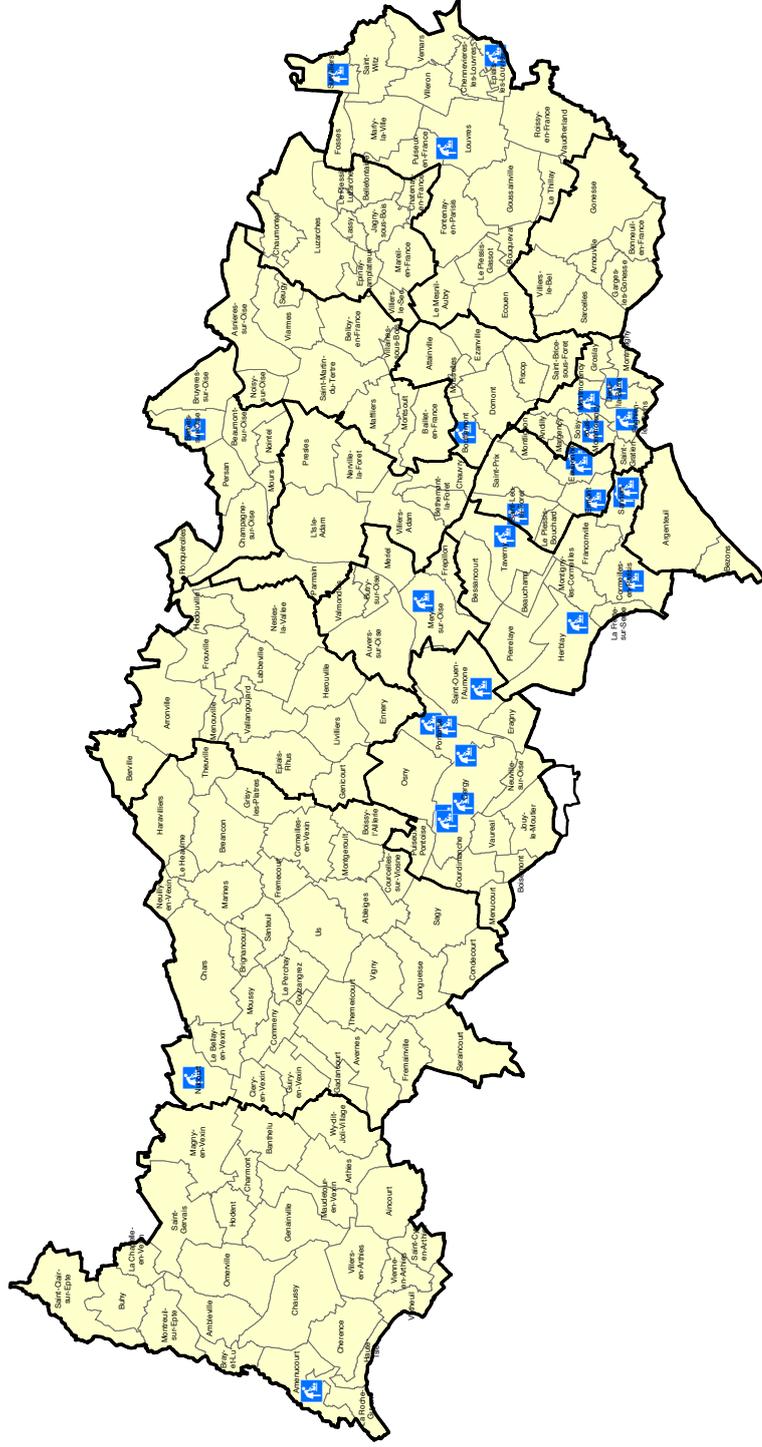
Les projets de MAM sont accompagnés par le Conseil départemental, la CAF et la MSA . Des outils conçus en commun par ces institutions permettent de suivre chaque projet dans toutes les étapes de son élaboration. Un référentiel national a même été publié en 2016 pour aider les assistantes maternelles et les institutions à monter les projets.

Un avis sur le projet est donné par le comité de pilotage départemental, une aide financière au démarrage de la MAM peut être versée sous conditions par la CAF et la MSA et l'agrément est délivré par le service de PMI, par délégation du président du conseil départemental. A fin 2014, 4 nouvelles MAM ont été créées ( 1 à Ezanville, 2 à Groslay et 1 à Parmain). A fin 2015, 10 MAM en fonctionnement sur le département avec 28 assistantes maternelles et 108 places d'accueil. Une dizaine de nouveaux projets est recensée pour 2016.

## LES SERVICES DE GARDE A DOMICILE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Les parents qui souhaitent faire garder leur enfant à leur domicile peuvent être employeurs directs de la professionnelle, ou faire appel à un service de garde à domicile qui a obtenu de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) un agrément « qualité » pour la prestation « garde d'enfants de moins de 3 ans au domicile ». Parmi les 26 services intervenant dans le département, 20 services ont leur siège dans le Val-d'Oise et 6 sont situés dans un département limitrophe (Yvelines, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Saint-Denis et Oise).

### CARTE 14 - LES SERVICES DE GARDE A DOMICILE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS - 2014



EPCI au 31/12/2014

Sources : Conseil départemental du Val d'Oise (SMA - D.P.S.)

Document : Conseil départemental - Observatoire de Santé (D.P.S.) (décembre 2015)

BD TOPO® © IGN - 2009 Autorisation n° 2009-CIN033-160 - Reproduction interdite

### III - LE RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL

#### LE RECOURS AUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL

En 2013, 16 882 enfants sont inscrits dans un établissement petite enfance, soit une baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Plus des trois quarts sont inscrits dans un établissement d'accueil collectif et un quart en accueil familial. Comme les années précédentes, les enfants inscrits en établissement, à temps plein ou partiel, représentent 29% des enfants de moins de 3 ans du département. Compte tenu de l'augmentation des places en établissement et de la baisse du nombre d'enfants inscrits, une place en établissement est ainsi occupée par 1,85 enfants au lieu de deux l'année précédente. On comptabilise en outre 111 bénéficiaires de prestations complément mode de garde en micro-crèche à fin 2013.

L'activité des crèches progresse néanmoins avec une augmentation des heures payées (+1,5 %) et réalisées (+1,2%), qui se traduit par un meilleur taux d'occupation des structures, qui atteint 68,64 % en présence réelle. Ces enfants ont bénéficié au total de 12 996 635 heures d'accueil réelle soit une moyenne de 770 h d'accueil par an et par enfant. Rapporté à une amplitude d'ouverture moyenne de 217 jours, le temps d'accueil moyen est d'environ 3h30 par jour et par enfant.

Plus d'un tiers des enfants sont accueillis en crèche dans les territoires du Pays de France, Val et Forêt et des deux EPCI Vallée de l'Oise.

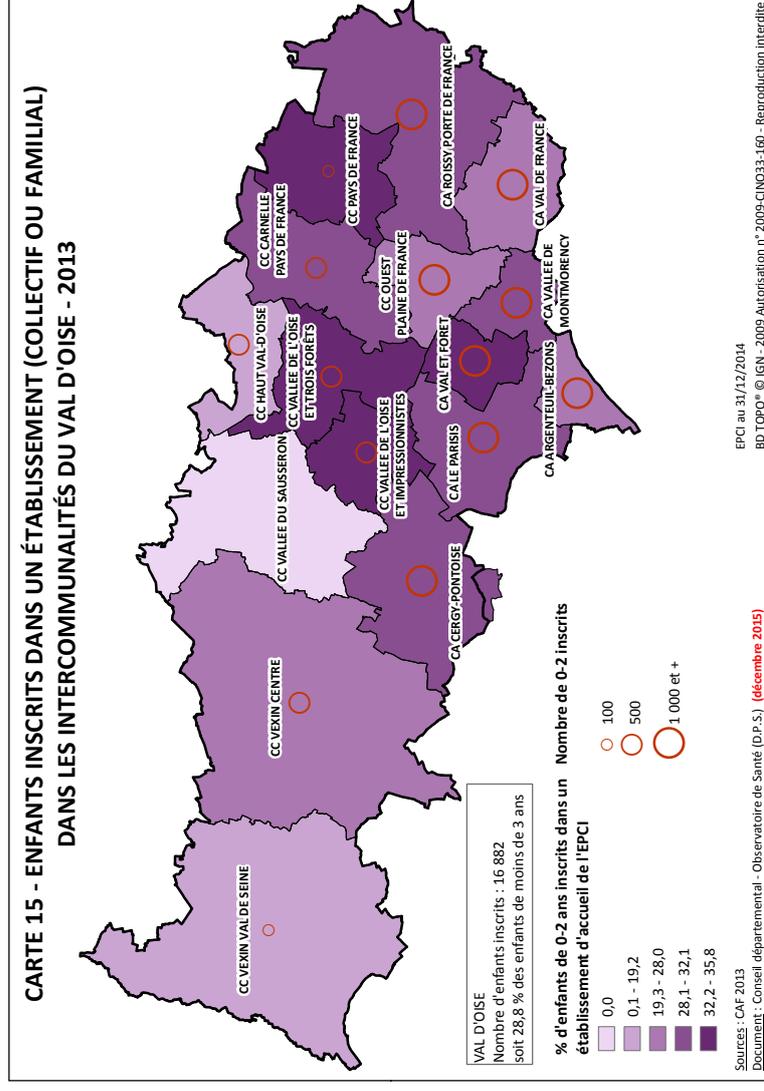
**Grandes caractéristiques du recours aux établissements d'accueil Val-d'Oise, 2013 - Source CAF**

	Accueil Collectif	Accueil Familial	Accueil Parental	Département
Nombre inscrits	13 070	3 746	66	16 882
Heures réalisées	8 924 069	4 022 549	50 017	12 996 635
Heures payées	10 086 876	4 455 719	56 595	14 599 190
Taux occupation financier moyen	78,89%	69,73%	76,54%	76,90%
Taux occupation réel moyen	70,14%	63,26%	67,64%	68,64%
Prix de revient horaire moyen	10,38 €	9,78 €	9,21 €	10,24 €

Observatoire Départemental de l'Accueil de la Petite Enfance

Etat des lieux départemental – Données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Document au 29 avril 2016)

**CARTE 15 - ENFANTS INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT (COLLECTIF OU FAMILIAL) DANS LES INTERCOMMUNALITÉS DU VAL D'OISE - 2013**



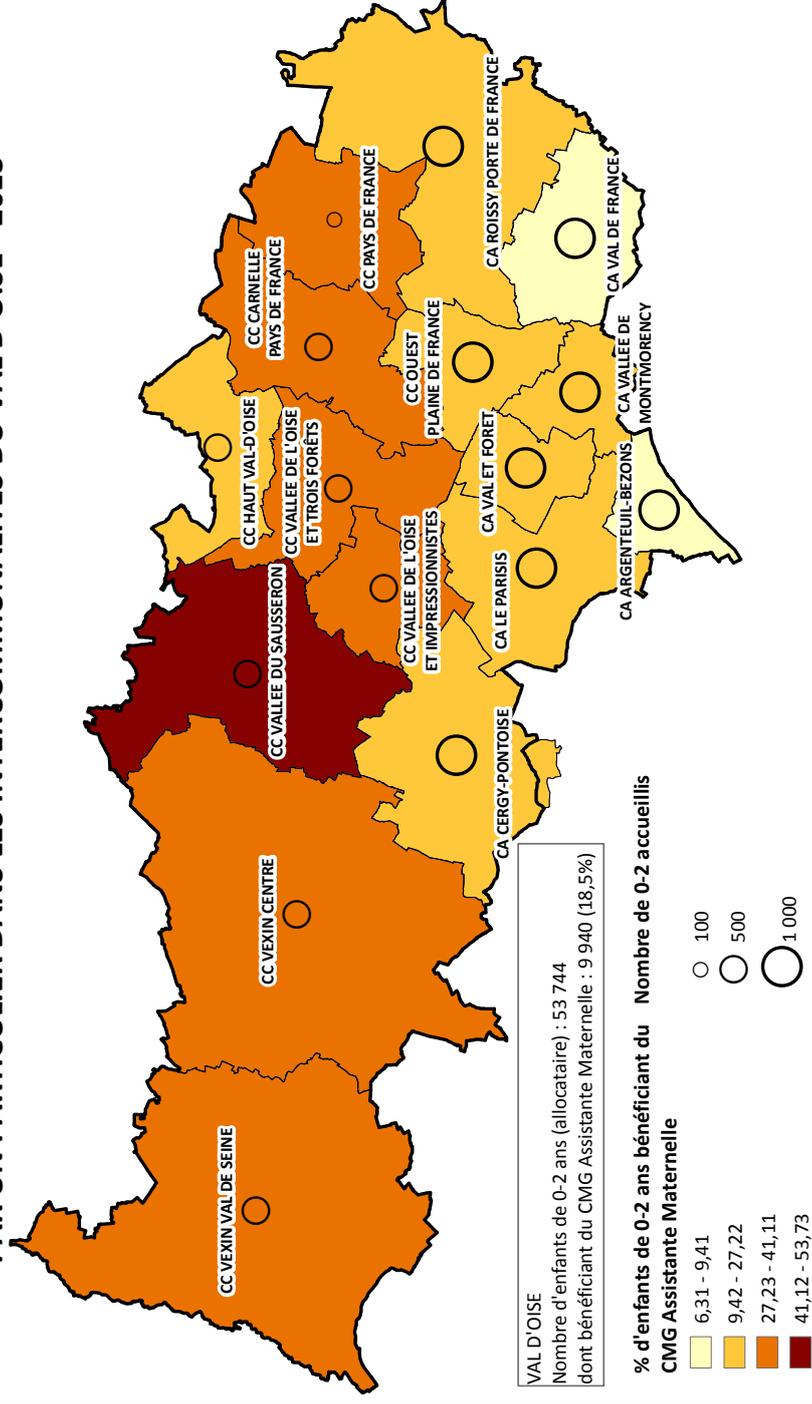
Le prix de revient horaire moyen continue à progresser pour atteindre 10,24 € pour 10,01 € en 2012. Il est toujours moins élevé pour l'accueil familial (9,78€) que pour l'accueil collectif (10,38€), mais l'écart se resserre.

*NB : Les heures payées comprennent les heures réalisées (heures de présence réelle de l'enfant) ainsi que les heures réservées.*

## LE RECOURS AUX ASSISTANTES MATERNELLES EMPLOYEES PAR DES PARTICULIERS

En 2013, 9 940 enfants de 0-2 ans ont été accueillis chez une assistante maternelle (et ont bénéficié du CMG assistante maternelle), soit 18,5% des enfants de 0-2 ans pour un total de places agréées de 19 782. Ainsi, il y a toujours plus d'enfants accueillis en crèche que chez une assistante maternelle, malgré l'offre d'accueil plus importante : 2 places offertes pour un enfant accueilli.

### CARTE 16 - ENFANTS DE 0 À 2 ANS ACCUEILLIS PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE EMPLOYÉE PAR UN PARTICULIER DANS LES INTERCOMMUNALITÉS DU VAL D'OISE - 2013



Sources : CAF 2013

Document : Conseil départemental - Observatoire de Santé (D.P.S.) (décembre 2015)

EPCI au 31/12/2014

BD TOPO® © IGN - 2009 Autorisation n° 2009-CINO33-160 - Reproduction interdite

Ce mode d'accueil est moins répandu dans les secteurs plus urbains de l'est et du sud du département et plus courant dans les secteurs plus ruraux : 6% des enfants de 0-2 ans en ont bénéficié dans l'agglomération de Val de France contre 54% dans la communauté de communes de la Vallée du Sauseron. Moins de 10 % d'enfants accueillis chez une assistante maternelle sur le territoire d'Argenteuil Bezons avec une offre qui s'élevait pourtant à 25 places pour 100 enfants.

Si on considère le nombre de places totales offertes par les assistantes maternelles du département en activité en 2013, la moitié d'entre elles aurait été occupée par un enfant de moins de 3 ans dans le département. Ce chiffre peut, cependant, être sous-estimé dans la mesure où, d'une part, l'ensemble des familles concernées ne sont pas allocataires de la CAF et que, d'autre part, ces places ont pu être occupées par des enfants de 3 ans et plus.

Au premier trimestre 2013, le taux horaire net moyen des assistants maternels valdoisiens est de 3,64€ et tend à augmenter depuis 2012 (3,47€)

## LE RECOURS AUX GARDES A DOMICILE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

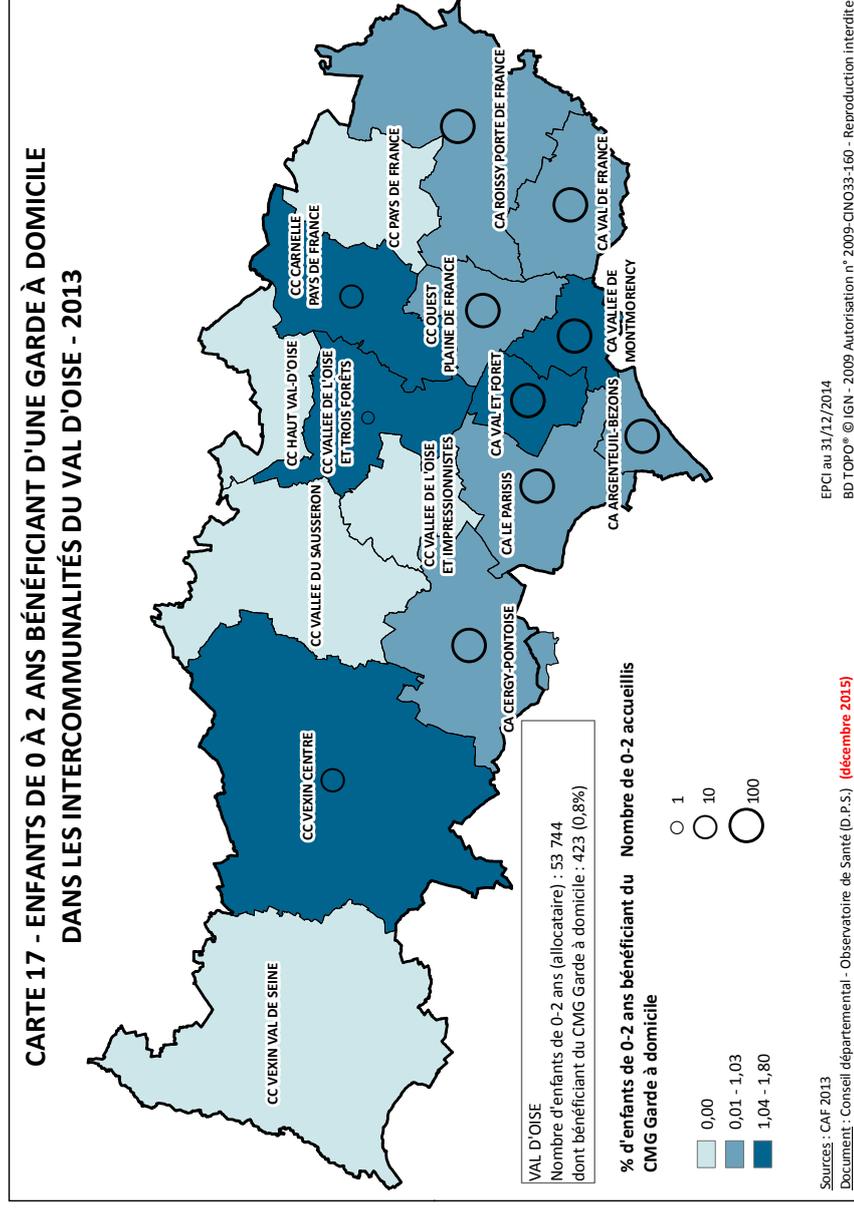
### Recours à une garde à domicile employée directement

En 2013, 423 enfants ont bénéficié d'une garde à domicile (et du CMG garde à domicile), soit 0,8 % des enfants de 0-2 ans appartenant à une famille allocataire. La garde à domicile est une pratique encore très peu répandue dans le département et qui ne progresse pas. Elle a même tendance à reculer encore en 2013.

Ce mode d'accueil est utilisé principalement dans les secteurs urbanisés du département, en Vallée de Montmorency et sur les Rives de Seine. Le territoire le plus utilisateur de ce mode d'accueil étant la Vallée de Montmorency.

### Recours aux services de garde à domicile

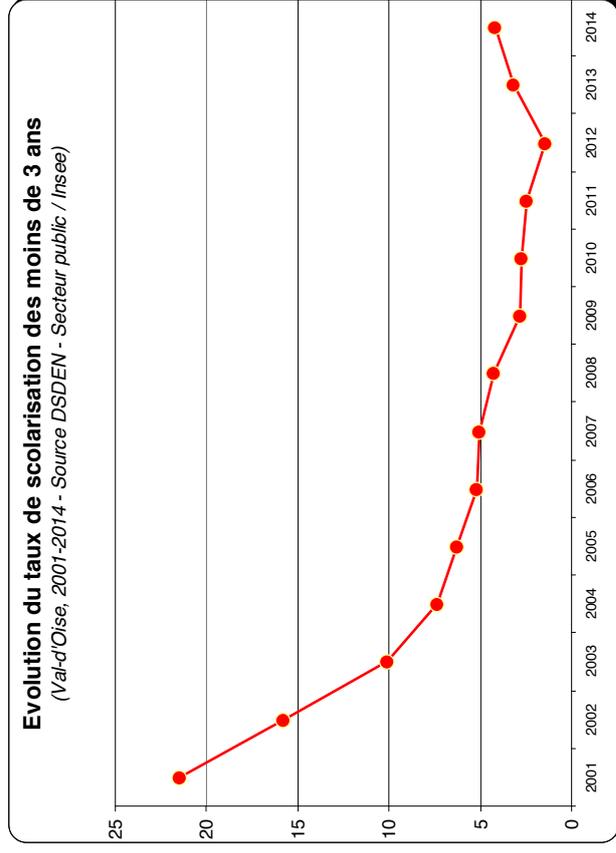
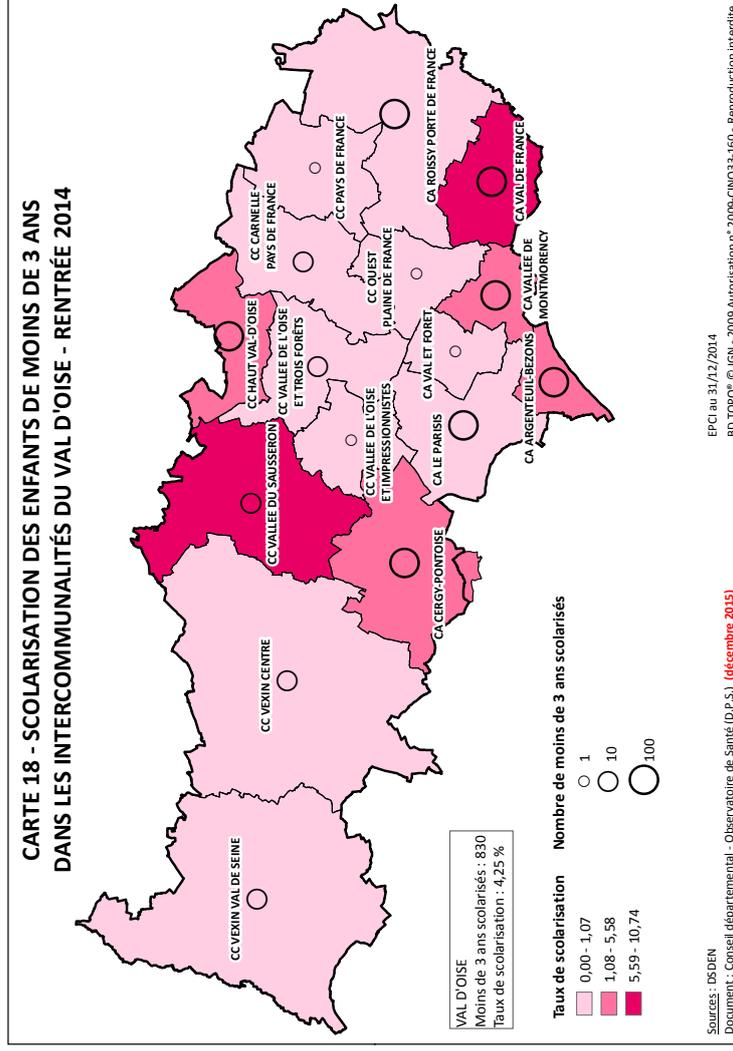
Au 31 décembre 2013, on comptait 95 bénéficiaires du CMG structure pour le recours à un service de garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans.



## LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

A la rentrée 2014, 830 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés sur le département, soit 4,25 % de la tranche d'âge. Après une baisse régulière de ce taux de scolarisation des moins de 3 ans depuis 2001, il semble amorcer une reprise depuis 2012.

Le territoire de Val de France se distingue particulièrement avec un taux de plus de 10 % de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.



## **CE QU'IL FAUT RETENIR**

### **LE CONTEXTE**

Un département jeune et des territoires hétérogènes

Un niveau de naissances qui continue à progresser à l'inverse de la région et de la France

Un nombre de familles monoparentales qui continue de progresser y compris parmi les familles avec enfants en bas âge, dont plus d'un quart vit dans un foyer à bas revenus.

Une population cible a minima des modes d'accueil évaluée en baisse à 47,6 des familles avec enfants de moins de trois ans.

### **L'OFFRE**

49,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, traduisant un ralentissement de la croissance du taux de couverture depuis 2012

Une progression du nombre de places qui se poursuit mais à un rythme beaucoup plus modéré (+134 places), en lien avec la baisse, pour la première fois de l'offre d'accueil chez les assistants maternels malgré une dynamique de création de places en accueil collectif.

Des disparités territoriales persistantes avec 3 intercommunalités qui restent en dessous de la moyenne départementale

### **LE RECOURS**

Une place en établissement occupée par 2 enfants en moyenne

Les enfants de moins de 3 ans inscrits en accueil collectif ( 29%) restent plus nombreux que ceux accueillis chez les assistantes maternelles ( 18,5%).

# Fiche Action 1.1

## Orientation stratégique n°1

Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité  
en réduisant les inégalités territoriales

## Action retenue

Favoriser la création de places en EAJE (EAJE classiques et micro-crèches)

### Objectif :

► Elargir l'offre d'accueil collectif

- Soutenir la création de 1500 places nouvelles d'accueil (collectif, micro-crèches) dont 75% en zone prioritaire (objectif CAF)
- Soutenir le développement des RAM en zone non couverte et développer l'efficacité des RAM existants
- Augmenter l'utilisation des places

### Résultats attendus :

- Rééquilibrage de l'offre d'accueil sur le département
- Adaptation à la configuration géographique

### Partenaires concernés (impliqués) :

- CAF, CD, MSA

### Etapes du projet :

- Communication et promotion auprès des gestionnaires
- Elaboration d'un plan de prospection
- Accompagnement méthodologique des projets par le conseiller technique

### Moyens à mettre en œuvre :

- Réunions collectives d'information
- Procédure d'accompagnement partagée CAF/MSA/CD
- Utilisation des leviers financiers (dispositifs nationaux)

### Echéance :

- Sur la durée de la COG pour la CAF (2013/2017) et au-delà

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de places créées en zone prioritaire
- Nombre de RAM créés ou d'augmentation d'ETP RAM
- Taux d'utilisation de l'accueil individuel

## Orientation stratégique n°1

Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité  
en réduisant les inégalités territoriales

## Action retenue

Poursuivre de développer les actions d'informations auprès des familles  
(PCPE, mon-enfant.fr, valdoise.fr, actions du RAM, actions de la PMI)  
Mettre en place un groupe de veille sur ces questions

### Objectif :

- ▶ Favoriser la rencontre de l'offre et de la demande sur l'accueil individuel

# Fiche Action 1.3

## Orientation stratégique n°1

Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité en réduisant les inégalités territoriales

### Action retenue

Promouvoir la mixité des modes d'accueils

#### Objectif :

► Mieux répondre aux attentes des familles par une formule intermédiaires entre l'individuel et le collectif

- Proposer aux familles des formules souples pouvant allier plusieurs modes d'accueils (AM/EAJE/Aide à domicile)
- Favoriser le développement d'un mode d'accueil facilement adaptable aux horaires atypiques (MAM)

#### Résultats attendus :

- Réponse aux besoins des familles avec horaires élargis
- Collaboration entre professionnels d'accueil individuel et collectif
- Optimisation des moyens au service des usagers
- Création de places en accueil individuel tôt le matin et/ou tard le soir

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- Gestionnaires, Conseil Départemental, CAF
- Association d'Assistants maternels, MAM, Assistants maternels

#### Etapes du projet :

- Travail partenarial RAM/PMI/CAF sur les secteurs concernés
- Communication auprès des communes et intercommunalités.

#### Moyens à mettre en œuvre :

- Groupe de travail pour analyse approfondie
- Proposition montage du dispositif

#### Echéance :

- A définir

#### Indicateurs d'évaluation :

- Evolution du taux d'activité des assistants maternels
- Nombre de MAM avec horaires élargis créés
- Nombre de places utilisées en horaires élargis dans les MAM

## Orientation stratégique n°1

Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité en réduisant les inégalités territoriales

## Actions retenues

Favoriser l'émergence des structures itinérantes, MAM, Micro-crèches  
Développer des structures d'accueil pour les 2/3 ans

### Objectif :

► Répondre aux besoins des territoires ruraux, favoriser la socialisation avant l'entrée à l'école et répondre à la demande liée au raccourcissement éventuel du congé parental (6 mois non pris par le père) notamment sur les territoires urbains

- Proposer des réponses adaptées sur les territoires ruraux : MAM, Micro-crèche, structure itinérante
- Proposer des réponses adaptées sur les territoires urbains : structures 2/3 ans, structures solidaires

### Résultats attendus :

- Augmentation du taux de couverture des zones prioritaires du département
- Création de places en crèches
- Création de places en accueil individuel
- Optimisation de l'emploi des assistants maternels

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Communes et Intercommunalités, Conseil Départemental, CAF
- Association d'Assistants maternels, MAM, Assistants maternels

### Etape du projet :

- A définir

### Moyens à mettre en œuvre :

- Groupe de travail pour analyse approfondie
- CD : Accompagnement PMI, comité de pilotage départemental
- CAF : Poste de conseiller technique MAM et subvention à la création, comité de pilotage départemental
- Moyens financiers :
  - MSA : Subvention sous condition, comité de pilotage départemental
  - Subventions d'investissement déjà prévues (CAF, CD, MSA)
- Condition de réussite :
  - Implication forte des communes et intercommunalités
  - Partenariat commune/association ou entreprise de crèche (mise à disposition de locaux, participation aux charges...)

### Echéance :

- Dès 2016 et jusqu'à la fin du schéma en 2017

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de places en crèches créées
- Nombre de MAM créés
- Nombre de places créées en accueil individuel
- Création de places de crèche pour tous
- Création de places de crèches pour les familles en situation d'insertion
- Augmentation du taux de couverture des zones prioritaires du département
- Réponse aux besoins de socialisation et préscolarisation des enfants de 2 ans et des parents avec la réforme CAF sur le congé parental

# Fiche Action 1.6

## Orientation stratégique n°1

Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité en réduisant les inégalités territoriales

## Action retenue

Développer les actions du REAAP (notamment dans les territoires moins bien couverts) et soutenir toute initiative permettant de renforcer le lien entre parents ou entre parents/enfants

### Objectif :

► Elargir l'offre d'actions dont l'objectif est de renforcer le lien être parents et parents/enfants

- Équilibrer l'offre en soutenant les actions parentalité sur les territoires peu couverts : Vexin et Nord notamment
- Promouvoir le dispositif REAAP auprès des associations et sur les communes non couvertes
- Accompagner les réflexions pour la création d'espaces novateurs conçus pour et avec les parents

### Résultats attendus :

- Développement des actions suscitant la participation active des parents sur des zones non ou faiblement couvertes (REAAP ou autre action type « Maison des parents »)
- Meilleure couverture

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Membres du comité départemental : CAF, Conseil Départemental, DDCS, MSA, Inspection Académique, UDAF, Fédération Départementale des centres sociaux
- Centres sociaux, communes et associations portant des actions
- Parents

### Étapes du projet :

- Poursuivre la promotion REAAP
- Repérer les porteurs potentiels et les accompagner dans leur démarche (associations de parents par exemple)
- Démarcher des sites peu couverts

### Echéance :

- En cours

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions REAAP en progression
- Nombres de communes couvertes
- Mise en œuvre d'actions innovantes

## Orientation stratégique n°1

Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité  
en réduisant les inégalités territoriales

## Action retenue

Contribuer au développement des espaces de rencontre sur le département

### Objectif :

► Elargir l'offre d'actions d'accompagnement des situations de séparation

- Développer une offre sur l'est du Val d'Oise
- Mobiliser les partenaires institutionnels et détacher des moyens pour pérenniser ces services

### Résultats attendus :

- Développement des espaces de rencontre sur le territoire et notamment sur l'est
- Nouveaux porteurs de projets engagés dans la création d'un espace de rencontre

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Membres du comité départemental : CAF, Conseil Départemental, DDCS, MSA, Services de la justice, PJJ
- Associations portant des actions

### Etapes du projet :

- Mobiliser le comité départemental de la médiation familiale sur ce sujet et préfigurer les moyens à rechercher et à pérenniser
- Communiquer auprès des familles et des acteurs de l'offre

### Moyens à mettre en œuvre :

- Par le biais du comité technique de la médiation familiale, mobiliser les diverses sources de financement départementales et rechercher des moyens pour soutenir le développement des espaces de rencontre

### Echéance :

- En cours

### Indicateurs d'évaluation :

- Un site d'accueil sur l'Est
- Un nouveau porteur de projets à fin 2017

# Fiche Action 1.8

## Orientation stratégique n°1

Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité  
en réduisant les inégalités territoriales

## Action retenue

Consolider l'offre de médiation familiale

### Objectif :

► Elargir l'offre d'actions d'accompagnement des situations de séparation

- Consolider et assurer la pérennité de l'offre de médiation familiale
- Maintenir une vigilance sur les financements complémentaires à la prestation de service de médiation familiale
- Mobiliser d'autres sources de financement et rechercher des moyens pour pérenniser le service aux familles

### Résultats attendus :

- Recherche de cofinancement complémentaire à la prestation de service CAF
- Mobilisation de moyens pour maintenir l'offre de médiation familiale

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Membres du comité départemental : CAF, Conseil Départemental, DDCS, MSA, Services de la justice, PJJ

### Etape du projet :

- Mobiliser le comité départemental de la médiation familiale et préfigurer les moyens à rechercher

### Moyen à mettre en œuvre :

- Mobiliser les diverses sources de financement départementales

### Echéance :

- En cours

### Indicateurs d'évaluation :

- Maintien des services aux familles
- Consolidation du taux de recours

## Orientation stratégique n°2

Répondre aux besoins d'accueil des familles en difficultés

### Actions retenues

Promouvoir et accompagner la création de structures collectives d'accueil du jeune enfant solidaires (50 % public en insertion et 50 % public classique)

Favoriser la création dans les villes d'un poste spécifique référent petite enfance/insertion (tous modes d'accueils confondus)

Soutenir et accompagner les villes des territoires à bas revenus qui mettraient en une allocation différentielle pour les familles employeurs d'un assistant maternel

### Objectifs :

- ▶ Favoriser l'accueil des enfants vulnérables
  - ▶ Lever le frein du mode d'accueil pour les familles en insertion et mieux répondre aux besoins d'accueil dans l'urgence
  - ▶ Faciliter la professionnalisation des assistants maternels volontaires pour accueillir ces familles
  - ▶ Rendre accessible à tous l'offre d'accueil individuel et réduire le sous-emploi des assistants maternels
- Identifier localement des référents petite enfance/insertion en situation d'insertion
  - Organiser la professionnalisation des assistants maternels volontaires pour accueillir ces familles
  - Soutenir et accompagner les villes de territoires à bas revenus qui mettraient en place une allocation différentielle pour les familles employeurs d'un assistant maternel

### Résultats attendus :

- Réponses aux besoins parfois urgents des familles en situation d'insertion
- Amélioration de la qualité de l'accueil de ces familles chez les assistants maternels
- Développement du partenariat entre les professionnels de la petite enfance et insertion au plan local
- Meilleure utilisation de places en accueil individuel pour les familles (offre actuellement inaccessible pour beaucoup d'entre elles)
- Optimisation de l'emploi des assistants maternels

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Conseil Départemental dont Travailleurs sociaux et services insertions, Préfecture (politique de la ville), CAF dont Travailleurs sociaux, Communes et Intercommunalités
- Assistants maternels employés par les particuliers

### Moyens à mettre en œuvre :

- Groupe de travail pour analyse approfondie
- Moyens financier :
  - Appel à projets « Insertion » et « Publics et territoires »
  - Fonds « Politique de la ville »
- Implication forte des gestionnaires

### Echéance :

- Jusqu'à la fin du schéma en 2019

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de places utilisées par les familles en situation d'insertion
- Nombres de postes spécifiques + fonctions spécifiques créés
- Nombre d'actions de professionnalisation menées
- Nombre d'allocations versées (+nombre de places utilisées en accueil individuel) et montant
- Evolution du taux d'activités des assistants maternels

# Fiche Action 2.4

## Orientation stratégique n°2

Répondre aux besoins d'accueil des familles en difficultés

## Objectifs opérationnels

Inciter les gestionnaires de crèches à l'accueil des enfants en situation de handicap  
Accompagner les assistantes maternelles pour l'accueil des enfants en situation de handicap

## Actions retenues

Accompagner ou soutenir financièrement les gestionnaires d'EAJE qui mettent en place des moyens spécifiques pour accueillir des enfants en situation de handicap (personnel, formation, matériel...).

Actions de formations ou de sensibilisation, Information des assistantes maternelles

### Résultat attendu :

- Des enfants en situation de handicap devraient pouvoir être accueilli même temporairement en crèche ou chez une assistante maternelle, avec un accompagnement spécifique de ces professionnels.

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Professionnels de la petite enfance
- RAM
- Gestionnaires privés ou publics de crèche
- Mdp
- CAMSP
- Service PMI
- Service modes d'accueil

### Etapes du projet :

- Evaluation de l'impact du dispositif actuel pour les crèches
- Evaluation de l'impact du dispositif actuel de formation pour les assistantes maternelles
- Diagnostic et propositions de modifications ou nouvelles actions
- Propositions d'adaptation des outils : projet d'accueil et projet d'établissement

### Moyen à mettre en œuvre :

- Groupe de travail ad hoc

### Echéances :

- 2016 : pour évaluation dispositifs actuels
- 2017 : groupe de travail pour propositions

### Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs d'activité : nb enfants, temps de présence, nb de crèches concernés, nb d'assistantes maternelles concernées
- Indicateurs d'efficacité (par rapport aux moyens mis en œuvre)
- Indicateurs de mesure de l'impact du dispositif par rapport aux besoins des familles
- Nb de projets d'accueil ou projet d'établissement prévoyant les modalités d'accueil d'un enfant porteur de handicap et de sa famille

## Orientation stratégique n°2

Répondre aux besoins d'accueil des familles en difficultés

### Action retenue

Soutenir et accompagner la création de Maisons d'Assistants Maternels

#### **Objectif :**

► Offrir des solutions souples aux parents en situation d'horaires atypiques

- Favoriser le développement d'un mode d'accueil facilement adaptable aux horaires atypiques (MAM)

#### **Résultats attendus :**

- Réponse aux besoins des familles avec horaires élargis
- Collaboration entre professionnels d'accueil individuel et collectif
- Optimisation des moyens au service des usagers
- Création de places en accueil individuel tôt le matin, tard le soir

#### **Partenaires concernés (impliqués) :**

- Conseil Départemental, CAF
- Gestionnaires
- Assistants maternels, Associations d'assistants maternels, MAM

#### **Etapes du projet :**

- Travail partenarial RAM/PMI/CAF sur les secteurs concernés
- Communication auprès des communes et intercommunalités

#### **Moyens à mettre en œuvre :**

- Groupe de travail pour analyse approfondie
- Proposition de montage du dispositif

#### **Echéance :**

- A définir

#### **Indicateurs d'évaluation :**

- Evolution du taux d'activité des assistants maternels
- Nombre de MAM avec horaires élargis créés
- Nombre de places utilisées en horaires élargis dans les MAM

# Fiche Action 3.1

## Orientation stratégique n°3

Veiller à la qualité de l'accueil et à la qualité des actions parentalités

### Action retenue

Création d'un poste de coordination des MAM sur le département  
(accompagnement méthodologique de la conduite de projet,  
élaboration d'outils, mise en réseau)

#### **Objectif :**

► Favoriser la professionnalisation des MAM

- Travailler ensemble localement autour de l'élaboration de référentiels (MAM, Micro-crèches...)
- Créer des dynamiques d'évaluation permanente de la qualité d'accueil (AM, crèche...)

---

#### **Moyens à mettre en œuvre :**

- Groupe de travail pour analyse approfondie
- Moyen financiers

---

#### **Echéance :**

- Dès 2016 et jusqu'à la fin du schéma en 2019

## Orientation stratégique n°3

Veiller à la qualité de l'accueil et à la qualité des actions parentalités

### Objectifs opérationnels

Favoriser la professionnalisation des assistants maternels  
S'assurer de la qualité de l'accueil dans l'ensemble des EAJE dont les micro-crèches PAJE

### Actions retenues

Organiser une ou plusieurs manifestations annuelles en direction des assistants maternels  
Encourager l'augmentation de l'amplitude d'ouverture et de la fréquentation des RAM  
Mettre en place un suivi spécifique de l'accueil dans les micro-crèches notamment PAJE  
Lancer une dynamique globale d'évaluation dans les crèches

### Résultats attendus :

- Actualisation et développement des connaissances des assistants maternels
- Participation accrue à la fréquentation des RAMS et autres manifestations collectives
- Meilleure lisibilité sur le fonctionnement des micro-crèches après accompagnement spécifique pour la concrétisation du projet et/ou l'investissement
- Développement des démarches d'auto évaluation dans les EAJE

### Partenaires concernés (impliqués) :

- CAF, MSA, CD (ODAPE)
- Gestionnaires de crèches et de RAMS
- Professionnels de la petite enfance

### Etapas du projet :

- Organiser manifestations collectives départementales et locales pour informer et développer les connaissances des assistants maternels
- Inciter au développement des moyens humains dans les RAMS (ETP)
- Elaborer des outils d'aides à l'analyse et au suivi des projets micro crèches
- Proposer aux crèches une démarche et des outils d'aide à l'auto-évaluation

### Moyens à mettre en œuvre :

- Rencontre et visite régulière des structures, notamment les micro-crèches
- Partage des informations
- Co construction d'outils d'évaluations
- Maintien du référent prestation et lisibilité sur la PAJE versée

### Echéance :

- Annuelle, pour les manifestations
- Fin 2016 pour outil de d'analyse des projets et de suivi des micro crèche
- A partir de 2017, pour les démarches d'auto évaluation

### Indicateurs d'évaluation :

- A définir dans le cadre du groupe de travail ad hoc

# Fiche Action 3.3

## Orientation stratégique n°3

Veiller à la qualité de l'accueil et à la qualité des actions parentalités

### Action retenue

S'assurer de l'adéquation des actions labellisées et/ou soutenues sur un plan départemental avec la charte départementale

#### Objectif :

► S'assurer de la qualité des actions de soutien à la parentalité

- Veiller à la qualité des actions et dispositifs identifiés par le comité et garantir le respect des critères définis dans la charte

---

#### Résultats attendus :

- L'accueil et l'écoute offerts aux parents
- Leur implication dans l'action et leur libre adhésion
- La mise en lien des parents et des acteurs
- L'accessibilité de l'information

---

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- Membres du comité départemental : CAF, Conseil Départemental, DDSC, MSA, Inspection Académique, UDAF, Fédération Départementale des centres sociaux, PJJ
- Acteurs

---

#### Etapas du projet :

- Formuler les critères de la charte dans le cadre des divers appels à projets départementaux et communiquer
- Veiller au respect de ces critères lors de chaque comité technique pour l'attribution des labels et des financements

---

#### Moyens à mettre en œuvre :

- Appel à projets REAAP, PIF, médiation familiale et CLAS
- Comités techniques et de financements

---

#### Echéance :

- En continu

---

#### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'attributions labels/rejets labels

## Orientation stratégique n°4

Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et implication

### Action retenue

Promouvoir les actions de soutien à la parentalité  
auprès des professionnels de la petite enfance

#### Objectif :

► Développer la transversalité entre l'accueil du jeune enfant et la parentalité

- Créer un outil commun parents/professionnels sur le rôle ; la place, les attentes, les engagements de chacun au sein des EAJE
- Promouvoir les actions REAAP et l'appel à projets auprès des professionnels de la petite enfance

#### Résultats attendus :

- Une meilleure compréhension entre parents/professionnels
- Reconnaissance de la place et du positionnement de chacun
- Développement d'initiatives « parentalité » par les EAJE
- Utilisation d'outils du REAAP par les professionnels et les parents

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- Conseil Départemental, CAF, MSA
- EAJE, LAEP
- ACEPP, associations de parents...

#### Etape du projet :

- A définir

#### Moyens à mettre en œuvre :

- Groupe de travail pour analyse approfondie
- Condition de réussite : - Mobilisation des parents  
- Travail transverse Commission petite enfance et Comité départemental parentalité

#### Echéance :

- Jusqu'à la fin du schéma en 2017

#### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions parentalité
- Nombre de parents impliqués

# Fiche Action 4.2

## Orientation stratégique n°4

Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et implication

### Action retenue

Encourager les expérimentations d'actions menées avec les parents  
(actions locales, départementales ou nationales)

#### Objectif :

► Développer la transversalité entre l'accueil du jeune enfant et la parentalité

- Expérimenter des opérations montées en commun avec les parents et en observer les résultats

#### Résultats attendus :

- Créer du lien parents/enfants et professionnels
- Favoriser le partage entre parents et professionnels
- Favoriser un autre regard sur les enfants

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- Conseil Départemental, CAF, Communes et Intercommunalités
- EAJE

#### Etape du projet :

- Promotion du programme auprès des communes et des EAJE

#### Moyens à mettre en œuvre :

- Condition de réussite :
  - Implication des partenaires EAJE, communes et intercommunalités
  - Volonté des acteurs locaux
  - Mobilisation des parents
  - Partenariat type « Rendez-vous des parents »

#### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de projets déclinés
- Nombre de participants impliqués : parents, enfants et professionnels
- Intérêt des participants

## Orientation stratégique n°4

Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et implication

## Objectif opérationnel

Développer la transversalité entre l'accueil du jeune enfant et la parentalité

## Action retenue

Réfléchir et contribuer à l'implication des parents au sein des EAJE  
(droit des usagers, rendre les parents acteurs)

### Résultat attendu :

- Participation active d'un plus grand nombre de parents à la vie des crèches

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Parents
- Gestionnaires et personnels de crèches

### Étapes du projet :

- Bilan de la participation des parents au sein des crèches
- Proposition d'actions de sensibilisation

### Moyens à mettre en œuvre :

- Groupe de travail
- Communication auprès des familles

### Echéance :

- A prévoir sur la durée du schéma

### Indicateurs d'évaluation :

- Taux de participation des parents aux conseils de crèches
- Taux de participation des parents aux assemblées générales
- Proportion d'établissement organisant des manifestations à destination des familles (à distinguer entre réunion information, fêtes, café des parents, conseil de crèche...)

# Fiche Action 4.4

## Orientation stratégique n°4

Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et implication

### Actions retenues

Optimiser les vecteurs de communication et d'informations existants  
Réfléchir à la pertinence de créer des nouveaux supports  
Accompagner le développement de projets innovants

#### Objectif :

- ▶ Améliorer le taux de recours des familles aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Le recours au site mon-enfant.fr dédié à la parentalité
- La diffusion de la lettre des parents et l'appropriation par les parents
- Les services locaux dédiés à l'information des parents (PIF, PCPE...)

#### Résultats attendus :

- Recours au site mon-enfant.fr par les familles en recherche d'informations sur la parentalité/Mise en ligne et actualisation des informations par les porteurs
- Maintien de la lettre des parents avec l'élargissement à toutes les thématiques relevant de la parentalité et évolution des vecteurs de diffusion (voie dématérialisée notamment)
- Développement des points d'information locaux dédiés aux sujets de la parentalité (Point information Familles, Point Conseil Petite Enfance notamment)

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- CAF
- DDCS
- Communes et Intercommunalités
- Conseil Départemental
- PJJ

#### Etapes du projet :

- Promouvoir le site mon-enfant.fr auprès des familles pour une meilleure utilisation de l'outil/Inciter et accompagner les acteurs pour la mise en ligne et l'actualisation des informations
- Diffuser et communiquer sur la lettre des parents
- Communiquer sur les PIF auprès des acteurs et familles/Soutenir leur activité (appel à projets REAAP)
- Inciter les villes à mettre en place des PCPE et accompagner ceux en activité
- Accompagner le développement de projets ou micro-projets innovants (maison des parents...)

#### Moyens à mettre en œuvre :

- Relais de l'information auprès des parents par le service communication de la CAF/CNAF (Revue « Vie de familles », caf.fr, Mails dédiés)
- Accompagnement des acteurs par les services de la CAF
- Mobilisation du réseau REAAP et maintien du soutien financier aux PIF via l'appel à projets REAAP
- Communication auprès des communes

#### Indicateurs d'évaluation :

- Améliorer le taux de recours des familles aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Nombre de connexions au site mon-enfant.fr/Nombre de porteurs mettant à jour leurs informations
- Nombre de PCPE en évolution
- Stabilité du nombre de PIF
- Nombre d'acteurs participant au comité de rédaction de la lettre des parents

## Orientation stratégique n°4

Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et implication

### Action retenue

Créer des outils de communication et d'informations pour les parents

#### **Objectif :**

► Améliorer le taux de recours des familles aux dispositifs de soutien à la parentalité

- Centraliser l'information et développer des outils généralistes sur les dispositifs de soutien et d'accompagnement des parents en référence aux travaux du comité (objectif à la demande du comité départemental dans sa séance plénière du 9 décembre 2014)

---

#### **Résultat attendu :**

- Création d'un support de communication portant sur les travaux du comité départemental : conception partagée du soutien de l'accompagnement des parents, valorisation des parents et portée à connaissance des interventions des acteurs locaux

---

#### **Partenaires concernés (impliqués) :**

- Membres du Comité Départemental : CAF, Conseil Départemental, DDCS, MSA, Inspection Académique, UDAF, Fédération Départementale des centres sociaux
- Parents
- Acteurs parentalité

---

#### **Etape du projet :**

- Rédiger un support de communication sur la parentalité en Val d'Oise à destination de tous les parents

---

#### **Moyens à mettre en œuvre :**

- Comité départemental de soutien et d'accompagnement des parents pour définir les thématiques et les échéances
- Repérage et activation des divers modes de diffusion

---

#### **Indicateurs d'évaluation :**

- Création et diffusion d'un outil de communication généraliste
- Adaptation locale

# Fiche Action 4.6

## Orientation stratégique n°4

Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et implication

### Action retenue

Organiser des temps forts en direction des parents

#### Objectif :

- ▶ Améliorer le taux de recours des familles aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Mettre en place une journée d'informations et d'échanges à destination des parents

#### Résultat attendu :

- Mise en place d'un évènement rassemblant les initiatives des parents et professionnels de la parentalité type « journée de la parentalité »

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- Membres du Comité Départemental : CAF, Conseil Départemental, DDCS, MSA, Inspection Académique, UDAF, Fédération Départementale des centres sociaux
- Parents
- Acteurs parentalité

#### Etape du projet :

- Elaboration de ce temps dans le cadre du comité départemental

#### Echéance :

- Préparation 2015-2016
- Mise en œuvre juin 2016

#### Indicateurs d'évaluation :

- Un temps fort en 2016
- Mobilisation/participation des parents et acteurs

## Orientation stratégique n°4

Améliorer l'information des parents, promouvoir leur participation et implication

### Action retenue

Garantir la place des parents dans les actions favorisant le lien Famille/Ecole et promouvoir leur implication

#### Objectif :

► Garantir la place des parents dans l'action et leur implication

- S'assurer la place des parents dans les actions CLAS pour une meilleure connaissance du fonctionnement et de l'organisation de l'école, faciliter le lien avec les enseignants, une implication des parents dans la vie de l'école
- Développer les actions OEPRE

#### Résultats attendus :

- Prise en compte des parents dans chaque action CLAS : mise en place au minima de contrats, de rendez-vous individuels et propositions de rencontres collectives (questionnaire national CLAS/remontées nationales)
- Développement d'actions autour de l'école dans le REAAP (questionnaire national REAAP/remontée nationale)
- Développement d'actions OEPRE

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- Education Nationale, Services de l'Etat, Equipes PRE, Directeurs d'écoles et Chefs d'Etablissement

#### Etapes du projet :

- Communiquer sur les orientations auprès des porteurs de projets
- Repréciser et assurer la place des parents dans les actions CLAS lors des comités CLAS départementaux
- Anticiper la réforme du financement CAF en communiquant largement dès publications des textes

#### Moyens à mettre en œuvre :

- Anticiper communiquer et mettre en place la réforme du financement par la CAF
- Communiquer et construire les actions OEPRE avec un réseau d'acteurs locaux

#### Echéance :

- Comité départemental juillet 2016
- Réforme CLAS 2017/2018

#### Indicateurs d'évaluation :

- Mobilisation des parents dans les CLAS (questionnaire de remontées nationales CNAF)
- Nombre d'actions OEPRE
- Nombre d'actions REAAP sur la thématique « Relation famille/école » (questionnaire de remontées nationales CNAF)

# Fiche Action 5.1

## Orientation stratégique n°5

Améliorer le partage d'informations entre les acteurs, encourager le développement des partenariats pour une action plus coordonnée et un meilleur service aux familles

### Action retenue

Créer et/ou optimiser les sites dédiés du jeune enfant existants (valdoise.fr, mon-enfant.fr)

#### Objectif :

- ▶ Favoriser la diffusion d'information entre tous les acteurs de l'accueil du jeune enfant et de la parentalité
- Favoriser des échanges réguliers entre les différents acteurs pour mieux informer et orienter les familles
- Développer le partenariat entre acteurs de la petite enfance traditionnels et nouveaux gestionnaires (micro-crèches, crèche d'entreprise, MAM...)

---

#### Résultat attendu :

- Avoir une meilleure connaissance du travail de l'aitres, de ses missions et de ses activités

---

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- Conseil Départemental, CAF, PMI, Villes (Elus), Education Nationale (pour passerelles)
- Gestionnaires de structures collectives, Associations en lien avec les actions petite enfance, Structure et professionnels de Santé (Infirmières libérales)
- Assistants Maternels

---

#### Etape du projet :

- A définir

---

#### Moyens à mettre en œuvre :

- Réalisation d'un guide pratique pour développer le partenariat entre acteurs petite enfance locaux et nouveaux gestionnaires
- Espace de partage avec les différents acteurs pour faire le point sur les dossiers (Représentants des RAM, crèches collectives)
- Rencontre pluri-partenariale (CAF, PMI, Assistant Maternels) à destination des parents sur liste d'attente pour les informer du mode de garde chez les assistants maternels : une liste des assistants maternels ayant encore de la place pourrait être communiquée par la PMI
- Animation de réseau
- Organiser des journées thématiques communes pour connaître l'autre (journées ludiques sur le travail de l'autre et ses missions...)
- Organiser des réunions techniques pour échanger sur les dossiers où l'on peut avoir des difficultés, travailler sur des situations particulières et favoriser le partage des pratiques

---

#### Echéance :

- Jusqu'à la fin du schéma en 2019

## Orientation stratégique n°5

Améliorer le partage d'informations entre les acteurs, encourager le développement des partenariats pour une action plus coordonnée et un meilleur service aux familles

## Objectifs opérationnels

Rompre l'isolement des nouveaux gestionnaires  
Favoriser la professionnalisation des acteurs de l'accueil du jeune enfant

## Actions retenues

Encourager les villes à associer l'ensemble des acteurs (gestionnaires privés, associatifs, micro-crèches...) dans leur politique petite enfance notamment via le réseau des coordinatrices petite enfance et/ou négociations conventionnelles

Faire mieux circuler les informations entre les partenaires

Mutualiser entre les partenaires les différents travaux réalisés sur les bonnes pratiques (accueil de l'enfant, relations parents/professionnels) et décloisonner les actions d'informations et de formations locales

Créer un site de ressources départementales dédié à la petite enfance et/ou compléter les sites existants

### Résultats attendus :

- Meilleure information destinée à tous les professionnels de la petite enfance
- Identification des centres de ressources départementaux ou locaux dédiés à la petite enfance
- Formalisation de réseaux locaux d'information et d'échanges de pratiques sur l'accueil de la petite enfance
- Actualisation et développement des connaissances et compétences des professionnels
- Mutualisation des actions de formation

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Conseil Départemental, CAF, PMI, Communes et intercommunalités, MSA
- RAM, EAJE
- Autres organismes (ALISE, FEPEM...)
- Associations locales

### Étapes du projet :

- Diagnostic de l'existant selon les territoires
- Identification des territoires où la dynamique de réseau est faible
- Proposition d'amélioration des outils existants d'information et de partage entre professionnels

### Moyens à mettre en œuvre :

- Groupe de travail
- Outils d'informations actuels départementaux ou locaux

### Echéance :

- Jusqu'à la fin du schéma en 2019

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de visites et de pages vues sur les sites existants, durée moyenne des visites : les pages les plus consultées/les pages les moins consultées
- Satisfaction des utilisateurs : questionnaires de satisfaction/analyse du degré de satisfaction des participants
- Nombre de formations interdisciplinaires
- Nombre et typologie des participants
- Nombre de réseaux nouveaux constitués

# Fiche Action 5.4

## Orientation stratégique n°5

Améliorer le partage d'informations entre les acteurs, encourager le développement des partenariats pour une action plus coordonnée et un meilleur service aux familles

## Actions retenues

Mettre à jour le répertoire des dispositifs identifiés par le Comité Départemental d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité

Élaborer un répertoire des actions en cohérence avec l'axe 4 « Information aux parents »

### **Objectif :**

- ▶ Améliorer la lisibilité

---

### **Partenaires concernés (impliqués) :**

- Membres du comité départemental d'accompagnement et de Soutien à la Parentalité
- Acteurs associatifs et institutionnels développant des actions auprès des parents

---

### **Étapes du projet :**

- Mise à jour annuelle du répertoire des dispositifs
- Elaboration du répertoire des actions

---

### **Moyens à mettre en œuvre :**

- Appel à projets REAAP, PIF, médiation familiale et CLAS
- Comités techniques et de financements

---

### **Echéance :**

- 2016/2017 avec une actualisation annuelle

## Orientation stratégique n°6

Analyser le besoin, évaluer les dispositifs en vue de rapprocher l'offre du besoin

## Objectif opérationnel

Mieux connaître les besoins spécifiques des familles  
en modes d'accueil et selon les territoires

## Action retenue

Définir les besoins par territoires pour l'élaboration  
de solutions locales adaptées

### Résultats attendus :

- Identifications des besoins selon des critères d'analyse qui peuvent être différents par territoire et mesurer les freins
- Réponses mieux adaptées aux besoins des familles
- Meilleure lisibilité des actions prioritaires par territoire
- Réseaux locaux d'acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité

### Partenaires concernés (impliqués) :

- Commune et Intercommunalités, Conseil Départemental, CAF, UDAF par l'intermédiaire notamment de l'ODAPE
- Familles

### Etapes du projet :

- Diagnostics territoriaux par ODAPE
- Conventions territoriales globales de la CAF
- Enquêtes éventuelles approfondies sur territoire identifié

### Moyen à mettre en œuvre :

- Groupe de travail pour analyse approfondie (à partir de l'ODAPE)

### Echéance :

- Jusqu'à la fin du schéma en 2017

### Indicateurs d'évaluation :

- Meilleure prise en compte des attentes des familles
- Evolution des listes d'attente
- Taux de participation, de réponse
- Identification de nouveaux critères

# Fiche Action 6.2

## Orientation stratégique n°6

Analyser le besoin, évaluer les dispositifs en vue de rapprocher l'offre du besoin

### Action retenue

Construire un socle commun d'évaluation à expérimenter sur quatre dispositifs de soutien à la parentalité

#### Objectif :

► Mesurer le degré d'implication des parents dans l'action

- Amener les acteurs à s'emparer d'une démarche d'évaluation en vue de réorienter les modalités de l'action si nécessaire
- Créer des outils communs et impulser une méthode partagée par les membres du comité départemental permettant d'évaluer l'appropriation des dispositifs de soutien à la parentalité par les parents
- Promouvoir ces outils auprès des opérateurs afin qu'ils les mettent en œuvre sur le terrain et s'en saisissent pour adapter/améliorer leur action en direction des parents

#### Résultats attendus :

- Construction d'un socle commun d'évaluation : méthodes et outils
- Expérimentation sur quatre dispositifs

#### Partenaires concernés (impliqués) :

- Membres du Comité Départemental : CAF, Conseil Départemental, DDCS, MSA, Inspection Académique, UDAF, Fédération Départementale des centres sociaux
- Acteurs

#### Etape du projet :

- Définir une méthode et créer des outils portant sur les publics (public visé/ public touché) touchés par quatre dispositifs :
  - CLAS : place et rôle des parents dans l'action
  - PRE : mesure de l'écart entre le public orienté et le public engagé dans l'accompagnement
  - PCPE : mesure de l'écart entre le public invité et le public présent aux réunions
  - OEPRE : mesure de l'assiduité aux séances

#### Moyens à mettre en œuvre :

- Comité départemental de soutien et de l'accompagnement des parents pour définir les thématiques et les échéances
- Repérage et activation des divers modes de diffusion

#### Echéances :

- Validation de la démarche et des outils par le comité départemental de décembre 2015
- Test de chacune des fiches sur un des dispositifs entre fin 2015 et 2016
- Promotion et utilisation des outils 2016

#### Indicateurs d'évaluation :

- Validation des quatre méthodes d'évaluation
- Tests 2016
- Appropriation des outils par les acteurs : 2017-2018



